

LES CAHIERS DU CHEDS

# LE SÉNÉGAL À L'HEURE DES CHANGEMENTS GLOBAUX



LABORATOIRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES, DÉFENSE, SÉCURITÉ ET PAIX



LES CAHIERS DU CHEDS

**Le Sénégal à l'heure des changements globaux**

Laboratoire d'Études stratégiques, Défense, Sécurité et Paix

*Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, par photocopie, sous forme enregistrée ou autre) sans une autorisation écrite préalable.*

*Le Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité n'entend donner aucune approbation ou improbation au présent document. Les opinions qui y sont émises sont celles de leurs auteurs.*

**Publié par : LES ÉDITIONS DU CHEDS**

**Conception et Design : Alioune Badara KASSE**

**ISSN 3020-0652**

**© 2024 Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité.**

12, Rue du Port, Boulevard de la Défense,  
Dakar, Sénégal, +221 33 822 91 67

# **Le Sénégal à l'heure des changements globaux**

---

LES CAHIERS DU CHEDS



# Sommaire

---

**BRICS+ : LE SÉNÉGAL, UN ÉTAT ASPIRANT ? (1960-2024)**

10

**Les défis économiques du Sénégal face aux crises internationales**

28

**Analyse des relations russo-africaines  
Les anciennes colonies françaises vont-elles tomber de charybde en scylla ?**

48

**Le Sénégal à l'épreuve de la montée du terrorisme dans le sahel**

66

**Le Sénégal face à la criminalité transnationale organisée**

92

**L'implication des collectivités territoriales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique**

110

**LES BRÈVES**

130



## Éditorial

La décolonisation des pays subsahariens avait suscité beaucoup d'espoir quant au développement harmonieux de ces Etats. Malgré la volonté politique d'alors, et à rebours des plans et stratégies qui furent mis en place pour favoriser ce développement économique, la situation économique et sociale de ces pays n'a pas, jusqu'ici, connu une amélioration significative. Pour les analystes politiques, sortir du statut victimaire (MBEMBE 2008) et se regarder dans le miroir d'un monde en perpétuelles mutations permet de situer les péripéties d'un « Sénégal à l'heure des changements globaux ».

Cette ligne éditoriale a pour objectif de rendre opérationnelles les conceptions théoriques, praticables par les décideurs politiques. La recomposition actuelle des sphères économiques et ses facteurs d'emphases à la fois endogènes et exogènes imposent des changements globaux, dans l'articulation des artéfacts du capitalisme commercial. C'est dans cette perspective que de nouveaux espaces de compétitions économiques émergent et concurrencent l'ancien monde post 1945 et ses tentacules, portés par l'hégémonie occidentale, depuis la conférence de San Francisco.

A contre-courant du monde unipolaire que d'anciennes compromissions avaient permis d'édifier, les dynamiques nouvelles symbolisent la percée des Etats du Sud global, qui à travers la création

du bloc des BRICS+, poussent à une reconnaissance de la multipolarité des équilibres économiques et politiques mondiaux, en rupture avec les organisations héritées de l'après Seconde guerre mondiale.

Le secteur de la sécurité, reconnu comme l'un des investissements les plus importants qu'un pays puisse assurer pour garantir sa stabilité, est l'un des remparts où s'adosent les stratégies géopolitiques et géoéconomiques des Etats émergents, dans leur marche vers le développement. Le Sénégal, exposé aux réalités géopolitiques et aux risques d'une adaptation aux mécanismes économiques d'intégration et d'insertion, y joue sa partition. Le modèle de résilience ainsi entamé, permet de s'adapter aux exigences de l'heure. Les menaces sur la sécurité nationale, l'exercice des souverainetés, l'entrisme néolibérale imposent une nouvelle approche dans la texture des États. Ainsi, l'adaptation et l'insertion stratégiques deviennent des soupapes d'amortissement des contraintes exogènes et des fluctuations économiques, lors des crises conjoncturelles. Pour autant, à l'heure de la multiplication des sphères d'intelligence économique, les institutions publiques deviennent de plus en plus indécises.

Pour lever toutes ces équivoques, le CHEDS, institution de formation en défense et sécurité et, par-delà, enceinte d'analyse et de réflexion sur les stratégies géopolitiques et

sécuritaires, par le biais de son laboratoire de recherche et d'analyse des pratiques et des expériences épistémiques s'inscrit dans une logique de « variabilité » et « d'accessibilité » à la décision pour l'autorité politique. Dans un pays comme le Sénégal, les sphères de la marginalisation sociale (FAYE 1985) se complexifient par le règne de réalités paradigmatiques de base conceptuelle, constituant de véritables freins au changement social. La menace djihadiste, la montée des périls sécuritaires, les menaces politiques et économiques liées aux discordances entre les Etats sur la scène internationale, de même que la reconfiguration des équilibres, constituent autant de défis à la croissance économique et à la stabilité de nos institutions et systèmes de gouvernance. Face à ces mutations, les Etats veillent à préserver leur pouvoir régalien ; pour y arriver, l'une des clés est la promotion de l'installation de mécanismes de référencement capables d'analyser et de transcender ces questions qui relèvent de la géostratégie. En ce sens, le maillage sécuritaire du territoire national répond-il à toutes ces sollicitations ? Le dispositif opte-t-il pour une réaction anticipative et radicale sur toutes les questions de souveraineté ?

Au cœur de cette catharsis, le Laboratoire Défense Paix et Sécurité du CHEDS vient, dans ce numéro des CAHIERS DU CHEDS, proposer un champ théorique et conceptuel avec des analyses innovantes.

En termes de compétences exigibles, l'insertion du Sénégal dans le bloc économique des BRICS+, la problématique foncière intérieure, les questions de sécurité nationale, la cybersécurité, les questions de citoyenneté et de civisme, les formes d'implication des collectivités territoriales constituent autant de questionnements et de réponses dans les intra-textes. Ces réflexions montrent que le Sénégal avance vers plusieurs directions, simultanément, qui pointent à la fois vers plusieurs débouchés. Ces derniers ouvrent la voie à l'émergence, dans l'espace public, de nouvelles rationalités paradigmatiques. Loin de faire l'apologie du choc des civilisations (Huntington 1996), il faudrait convenir que c'est l'exigence « clinique » du traitement qui dévoile les « symptômes » tout en posant les perspectives d'une approche pragmatique qui permettra au Sénégal de définir son rythme dans la marche du monde.

Les Cahiers du CHEDS, revue à caractère pluridisciplinaire, ambitionne, face à l'effritement des stratégies unilatérales, de construire un référentiel d'analyse, à la fois globale et spécifique, par une systématisation des expériences, aux bénéfices de l'État et de la nation.

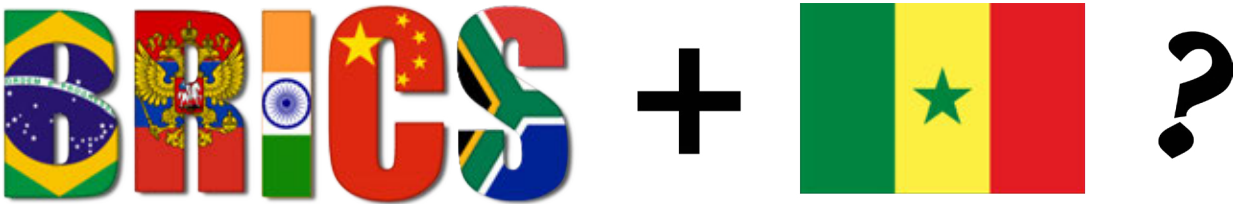
**Professeure WANE**

*Directrice du Laboratoire d'Études Stratégiques,  
Défense, Paix et Sécurité / CHEDS*

# **BRICS+ : LE SÉNÉGAL, UN ETAT ASPIRANT ? (1960-2024)**

**Docteur Sawrou FALL**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



## Résumé

Le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social (FIDES), en 1946, et son frère jumeau le Fonds d'Équipement Rural pour le Développement Économique et Social (FERDES) en 1949, dans le territoire du Sénégal, ont pu constituer les principaux référentiels des politiques coloniales. Ils étaient, tous les deux, orientés vers le relèvement économique de la France, au sortir de la guerre 39-45.

L'accession à la souveraineté internationale de l'Etat du Sénégal marque l'élaboration d'une kyrielle de propositions, allant dans le sens de la mise en place d'une véritable ossature industrielle, pour impulser le développement économique et social.

Le plan du Père Lebreton de 1959, repris par Mamadou Dia, pour asseoir son modèle de développement fondé sur l'établissement de plans quinquennaux, est très vite écarté, après les événements de 1962. La sécheresse des années 1970, la disparition de l'Etat providence sénégalais, la Nouvelle Politique Agricole (NPA), la Nouvelle Politique Industrielle (NPI), les Plans d'Ajustement structurel (PAS), les DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté) I et II, la SCA (Stratégie de Croissance Accélérée), le PSE (Plan Sénégal Émergent), ont été en bonne partie des facteurs d'engorgement et de

défaillances structurelles de l'économie sénégalaise.

Aujourd'hui, le temps de la marche du monde pose les équilibres globaux, au milieu desquels les BRICS+. Il s'agit d'un groupe géopolitique, regroupant dix pays du « Sud global », notamment des grands émergents (Brésil, Chine, Inde), des puissances régionales (Afrique du Sud, Égypte, Iran, Russie), des pétromonarchies (Arabie saoudite, Émirats arabes unis), ou des pays à forte croissance économique (Éthiopie). Le Sénégal doit, alors, se prononcer, sur la base de toutes ses expériences passées, afin de ne pas répéter les mêmes erreurs. Il doit, aussi, se prononcer parce qu'il présente des atouts non négligeables : stabilité affirmée, une démocratie vivante, des forces de défense et de sécurité bien formées, une puissance diplomatique régionale, le maillage de son territoire d'infrastructures solides, des potentialités minières, énergétiques et minéralières et, bientôt, acteur dans le cercle restreint des pays producteurs de gaz et de pétrole. Ce texte s'essaie à une relecture des plans et programmes, donne une vision approfondie dans une perspective heuristique et propose des angles d'analyses différents, en rapport avec les exigences de l'heure, dans le temps du monde.

**Mots clés** : développement, économie, social, plan, programme, sécurité.

## Introduction

La théorie du « heartland<sup>1</sup> » (Mackinder, 1904), dans un espace mondial frappé de crises cycliques et de repositionnements géostratégiques, pose le calibrage des Etats et des économies dans une logique d'insertion des régimes politiques, installant ainsi régions et sous-régions dans une instabilité quasi permanente. La conférence de Bandoeng de 1954 situait déjà les bases de la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et l'Asie. À l'échelle de l'Afrique de l'ouest, l'« exceptionnalité sénégalaise » s'appuie sur la formation d'un État-nation où les communautés sont liées à divers degrés de filiation (Diop 2006 : 103).

Le « règne » du régime socialiste basé sur la centralisation du pouvoir acte une théorie de la modernisation qui, en privilégiant le temps, a dévalué l'espace de la compétition réflexive au sein de la superstructure étatique avec l'exclusion de « compétences » bien avérées dans bien des domaines (TOURAINÉ 1992). Les pseudo-modernistes senghoriens étaient convaincus de l'homogénéisation inéluctable de la gouvernance politique et, par conséquent, de son indifférence à l'évolution géopolitique<sup>2</sup>. L'attente d'accomplissements du progrès humain

qui rendait la « spatialité silencieuse » (SOJA 1989) fut un réveil brutal pour l'Etat profond sénégalais, farouche opposant du modèle de développement autocentré (DIA 1988). C'est pourquoi, la fragmentation politique qui s'en est suivie, fut couverte d'une volonté de centralisation du pouvoir, avec en arrière-plan une politique d'homogénéisation économique, caractéristique essentielle de la postmodernité (MAFFESSOLI 2000) au Sénégal. Cette dernière va de pair avec des recompositions spatiales ou des reterritorialisations, infra et supranationales, déterminées par des stratégies d'acteurs d'origines et de natures très diverses. C'est là tout l'intérêt qu'un éventuel statut de membre des BRICS pourrait avoir pour le Sénégal. Il faut aussi bien admettre que, de ce point de vue, l'enjeu est d'une complexité extrême car les BRICS constituent une organisation dynamique, qui connaît l'adhésion progressive de nouveaux membres. À l'image de l'acronyme « Tiers monde » d'Alfred Sauvy<sup>3</sup> en 1952, celui des BRICs est apparu pour la première fois en 2001, sous la plume de l'économiste britannique Jim O'Neill, dans un rapport de la banque d'investissement Goldman Sachs, où il met en avant le poids de ces pays dans l'économie mondiale.

<sup>1</sup> La théorie du Heartland est le nom donné à une analyse géopolitique de l'histoire du monde qui est proposée par le géographe britannique Halford John Mackinder en 1904, dans son article *The Geographical Pivot of History* (Le pivot géographique de l'histoire). Mackinder voit le monde comme un océan mondial où se trouve l'Île Monde (« world island ») composée de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Autour d'elle se trouvent les grandes îles (« outlying island ») : l'Amérique, l'Australie, le Japon et les Îles britanniques. Celui qui contrôle le pivot mondial (« heartland ») commande l'Île Monde ; celui qui tient l'Île Monde tient le monde. Lire à ce titre Yves Lacoste, « *Le pivot géographique de l'histoire* » : une lecture critique, revue Hérodote, 2012 (n° 146-147).

<sup>2</sup> Une bonne partie de l'hinterland saint-louisien, des dizaines de villages dans le Fogy sont, simplement, donnés respectivement à la Mauritanie et à la Gambie, avec des expressions lourdes de sens, entre ce que l'historien burkinabé Joseph Ki-zerbo appelle la grosse pierre sur la tête du Sénégal, qui freine des quatre-fers tout projet de revitalisation des vallées fossiles.

<sup>3</sup> Dans un article paru dans « L'Observateur » le 14 août, il fut le premier à parler de Tiers-Monde. Il publie en 1958, *De Malthus à Mao Tsé Toung*, Paris, Denoël, 303p.

En construisant ainsi un jeu de mots (briques=BRICs), il rentre dans la symbolique de la construction du bâtiment mondial (YIFAN 2017). En termes de projection, ces pays vont crescendo contrôler l'économie mondiale en raison de leurs vastes marchés intérieurs et de leur croissance économique annuelle rapide. Ainsi, l'acronyme inventé par O'Neill est finalement devenu une réalité économique et politique. Le groupe en question n'a pris son élan qu'à partir de 2011, avec la tenue régulière de sommets et l'entrée de l'Afrique du Sud admettant subséquemment dans l'abréviation le « s » du pluriel au profit du « S » majuscule de la nation Arc-en-ciel (South Africa).

À partir de la création en 2014 d'une banque de développement, basée à Shanghai, ces pays bousculent les règles internationales post 1945 et abattent les dérives protectionnistes soutenues dans leur majorité par « l'Occident collectif » bien représenté dans le G7. Ils se sont également attelés à faire pression, dans la réforme de la gouvernance du Fonds monétaire international (FMI) et du Système monétaire international. Les BRICS+ ont, donc, décidé, après des années de travail acharné, de faire évoluer le G20, d'un mécanisme de gestion de crise d'urgence à un mécanisme de coordination et de concertation pour le développement planétaire à long terme. Sans oublier l'extraterritorialité du dollar qui, au-delà de sa fonction de monnaie de référence, devient dans les relations internationales un instrument de pression, de chantage

et de sanction. La confiance en cette monnaie s'amenuise, ainsi, par un abandon progressif des investissements en euro ou en dollar, afin de parer à l'éventualité de sanctions en cas de divergence avec « l'Occident collectif ou G40 ». Pour autant, les horizons des acteurs de la vie internationale restent brouillés par la globalisation, par les déterritorialisations et les interférences de toute nature. Ainsi, quels seront les mobiles et visées de cette adhésion ? Quelle sera l'attitude des pays membres face à cette perspective sénégalaise ? Quels sont les principes d'organisation et de fonctionnement formel et/ou informel ? Le Sénégal sera-t-il en mesure de les respecter et de les assumer ?

Ce questionnement constitue le fil conducteur de cette étude. Embrassant les contours d'une heuristique de la pensée mais aussi de l'action, cette composition s'écrit, principalement, sur la base d'une revue globale de sources archivistiques, d'une littérature bonne et disponible et de sources webographiques. À travers les informations recueillies, ce texte reconstitue la longue marche du Sénégal, sur le chemin sinueux du développement, repose les plans d'ajustement structurel et les errements politiques et budgétaires dans une logique analytique et de relecture des conséquences et finit par évaluer les potentialités du Sénégal, en rapport avec les avantages comparatifs de son éventuelle adhésion dans l'espace économique des BRICS+.

## 1. La longue marche sur le chemin sinueux du « développement » (1960-1980).

D'une manière générale, c'est dans le cadre des projets de reconstruction ou de développement économique et social que les politiques ou programmes publics sont mis en œuvre (EDWARD et SHARKANSKY 1981). À la veille des indépendances, plusieurs « politiques de développement » (ANS, 17G 51) basées sur le schéma d'exploitation coloniale ont été expérimentées. La période 1960-1963<sup>4</sup> correspond à l'option d'une approche consensuelle qui cherchera l'instauration d'un « pouvoir paysan » grâce au projet coopératif comme modèle de structuration des rapports sociaux (DIA 1988). L'abandon du projet coopératif de 1963 par la vulgarisation de méthodes productivistes basées sur des plans quinquennaux de développement est, très vite, devenu une chimère par, d'une part, le changement de posture institutionnelle et, d'autre part, par la prise en charge à long terme des bases de la croissance, donc des investissements extravertis pour le remboursement de la dette.

Il a fallu attendre l'année 1963 pour assister à une véritable rupture paradigmatique, avec le Prêtre dominicain Lebret<sup>5</sup>. En cette année, les avoirs extérieurs étaient de l'ordre de 10,8 milliards avec un encours de 13,1 milliards de la dette extérieure, soit seulement 10% du PIB. L'activité économique avait repris vigueur, tant au niveau agricole (système coopératif), qu'industriel (code des investissements), pour s'adapter aux débouchés. Cette période reste marquée par des décisions tatillonnes, une faiblesse structurelle de l'économie laissant s'installer une période de forte turbulence entre 1969 et 1972, avant l'installation durable de la dépression, puis de la crise (op.cit. p. 4). Les fortes périodes de turbulences, observées à partir des années 1980, ont fondamentalement pour origine la sécheresse et le choc pétrolier des années 1970. Si au plan économique, de grands projets sont mis en œuvre comme la NPA<sup>6</sup> et autre NPI<sup>7</sup>, l'action

<sup>4</sup> Le père Lebret, un dominicain économiste au Sénégal (1957-1963). Le père Louis-Joseph Lebret (1897-1966) dominicain, fut invité par le gouvernement sénégalais à inventer le plan de développement du pays avec les jeunes acteurs de l'indépendance parmi lesquels Mamadou Dia. Lire à ce titre Roland COLIN, « L'expérience sénégalaise de développement démocratique, le Père Lebret et l'encyclique *Populorum Progression* », 50 ans après Vatican II, l'Afrique et l'héritage d'Alioune Diop : le dialogue des religions et les défis du temps présent, Actes du Colloque international Dakar, 26-29 janvier 2016, *Présence Africaine*, 2017/1-2 (N° 195-196), pp. 687-699.

<sup>5</sup> Le père Louis-Joseph Lebret (1897-1966) est dominicain au sens chrétien du terme. Il fut invité par le gouvernement sénégalais à inventer le plan de développement du pays avec les jeunes acteurs de l'indépendance. Sa compétence d'économiste, sa valeur spirituelle, son expérience africaine et sa vision des défis à relever par les pays africains ont marqué les esprits. Lire à ce titre Charles BECKER, Pierre-Paul MISSEHOUNGBE et Philippe VERDUN « Le Père LEBRET, un économiste dominicain au Sénégal (1957-1966), Paris, Karthala.

<sup>6</sup> La Nouvelle Politique Agricole date d'avril 1984. Elle s'articulait autour de la réorganisation du monde rural, l'approvisionnement en facteurs de production, la réorganisation des sociétés d'intervention, la politique céréalière, la protection du milieu naturel par le système agro-sylvo-pastoral intégré.

<sup>7</sup> La politique industrielle fut décrite dans trois documents que sont : la politique énergétique, la Nouvelle Stratégie Parapublique et la Nouvelle Politique Industrielle.

du décideur politique était exclusivement orientée vers l'affaiblissement des revendications sociales et la fin des tensions sociales ; ce qui débouche sur une stabilité persistante qui découle de la conjugaison de plusieurs facteurs comme la compression de la demande intérieure et la mise en place de régimes d'exception à l'importation, le plus souvent détournés au profit de commerçants bénéficiant de complicité au sein de l'appareil politico-maraboutique. La logique distributive de crédits désorganisa ainsi le secteur bancaire où l'Etat détenait la majorité des actions notamment à la BNDS, où était logé le compte K2<sup>8</sup>.

Économiquement, cette politique est un désastre qui conduit au désengagement de la puissance publique des secteurs sociaux. Marquant définitivement la fin de l'Etat-providence senghorien, elle débouche sur des scandales<sup>9</sup>, avec une déchéance du respect de la mission de la chose publique. L'inquiétude des bailleurs de fonds face à la détérioration tendancielle de ses avoirs extérieurs oblige l'Etat à conclure un accord avec le FMI et la Banque Mondiale. Le 8 août 1980 ; le FMI met à la disposition du Sénégal 184,8 milliards de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) pour le programme de restructuration des finances publiques et de réductions du déficit de la balance des paiements sur une période de trois ans (KASSE 1990).

C'est le début des politiques d'ajustement structurel avec comme principales conséquences, les dissolutions de l'ONCAD et son remplacement par la SONAR suivies de la dissolution de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (CPSP) et de bien d'autres mesures, toutes mesures dictées par les institutions de Bretton Wood.

## **2. Des ajustements structurels aux errements politiques et budgétaires (1981-2000).**

Le bilan des politiques de développement appliquées depuis 1960, montre clairement, qu'en dehors des facteurs exogènes ayant accéléré l'avènement de la crise, le système économique mis en place renfermait les germes profonds et les principaux mécanismes, qui ont conduit à la rupture des équilibres économiques et financiers des années 1970 (KASSE 1990). Par ces réalités, il devenait impératif de remettre en ordre l'économie sénégalaise, pour juguler la montée des déséquilibres

<sup>8</sup> Le compte K2 avait un triple objectif : financer une nouvelle élite paysanne pour contrecarrer le pouvoir de l'élite bureaucratique avec l'octroi de crédits n'ayant aucune garantie, réduire à néant toute revendication corporatiste et permettant l'affiliation de certains marabouts à l'autorité de l'Etat en leur facilitant la possibilité d'être actionnaires dans les grandes entreprises de l'Etat.

<sup>9</sup> Le plus connu est le scandale du Port de Dakar au cours duquel fraudeurs et douaniers s'en sont tirés à bon compte. Les marchandises textiles saisies sont offertes à des amis et non vendues aux enchères.

et promouvoir une croissance saine et durable. Aux différents programmes établis à court, moyen et long terme 1960-1979, ont succédé le Plan de redressement économique et financier entre 1980-1985, et le Programme d'ajustement à moyen et long terme pour la période 1985-1992. Tous ces plans élaborés et appliqués tendent à montrer des déséquilibres profonds

Cette « danse des étoiles » des institutions de Bretton Wood, sonne le glas de la déstructuration de l'économie par les plans d'ajustement structurel. Portées sur les fonds baptismaux par les États-Unis à la veille de la deuxième guerre mondiale, les décisions préparées par la conférence de Bretton Wood, en 1944, ont été mises en œuvre par un Fonds Monétaire International (FMI) et une Banque Mondiale dénommée Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Bretton Woods a converti le dollar américain en une véritable monnaie internationale, avec ou sans l'alibi d'un gage en or. Les États-Unis ont défendu contre vents et marées leur souveraineté dans le FMI (FOSSAERT 2012). Aujourd'hui encore, ils détiennent 17% des droits de vote dans cette institution où toute décision importante doit être approuvée par, au moins, 85 % desdits droits. Les banques de Wall Street, leurs alliées de la City londonienne et leurs autres fidèles ont fourni, autant que de besoin, les dizaines ou centaines de milliards de dollars requis pour «sauver» des pays aux budgets et aux banques «mal gérés<sup>10</sup>». D'autant plus mal gérés que les afflux de hot money<sup>11</sup> ont provoqué leurs «sauvetages» qui provenaient, presque toujours, des dits «sauveteurs» et, plus encore, des non-banks souvent créées ou aidées par ces mêmes banques.

Tel fut, de fait, «le consensus de Washington», opinion connue de tous les «bons spécialistes» de la haute finance mondiale (op.cit. p.7). Si les acteurs de développement et les secteurs privés des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont soulevé autant de réserves, c'est bien en raison des enjeux importants des accords de partenariat économique (APE), en termes d'accès au marché, de droit de propriété intellectuelle, de libéralisation des investissements, des services, des marchés publics, de la concurrence etc. en réalité au-delà du service de la dette, l'objectif des Programmes d'ajustement structurel (PAS) se situe à deux niveaux :

- pérenniser l'hégémonie commerciale occidentale par un contrôle des économies et de la masse monétaire ;
- contrôler les pays en voie de développement dans un contexte de mondialisation néolibérale.

10      Sous-entendre incapacité de respecter le service de la dette.

11      Capitaux spéculatifs flottant d'un pays à l'autre.

Il s'agit en fait d'enjeux de souveraineté et les conséquences des PAS peuvent servir d'éléments de base explicatifs du retard dans les processus d'adhésion aux BRICS+, pour le Sénégal. Les mesures édictées par ces institutions financières portaient, en plus, sur la réduction du budget d'équipement et celle des subventions aux entreprises ou de sociétés publiques, promues à la privatisation partielles ou complètes pour attirer les capitaux qui doivent bénéficier d'un cadre plus propice à l'investissement. La mise en place du Plan de Redressement Économique et Financier (PREF) procède « d'un encours excessif de la dette et de la détérioration persistante de la balance des paiements sous la pression de la France et des institutions de Bretton Wood » (DIA 1988), avec des mesures particulières de non-respect de la souveraineté de l'État du Sénégal.

Parmi ces mesures, on peut citer, l'imposition de cadre de comptabilisation par le FMI pour mieux suivre les performances c'est-à-dire des montants plafonds qui ne peuvent pas dépasser certaines variables.

Le PREF de 1979 à 1985, visait, en plus de la résorption des déséquilibres des finances publiques, la limitation de la croissance des postes de dépenses, à l'exclusion du service de la dette. Le diktat des institutions de Bretton Wood réorganise la masse salariale, en limitant strictement les recrutements à la fonction publique<sup>12</sup>. En plus de la réduction du parc automobile et de la baisse des fournitures et mobiliers de bureau, les dépenses sociales (bourses d'études, internats scolaires, fonctionnement des hôpitaux, frais de scolarités) disparaissent progressivement des comptes du budget nationale. La dégradation de la situation économique, du fait déjà des mesures dictées par le FMI et la Banque Mondiale, fait le lit d'un renouvellement de mesures drastiques reconduites par ces mêmes institutions.

En fin de compte, la responsabilisation et le désengagement de l'Etat n'ont d'autres significations que la suppression des charges du Trésor avec toutes les conséquences possibles sur les secteurs agricole et industriel (BOURGI 1979).

La mise en œuvre des PAS a permis de bénéficier d'un volume financier substantiel, mais les conséquences ont été lourdes. Elles ont provoqué, dans la dynamique des privatisations, la faillite de plusieurs entreprises faiblement compétitives avec la mise au chômage de milliers de sénégalais. Le dépassement du jacobinisme étatique, en sonnant le départ de Jean Collin en 1990, consacre la restauration de la fonction de Premier ministre, la réforme du code électoral et une ouverture démocratique assumée (O'BRIEN 2003). La décentralisation de 1996 peut être, alors, considérée comme une suite logique de la deuxième

12 Le nombre d'écoles donnant accès à la fonction publique est réduit de même que les effectifs, et les périodicités de recrutement devant se faire désormais sur plus d'un an, à défaut de subir les foudres des bailleurs des institutions de Bretton Wood.

réforme de 1990<sup>13</sup> avec le transfert au président du conseil rural la responsabilité du budget et des décaissements jusque-là tenus par le sous-préfet (idem). Ces lois de décentralisation ont comporté plusieurs écueils. Vers la fin des années 1990, leurs impacts conjugués aux effets escomptés des privatisations et des politiques d'ajustement structurels, entraînèrent une dégradation des conditions de vie des populations. Les mirages des années 2000 annoncent la mise en place des documents stratégiques de réduction de la pauvreté qui s'apparentent, dans une certaine mesure, à des ajustements de l'ajustement.

### **3. De l'offre des BRICS+ aux avantages comparatifs ou de la mesure des potentialités d'une émergence à portée de main (2001-2024)**

Dans les grandes bascules de l'histoire, chaque État cherche un positionnement stratégique qui lui garantisse l'exercice de sa totale souveraineté. La concurrence à l'échelle planétaire entre deux pôles de puissances, l'un porteur d'une hégémonie maintes fois renouvelée et l'autre, se servant de cette expérience de « répulsivité », dicte la nature des relations internationales. Le deuxième pôle de puissance précité, les BRICS+ en l'occurrence, constitue, pour le moment, un bloc économique qui aspire à promouvoir le respect de la souveraineté, dans le cadre d'une « multilatéralité » et des spécificités culturelles propres à chaque nation.

Concrètement, ce pôle s'engage pour une reconnaissance de la multipolarité des équilibres économiques et politiques mondiaux. Comment multiplient-ils alors les initiatives pour contrer l'hégémonie des puissances occidentales sur l'économie mondiale ? Afin de répondre à cette question, il faut revenir au contexte de la création de ce bloc. En effet, l'économie mondiale, à cette époque, était dominée par les États-Unis et l'Union européenne. Cependant, certains pays ont émergé avec une politique économique volontariste et performante. Avec une bonne volonté, les BRICS+ ont décidé de se rassembler pour former, ce qu'on appelle aujourd'hui, une communauté de destin<sup>14</sup>. Depuis 2001, date de la première alternance démocratique, le Sénégal se pare de ses atouts pour convaincre de ses capacités et de sa disponibilité. Renforcée en cela en 2012 par une seconde alternance démocratique, la posture adhésive se confirme avec des gisements de pétrole et de gaz importants. Pays à l'extrémité ouest du continent africain, le Sénégal assume, avec « assurance », cette position

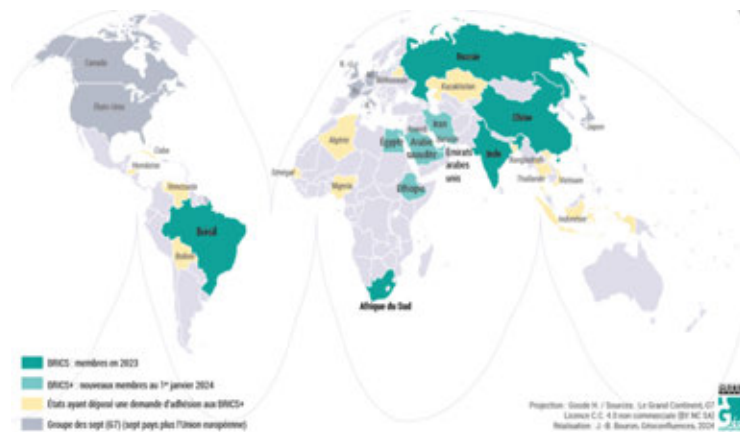
<sup>13</sup> La loi n°90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique constitue sans nul doute l'une des symboliques les plus achevées du secteur parapublic. Après plus de trois décennies de mise en œuvre, le dispositif législatif prévu par ce texte a révélé des lacunes et il a paru nécessaire de procéder à sa refonte, par l'abrogation de la loi n°90-07 du 26 juin 1990 précitée. Tel est l'objet de la loi d'orientation n° 2022-08 du 19 avril 2022 relative au secteur parapublic, au suivi du portefeuille de l'État et au contrôle des personnes, morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique.

<sup>14</sup> Au regard du soutien de l'Empire du milieu à la Russie dans la guerre qui l'oppose à la coalition occidentale « G40 » par l'Ukraine interposée.

stratégique, qui bénéficie de plate-forme opératoire aux grandes puissances en cas de conflits ou de catastrophes humanitaires majeurs, dans la sous-région ou aux Proche et Moyen Orient.

Sa stabilité est le fruit d'un long cheminement à travers l'histoire des filiations et des configurations à l'échelle des communautés et des terroirs. Une stabilité maintes fois testée mais jamais vacillante car maintenue par des forces de défense et de sécurité bien formées dans une sous-région devenue une poudrière pour bon nombre « d'octogones internationales » de la sous-traitance sécuritaire. La restructuration du territoire reste accompagnée par une politique innovante de son maillage par l'ambitieux projet du PUMA<sup>15</sup>.

### Carte 1 : Les BRICS + face au G 7, un nouvel ordre mondial ?



Source : [geoconfluences.ens-lyon.fr](https://geoconfluences.ens-lyon.fr)

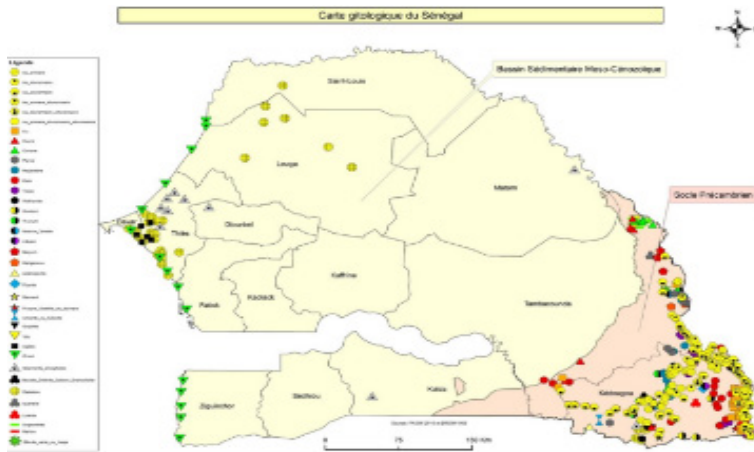
Un bloc soudé et complémentaire, aux avantages comparatifs évolutifs en matière de richesses et de bénéfices est une bonne opportunité d'ouverture pour le Sénégal. Si l'on accepte que l'espace social mondial spécifie les formes de relations internationales considérées à l'espace géographique, aux relations économiques et au type de conflictualités, les stratégies des politiques publiques se répercutent forcément dans la configuration des avantages escomptés (DOCKES et ROSIER 1988).

La transposition du modèle de politique publique occidentale au Sénégal résultait essentiellement de facteurs idéologiques et économiques, qui posent le mythe du développement perçu sous la forme de changement de structures

15 Le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) représente l'expression d'une volonté politique de l'État afin de répondre à l'impérieuse nécessité d'assurer la prise en charge, effective et immédiate, des préoccupations légitimes des populations des parties névralgiques du territoire national. L'enclavement, le niveau élevé du taux de pauvreté et l'accès limité aux services sociaux de base renforcent les attentes légitimes des populations en zone frontalière.

(MBODJ 1992). S'il s'agissait de concilier la nécessité de faire fonctionner les exploitations agricole et industrielle pour maintenir en bon ordre « la société paysanne » et assurer sa reproduction (FALL 2022), dans la perspective d'une adhésion aux BRICS+, le Sénégal peut compter sur d'énormes atouts.

## Carte 2 : Cartographie des sites miniers du Sénégal



Source : <https://www.geosenegal.gouv.sn/cadastre-minier.html>

Le sous-sol sénégalais dispose d'une grande diversité de substances minérales, comprenant des métaux précieux (or et argent), des métaux de base (fer, cuivre, nickel, chrome), des minerais et matériaux industriels (phosphate, calcaire, argile) et des minéraux lourds (zircon et ilménite), des pierres ornementales (marbre, quarts, serpentinite) et des matériaux de construction (basalte, calcaire grès, sable, latérite), etc.<sup>16</sup>. Ces atouts non négligeables constituent une force de frappe à la porte des BRICS+.

Si la Russie a bien montré la voie malgré les paquets de sanctions infligées à son économie, c'est parce que son sol et son sous-sol regorgent de tout. Et à ce titre, le Sénégal est en droit d'espérer avec l'exploitation du pétrole et du gaz au large de ses côtes. Ces gisements off-shore ne seraient pas sans conséquence sur l'avenir économique et social de notre pays. Aussi est-il légitime que les découvertes récentes suscitent de l'espoir, dans l'amélioration du potentiel économique. Les plus hautes autorités<sup>17</sup> du pays souhaitent « qu'une information citoyenne puisse y répondre, en toute transparence, afin d'apporter des réponses claires aux citoyens sénégalais ».

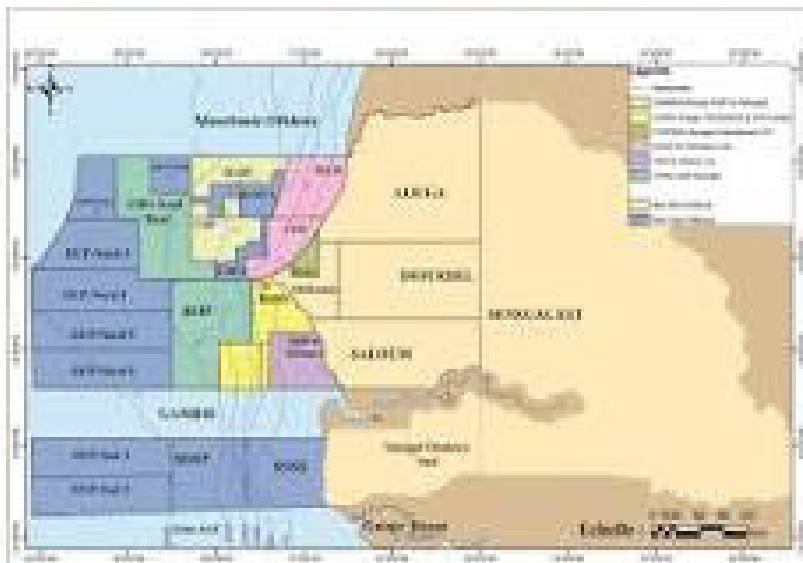
<sup>16</sup> Trousse d'informations pour un secteur minier responsable au Sénégal. Guide, brochures, lexiques et autres informations élaborées par le biais d'un processus de consultation auprès des communautés, administration et compagnies minières concernées, à l'initiative du Canada et du Sénégal/Ministère des Mines et de la Géologie du Sénégal. Documents disponibles à la bibliothèque du CHEDS.

<sup>17</sup> <https://www.presidence.sn/gaz-petrole#brochure>

Sous forme de concession jusque dans les années 60, le type d'accord en usage est, depuis cette date, celui du partage de production. Cela signifie qu'un État ne se contente plus de percevoir une rémunération sous forme de redevance, mais devient un partenaire qui reçoit en nature une part du gaz et du pétrole produits, part déduite du remboursement des coûts de développement et de production avancés par les compagnies internationales (idem).

Ces potentialités sont un tremplin qui diversifie l'offre sénégalaise, dans la perspective de son adhésion au BRICS+.

### Carte 3 : Cartographie des sites pétroliers et gaziers du Sénégal



Source : <https://www.google.com/search>

Opportunités et défis pour le Sénégal à l'aune d'une adhésion où tous les clignotants sont au vert semble être la destinée du Sénégal, dans le concert des nations et, subséquemment dans les BRICS+. Les expériences tirées d'autres pays producteurs ont fait que certains d'entre eux ont pu intégrer le bloc économique en question.

À partir de ces expériences, il devient indispensable d'en tirer les enseignements nécessaires sur la manière d'utiliser, au mieux, ses ressources en hydrocarbures, en tenant de la transition en cours vers les énergies renouvelables. L'histoire a montré qu'un certain nombre de pays ont succombé à la « pré-malédiction des ressources » qui survient quand un optimisme excessif, concernant les bénéfices futurs du secteur, fragilise les politiques gouvernementales, et conduit à terme à des résultats décevants<sup>18</sup>.

**Photos 1 : Port de Dakar, plateforme pour l'exploitation pétrolière et gazière.**



Source : <https://resourcegovernance.org/fr/publications/opportunites-et-defis-pour-le-senegal-dans-le-domaine-de-la-production-petroliere>

La mise en place d'un cadre de gouvernance approprié, pour éviter que les revenus ne soient perdus à cause de l'évasion ou de la fraude fiscale et d'une mauvaise gestion, pose un certain nombre de défis. Dans le contexte d'une situation internationale chargée, ces défis sont particulièrement complexes, car les pays sont confrontés à la crainte de perdre des investissements et se demandent s'il faut utiliser leur richesse en ressources pour financer les dépenses temporaires nécessaires à la stabilisation de l'économie. Sans oublier que le Sénégal n'échappe pas davantage que d'autres pays en développement, à la dualité de son économie : d'un côté, un secteur officiel contraint de se faire une place minuscule dans la compétition mondiale, de l'autre une économie dite « informelle » dans le cadre d'une production d'autosuffisance assurée au niveau familial ou de très petites entreprises non déclarées, qui assure au quotidien la survie de la population. Le changement et l'émergence se trouvent dans l'articulation des politiques publiques et leurs calibrages sur les secteurs classiques et nouveaux.

## Conclusion

Les politiques ou programmes publics sont au centre de toute action gouvernementale. Dans la perspective d'une démondialisation accrue de l'économie, les puissances occidentales s'inquiètent de tout projet de remise en cause de l'ordre mondial post 1945, en proposant la création d'une zone de libre-échange de haut standard, c'est-à-dire le Trans-Pacific Partnership (TPP) et le Trans-Atlantic Trade and Investment Partnership (TTIP). Le fait qu'aucun membre des BRICS n'ait été invité à participer aux négociations sur la création de ces zones de libre-échange montre, à suffisance, la dynamique concurrentielle entre deux pôles de puissance appelés à durcir leur opposition. Doté d'un fort potentiel économique et stratégique avec des partenaires multiples et variés, le Sénégal croit à un monde multipolaire, pour être en capacité d'influencer ou à défaut de participer aux prises de décisions économiques, à l'échelle mondiale dans le respect total des principes de souveraineté.

La remise en question de l'interprétation du passé et les possibilités d'en tirer des enseignements ont constitué tout au long de ce texte un viatique analytique. L'étude s'est appuyée sur une démarche prospective, qui n'est pas une anti-histoire, mais plutôt une réflexion sur des avenir possibles ; ce qui fait que le Sénégal est en droit d'établir une posture d'équilibriste à l'égard de ses anciens partenaires, avec lesquels il entretient des relations séculaires. Son adhésion au Groupe des BRICS+ est tributaire de conditions économiques, auxquelles le pays satisfait en grande partie. La Chine, le plus important membre des BRICS+, dit accueillir favorablement l'adhésion du Sénégal au groupe des cinq+, en plus du soutien de la Grande Russie, qui entretient avec le Sénégal des relations de cordialité. Avec l'appui de ces deux grandes puissances, il peut être espéré que l'adhésion du Sénégal, à la suite de sa demande, ne sera qu'une question de formalités et de procédures.

## Sources

### 📁 Sources d'archives : Archives Nationales du Sénégal

Série D : Affaires militaires

Sous-série 10D : Fonds FIDES

- 10D4 0036, Rapports sur l'exécution des programmes FIDES (1951-1952).

Série G : Affaires politiques et administratives

Sous-série 17G : Affaires politiques A.O.F.

- 17G 51, versement 17, Correspondances relatives au programme d'Albert Sarraut de mise en valeur des colonies (Janvier-Septembre 1922)

Série Q : Affaires Economiques

Sous-série 1Q : Généralités

- 1Q 628, versement 150, Programme quadriennal d'équipement, Elevage, Industrie animales, pêches maritimes 1953-1957.

### 📁 Sources imprimées

- République du Sénégal, Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), Rapports sur les législatives du 3 juin 2007.
- République du Sénégal, JO, n° 6446, 31 décembre 2008.

### 📁 Sources webographiques

<http://classiques.uqac.ca/>

<https://www.geoconfluences.ens-lyon.fr>

<https://www.geosenegal.gouv.sn/cadastre-minier.html>

<https://www.google.com/search>

<https://www.presidence.sn/gaz-petrole#brochure>

<https://resourcegovernance.org/fr/publications/opportunités-et-defis-pour-le-senegal-dans-le-domaine-de-la-production-petrolière>

## Bibliographie

### Thèses

- AUDIBERT, A., 1977, « Le service social en Afrique francophone dans une perspective de développement (l'époque coloniale) », thèse de doctorat de spécialité en Sciences Sociales du Travail, Tome I et II, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne., 594 p.
- TOURE, A., 1991, « Un aspect de l'exploitation coloniale en Afrique : fiscalité indigène et dépenses d'intérêt social dans le budget du Sénégal 1905-1946 »,

thèse de doctorat de troisième cycle, Département d'Histoire, F.L.S.H., U.C.A.D., 427 p.

#### Périodiques

- Revue des sciences financières n°1, la politique des investissements dans l'Outre-mer, janvier-mars 1957, ANS, bi III 8° 1250.
- Revue internationale du travail n°3, problèmes d'investissement dans les pays insuffisamment développés, mars 1958, ANS, bi III 8° 456.

#### Articles d'ouvrages collectifs

- O'BRIEN Donal Cruise 2002, « Le sens de l'État du Sénégal », in DIOP M. C. (sous dir.), Sénégal contemporain, Paris, Karthala, p. 501-528.
- MBODJ M., 1992 « La crise trentenaire de l'économie arachidière » in DIOP M. C. (sous dir.), Sénégal, Trajectoire d'un État, Dakar, CODESRIA.

#### Ouvrages généraux

- BOURGI, A., 1979, La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal, Paris-Dakar-Abidjan, librairie générale de droit et de jurisprudence, N.E.A, 379 p.
- COQUERY-VIDROVITCH, C. et al, 1999, L'Afrique Occidentale au temps des français : colonisateurs et colonisés (1860-1960), Paris, La découverte, 364 p.
- DIA M., 1988, Le Sénégal trahi, un marché d'esclaves, Paris, Éditions SELIO, 237p.
- DOCKES P. et ROISER B., 1988, Croissance et développement en question, Paris, PUF, 335 p.
- DIOP Alioune Badara, 2009, Le Sénégal, une démocratie du phénix, Karthala, 372 p.
- EDWARD, G.C et SHARKANSKY, I., 1981, Les politiques publiques, élaboration et mise en œuvre, Tendances Actuelles, les Editions d'Organisation, Paris, 277 p.
- KASSE M., 1990, Sénégal, crise économique et ajustement structurel, Dakar, NENA.
- MAFFESOLI Michel, 2000, L'instant éternel. Le retour du tragique dans les sociétés postmodernes, Paris, Denoël.
- SOJA Edward W, 1989. Postmodern Geographies. The Reassertion of Space in Critical Social Theory, New York/Londres, Verso.
- TOURAINE Alain, 1992, Critique de la modernité, Paris, Fayard, 462 p.



# **LES DEFIS ECONOMIQUES DU SENEGAL FACE AUX CRISES INTERNATIONALES**

**Docteur Nicolas Eguandene DIATTA**

*Docteur en Sciences Economiques, Chercheur au Laboratoire  
Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du Centre des Hautes Études  
de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



## Résumé

Les grandes crises internationales actuelles se propagent à travers les flux financiers, les échanges extérieurs et l'interdépendance des économies. L'ampleur des impacts de ces chocs, dépend donc naturellement de l'intensité du commerce extérieur et de l'intégration aux marchés financiers internationaux. De la crise russo-ukrainienne à la crise géopolitique de la CEDEAO, en passant par le phénomène de la dédollarisation et les chocs des marchés mondiaux, la stabilité de l'économie mondiale est plus que jamais secouée.

Ces crises ont lourdement affecté certaines économies africaines, notamment celle du Sénégal.

Au regard de tous ces risques et conjonctures, la définition des conditions de résilience économique et la proposition de solutions de maintien durable de la dynamique économique sénégalaise, constituent des défis majeurs des décideurs publics.

Cette recherche s'orientera vers une logique d'étude dynamique à partir des modèles VAR structurels, pour mesurer les chocs générés par ces crises et apporter des réponses aux ajustements de résilience.

## Introduction

Dans le contexte de la mondialisation, les chocs les plus observés proviennent, généralement, de l'extérieur. Les grandes crises internationales actuelles se propagent à travers les flux financiers, les échanges extérieurs et l'interdépendance des économies. L'ampleur des impacts de ces chocs dépend naturellement de l'intensité du commerce extérieur et de l'intégration aux marchés financiers internationaux. Des événements tels que la crise russo-ukrainienne, la crise géopolitique de la CEDEAO, le phénomène de la dédollarisation et les chocs des marchés mondiaux, menacent lourdement la stabilité de l'économie mondiale.

Sur la période de 2019 à 2023, le volume d'échanges mondiaux a alternativement varié, sous l'impulsion de la Covid-19 et de la crise russo-ukrainienne, soit -6,1%<sup>1</sup> en 2020, une reprise en 2021 +9,1% et une légère augmentation, en 2022 et 2023, respectivement 2,7% et 1,7%.

Généralement, l'expansion de crises de ce type engendre des chocs d'offre qui ont un impact considérable sur certaines économies africaines, souvent fortement tributaires des influences extérieures. Cette constatation est étayée par les recherches menées par différents économistes (Olamide et al. 2022), qui concluent que les chocs touchant les prix

des matières premières, qu'il s'agisse du pétrole ou d'autres matières premières, exercent une influence importante sur les taux de change. De plus, les ajustements de la politique monétaire, telles que les variations des taux d'intérêt et de la masse monétaire, contribuent à la transmission de ces effets de change à la croissance économique. L'ampleur de ces chocs pousse beaucoup de pays africains à adopter des mesures de résilience économique, à partir des mécanismes d'ajustement entre le commerce mondial et la production nationale.

Le Sénégal, porté par son Plan Sénégal Emergent, est dans un élan dynamique de structuration économique. Sur la période de 2015 à 2017, le profil de la croissance économique est caractérisé par une forte progression passant de 6,2%<sup>2</sup> à 7,1%. Les facteurs qui permettent l'atteinte de ces performances ont été les bons résultats des programmes de développement agricole et les efforts consentis par l'Etat en matière d'investissement, dans les secteurs prioritaires.

Toutefois, sur la période allant de 2021 à 2023, le taux de croissance est de 6,5%<sup>3</sup> à 4,1%, une baisse qui s'explique, en majorité, par les chocs externes, notamment la crise de la Covid-19, la tension géopolitique dans la sous-région, le conflit russo-ukrainien et d'autres chocs de marchés mondiaux. Cette diminution

1 Organisation mondiale du Commerce (2023)

2 Direction de la prévision et des études économiques (2017)

3 Direction de la prévision et des études économiques (2023)

de l'activité économique coïncide avec une inflation qui s'accroît de 5,3% à 8,4% pendant la même période, entraînant ainsi des cycles conjoncturels et une réduction du niveau de vie des ménages. La poursuite de ce conflit comporte d'énormes risques macroéconomiques : une forte rigidité des prix, un durcissement des conditions de financement, une dégradation du déficit budgétaire, et un ralentissement économique.

Dans ce contexte, la progression du phénomène de dédollarisation représente une grande menace pour l'économie sénégalaise, notamment dans l'hypothèse où le dollar américain perdrait sa valeur. Cette perte pourrait engendrer un rétrécissement du solde de la balance des paiements, une dévaluation de la monnaie locale, une volatilité des taux de change, tous facteurs pouvant aboutir à une inflation galopante dans les économies fragiles comme celle du Sénégal.

La tension géopolitique au sein de la CEDEAO s'ajoute aux crises externes qui menacent l'économie sénégalaise. Cette crise est illustrée par des sanctions économiques contre le Niger, le Burkina-Faso, le Mali. Un retrait de ces pays de l'organisation régionale entraînerait, ainsi, d'énormes conséquences économiques, menaçant l'intégration régionale. Le Sénégal, en tant que point stratégique d'approvisionnement et de transit de certains produits vers ces pays, risquerait de perdre d'importantes recettes fiscales et douanières, si ces derniers décidaient de choisir d'autres partenaires commerciaux.

Ces statistiques montrent que l'économie reste encore vulnérable face aux chocs externes. Au regard de tous ces risques et conjonctures, la définition des conditions de résilience économique constitue donc un défi majeur pour les décideurs publics.

La présente étude analyse les conséquences de l'impact des chocs générés par les crises internationales sur l'économie sénégalaise et les défis de politiques économiques qui émergent face à ces chocs. Le document sera organisé en trois sections :

- La première partie est consacrée à la revue de la documentation sur la nature des chocs et sur la résilience économique ;
- Une seconde partie décrit l'émergence des crises internationales, notamment la crise russo-ukrainienne, la dédollarisation, la tension géopolitique de la CEDEAO, et ses conséquences sur l'économie sénégalaise, enfin ;
- Une troisième partie servira à expliquer les différents défis de politiques économiques qui permettront de résister aux chocs.

## **I/ Nature des chocs et résilience économique au plan de la documentation**

### **1. Nature des chocs**

Les grandes crises internationales ont été, pour la plupart, à l'origine des déséquilibres macroéconomiques, en raison des phénomènes de la mondialisation et de la globalisation. Partant de ce constat général, ces crises engendrent souvent des chocs exogènes affectant les économies dépendant des ressources et marchés extérieurs. Ces chocs exogènes se manifestent, en général, par une baisse de la production et un faible accès aux facteurs de production (choc d'offre négatif). Néanmoins, certaines crises peuvent, à la fois, être un choc de demande et un choc comme la crise du Covid-19.

Le débat sur l'importance relative des chocs d'offre et de demande est essentiel, car leur nature conditionne l'utilité et l'efficacité des politiques conjoncturelles (Anota, 2013) ; un débat qui converge à plusieurs reprises autour du comportement de l'inflation. En effet, selon les nouveaux classiques<sup>4</sup>, un choc d'offre positif, en relevant la production, conduit à une baisse des prix afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande et un choc d'offre négatif, en faisant baisser la production, aboutit à une augmentation des prix ; autrement dit, si l'économie est avant tout sujette aux chocs d'offre, le niveau de production et le taux d'inflation devraient évoluer dans le sens inverse l'un de l'autre. Si, au contraire, ce sont les chocs de demande qui sont principalement à l'origine du cycle d'affaires, comme le soutiennent les nouveaux keynésiens<sup>5</sup>, les prix devraient évoluer de façon procyclique ; autrement dit, l'inflation et la production devraient évoluer dans le même sens.

Il est important d'appréhender, également, les canaux de transmission de ces chocs entre les nations. Les mécanismes de transmission des chocs sont majoritairement sur la base du modèle Mundell-Fleming<sup>6</sup> développés dans diverses directions : endogénéisation des prix et des salaires, flux des biens et services, mobilités des capitaux, anticipations rationnelles (Artus, 1988).

La réponse globale à ces crises, qui entraînent, en général, des chocs négatifs macroéconomiques, passe par une capacité de résilience des économies.

---

4 Robert Lucas, Edward Prescott, Finn E. Kydland, Robert Barro

5 Gregory Mankiw, Joseph, Georges Akerlof.

6 Le modèle de Mundell-Fleming a été inventé, indépendamment, par Robert Mundell et Marcus Fleming. Il permet de comprendre l'impact des politiques économiques (monétaires, fiscales...) dans une économie ouverte aux échanges commerciaux et financiers avec l'Etranger.

## **2. La résilience économique**

La définition de la résilience économique n'est pas unique et dépend de plusieurs facteurs. Pendall et al. (2010) considèrent la résilience comme étant la capacité d'une économie de retourner, suite à un choc, à un état préexistant dans un système d'équilibre unique. En outre, Briguglio et al. (2009) ont indiqué qu'elle permet de s'adapter, face aux impacts négatifs de chocs exogènes défavorables et de profiter de chocs positifs. Enfin, l'USAID (2016) définit la résilience économique comme étant « la capacité des personnes, des ménages, des communautés, des pays et des systèmes à s'adapter et à se remettre des chocs et des tensions de manière à réduire la vulnérabilité chronique et à favoriser une croissance inclusive ». Toutes ces définitions convergent vers un point commun : la capacité d'une économie à résister et à se remettre des chocs exogènes négatifs le plus rapidement possible. Elles sont capitales pour comprendre les phénomènes qui se produisent à la faveur des crises internationales actuelles.

## **II/ Emergence des crises internationales et conséquences sur l'économie sénégalaise**

### **A- Aperçu sur les crises internationales**

#### **1) Les chocs pétroliers**

L'un des plus grands chocs qui ont secoué de nombreux marchés, est le choc pétrolier de 1970 à 1974. Le choc a débuté lorsque les pays arabes membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) ont annoncé, durant la guerre du Kippour<sup>7</sup> qu'ils ne livreraient plus de pétrole aux pays ayant soutenu Israël dans le conflit l'opposant à la Syrie et à l'Egypte, à savoir les Etats-Unis et leurs alliés d'Europe occidentale (Rahji et al. 2005). Les effets de l'embargo se sont vite manifestés par une augmentation excessive du prix du pétrole (3 UDS à 12 UDS<sup>8</sup> entre 1970 à 1974), l'OPEP ayant contraint les pays membres à accroître leurs paiements.

#### **2) La crise financière de 2008**

Une autre crise internationale ayant fortement secoué l'économie mondiale, est la crise financière de 2008 dite des « subprimes », née de l'incapacité de beaucoup de

---

<sup>7</sup> La guerre du Kippour, aussi appelée guerre du Ramadan ou encore guerre d'octobre ou guerre israélo-arabe de 1973, a opposé, du 6 au 26 octobre 1973, Israël et une coalition de nations arabes emmenée par l'Egypte et la Syrie. La guerre s'est ouverte le jour du Yom Kippour, sur l'attaque surprise conjointe de l'Egypte et de la Syrie, qui ont envahi respectivement le Sinaï et le plateau du Golan, qui avaient été pris par Israël en 1967 lors de la guerre des Six jours

<sup>8</sup> Statistiques financières internationales (2005)

ménages américains à faibles revenus à rembourser les crédits contractés pour l'achat de leur logement ; une crise qui s'est très vite répandue dans le monde, aboutissant à une crise économique majeure, en raison des pertes financières subies par les banques. Son expansion dans le monde se manifeste par le biais de l'interdépendance des banques internationales. Ces dernières ne se faisaient plus confiance et refusaient de se prêter de l'argent, situation qui allait créer un resserrement du crédit affectant les ménages et les entreprises, aboutissant, ainsi, à des baisses d'investissement, de consommation et des phases de récession dans beaucoup de pays.

### 3) La crise du Covid-19

Contrairement à la crise de 1929 ou à celle de 2008, la crise du Covid-19 ne découle pas d'une crise bancaire ou financière qui impacterait ensuite l'économie réelle. Il s'agit plutôt d'une crise de l'économie réelle d'origine exogène, influant sur l'offre et la demande de biens et de services. Cependant, cette circonstance n'exclut pas la possibilité qu'elle puisse éventuellement évoluer vers une crise bancaire ou financière ultérieure, comme souligné par Deubeul en 2020.

Cette crise a plongé l'économie mondiale dans une phase de récession, et entraîné un affaiblissement du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement entre 2019 et 2021. La pandémie a fortement impacté l'année 2020, avec une détérioration simultanée du taux de chômage (+25%<sup>9</sup> en une année) et une chute du PIB, qui passe d'une croissance de 2,8%<sup>10</sup> en 2019, à un recul de 2,8% à fin 2020.

La crise du COVID-19 a entraîné un important creusement du déficit public dans les Etats membres de la CEDEAO. Le déficit budgétaire de l'ensemble de la CEDEAO s'évaluait à 6,4%<sup>11</sup> en 2020 après une hausse de 4,7% en 2019 et de 2,9% en 2018. Cette forte détérioration du déficit budgétaire de la région en 2020 est le reflet d'une aggravation généralisée dans l'ensemble des pays. Au Sénégal, les effets pervers de la crise ont de lourds impacts négatifs socio-économiques. Selon l'étude de la Direction Générale de la Planification des Politiques Economiques (2021), la crise sanitaire aurait occasionné une perte de 7,1 et 5,04 points de pourcentage de croissance du PIB, respectivement pour les scénarios "choc covid-19 » et « riposte". Dans le scénario choc, les conséquences sont importantes sur la consommation et l'investissement privé avec des baisses de l'ordre 4,64 % et 7,73 %. Ces pertes engendrent des effets néfastes sur les objectifs de développement durables (ODD), relatives à la pauvreté, à la faim et aux inégalités de croissance économique.

9 Source : Banque mondiale (2022)

10 Source : FMI (2002)

11 Source : commission de la CEDAO

#### **4) La crise russo-ukrainienne**

Au-delà de ces crises lointaines, le contexte actuel de l'économie mondiale est marqué par la crise russo-ukrainienne ; une crise qui, à certains égards, pourrait être considéré comme un combat contre le pouvoir du dollar.

L'économie mondiale n'a pas fini de se remettre des effets négatifs de la Covid-19, quand survient la guerre russo-ukrainienne<sup>12</sup>, enfonçant le déséquilibre macroéconomique. Le poids économique important que représentent ces deux puissances (Russie et Ukraine) a pu être, très vite, constaté à travers le monde. Principaux fournisseurs en denrées alimentaires et ressources énergétiques, les prix de leurs produits ont rapidement augmenté durant les premiers mois du conflit. En Mars 2022, l'indice FAO des prix des denrées alimentaires s'établissait à 159,3 points, soit une hausse de près de 13%<sup>13</sup> par rapport à son niveau de février, et son plus haut niveau depuis sa création en 1990.

L'embargo imposé par l'Union européenne à la Russie a poussé ce dernier à limiter sa production énergétique, créant une augmentation de 30%<sup>14</sup> des prix des énergies. Cette crise, qui représente une véritable menace pour la sécurité alimentaire en Afrique, fut vite ressentie dans ce vaste continent (Gourdon et al.2022). La baisse de la production du blé expose une majorité des pays africains, très dépendants de l'importation de cette céréale, à un risque d'insécurité alimentaire. Des pays comme l'Angola, Madagascar, le Malawi, le Mozambique et la Zambie ont, ainsi, été placés sous vigilance orange par la FAO en Mars 2022, en raison de leurs faibles perspectives de récoltes céréalières, compensées souvent par des importations.

#### **5) Le phénomène de la dédollarisation**

La dédollarisation est motivée par le désir de réduire l'influence économique et politique des États-Unis, de minimiser le risque de fluctuations du taux de change du dollar et de renforcer l'indépendance monétaire et financière des économies de ces pays. L'accentuation du combat contre l'hégémonie du dollar est menée par les pays du BRICS, en favorisant le règlement dans les échanges commerciaux par l'usage d'une autre monnaie interne différente du dollar américain. Plusieurs facteurs ont accéléré le mouvement actuel vers cette dédollarisation : les sanctions imposées par

---

12 La guerre russo-ukrainienne, souvent appelée guerre en Ukraine, est un important conflit post-soviétique, militaire et diplomatique, opposant l'Ukraine d'une part, à la Russie alliée aux forces séparatistes ukrainiennes pro-russes d'autre part. Elle a commencé en février 2014, à la suite de la révolution ukrainienne de 2014, et s'est initialement concentrée sur le statut de la Crimée et de certaines parties du Donbass, internationalement reconnues comme faisant partie de l'Ukraine. Le conflit s'est considérablement étendu lorsque la Russie a envahi l'Ukraine le 24 février 2022

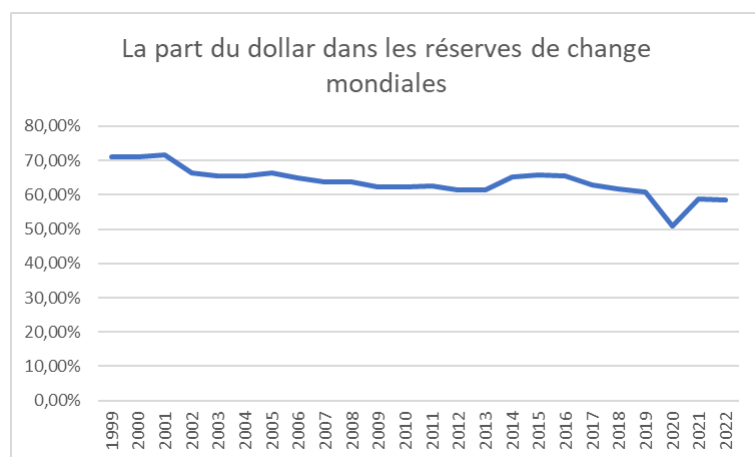
13 Base de données FAO (2022)

14 Base FMI (2022)

le G7 à la Russie, des nouvelles selon lesquelles plusieurs pays (comme le Brésil et l'Argentine) chercheraient à abandonner le dollar pour leurs échanges commerciaux, et des rapports qui portent à croire que la part du dollar a reculé dans les réserves de change mondiales (Manzer, 2023). Toutefois, en dépit de l'érosion marquée du dollar notée au fil des années, cette monnaie maintient sa supériorité en termes de réserves mondiales. Fin 2022, la monnaie américaine comptait pour 58% des réserves de change mondiales, contre 71% en 1999 (voir figure 1 ci-dessous).

La dédollarisation du système monétaire mondial pourrait avoir des conséquences importantes pour les pays africains, largement dépendants de cette monnaie dans leurs transactions commerciales. Les principales conséquences pourraient être les coûts de transactions élevés et la perte en valeur des réserves de change des banques centrales africaines. Si le dollar perd sa valeur, ce mouvement pourrait entraîner une volatilité des taux de change et des coûts supplémentaires pour le commerce extérieur. Preuve que ce mouvement est déjà enclenché, le Soudan du Sud a déjà entamé une phase de dédollarisation de son économie.

**Figure 1 : La part du dollar dans les réserves de change mondiales de 1999 à 2022**



Source : FMI (2023)

## 6) La crise géopolitique de la CEDEAO

La cohésion politique au sein de la CEDEAO n'est plus une réalité, suite au retrait du Mali, du Niger et du Burkina-Faso et la formation, par ces pays, d'une nouvelle alliance commune<sup>15</sup>. L'origine de ces tensions est liée aux coups d'Etat militaires survenus dans ces trois pays et aux sanctions décidées par la CEDEAO. L'organisation a ordonné le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans ces

15 Alliance des Etats du Sahel (AES) créée le 23 Septembre 2023

pays à chaque coup d'Etat, une injonction que les militaires au pouvoir n'ont pas respectée. Contre le Mali, la CEDEAO a décidé, en août 2020, de la fermeture de ses frontières aériennes et terrestres et imposé un embargo sur les échanges financiers et commerciaux, à l'exception des produits de première nécessité. Le Burkina Faso, quant à lui, a été suspendu des instances de l'organisation. En plus de l'interdiction de voyager imposée aux militaires auteurs du coup d'Etat, des sanctions économiques ont coupé le Niger de bon nombre de ses partenaires commerciaux traditionnels, ce qui a aggravé l'insécurité alimentaire dans le pays. Ces pays, confrontés à des défis communs tels que l'insécurité et la pauvreté, ont également pris des mesures pour se distancer de la France et se rapprocher de la Russie, notamment sur les plans militaire et politique (Sissoko et al.2024).

Leur retrait de la CEDEAO pourrait reconfigurer la géographie politique de l'Alliance vis-à-vis des Etats côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Les conséquences économiques éventuelles de ce retrait seront partagées entre ces pays et les autres pays membres de la CEDEAO, dont le Sénégal.

## **B- Conséquences sur l'économie sénégalaise**

Ces conséquences peuvent s'apprécier à l'aune des effets de ces crises sur l'économie sénégalaise, principalement les crises actuelles, qui sont en nette progression (crise russo-ukrainienne, crise géopolitique de la CEDEAO et dédollarisation).

### **1) Crise russo-ukrainienne et stabilité de l'économie sénégalaise**

Au-delà des impacts directs inhérents aux coopérations bilatérales entre le Sénégal et l'Ukraine ou encore entre le Sénégal et la Russie, on peut s'attendre à une hausse de plusieurs produits, imputable à la baisse des échanges commerciaux. La flambée du pétrole et des prix des denrées alimentaires affectera sans doute les prix dans d'autres autres secteurs de l'économie, lesquels peuvent entraîner une inflation globale, une croissance plus lente de la demande et donc une baisse de production.

#### **- Incidences sur la balance courante**

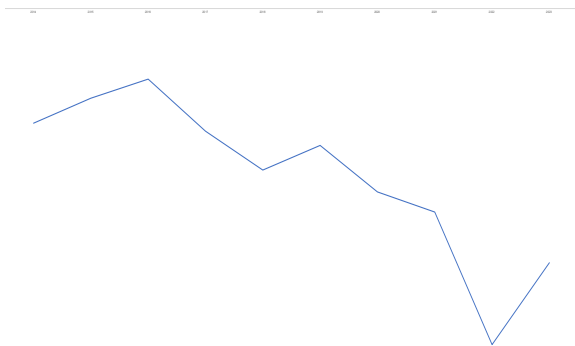
Le Sénégal est un grand partenaire commercial de l'Ukraine depuis 1992 et de la Russie depuis 1962. En guise d'illustration du poids commercial existant entre le Sénégal et l'Ukraine, entre Janvier 2021 et Octobre 2021, le volume des échanges commerciaux sont estimés à 101.58 millions<sup>16</sup> USD avec un solde positif pour l'Ukraine de 97.78 millions USD. Sur la même période, les exportations de l'Ukraine vers le Sénégal sont passées à 99.68 millions USD. Les principaux postes des exportations

16 Source : Organisation mondiale du Commerciale (2021).

ukrainiennes concernent la fonte, le fer et l'acier (84,5%), les graisses, les huiles animales ou végétales (10,0%) et les céréales (1,7%). L'année 2022, correspondant au début du conflit, est caractérisée par une baisse de la production limitant les flux entrant de biens et services au Sénégal, ce qui aboutit logiquement à une dégradation du ratio de la balance courante /PIB, -19,38% (voir figure 2 ci-dessous). Cette baisse peut être attribuée, en partie, au prolongement de la crise du Covid-19, constatée en 2020 (-10,86%) et en 2021 (-12,06%).

Avec les mesures de compensation de l'Etat et les voies de contournement, le ratio se relève un peu en 2023 (-15,05%).

**Figure 2 : Evolution de la balance courante du Sénégal de 2014 à 2023**

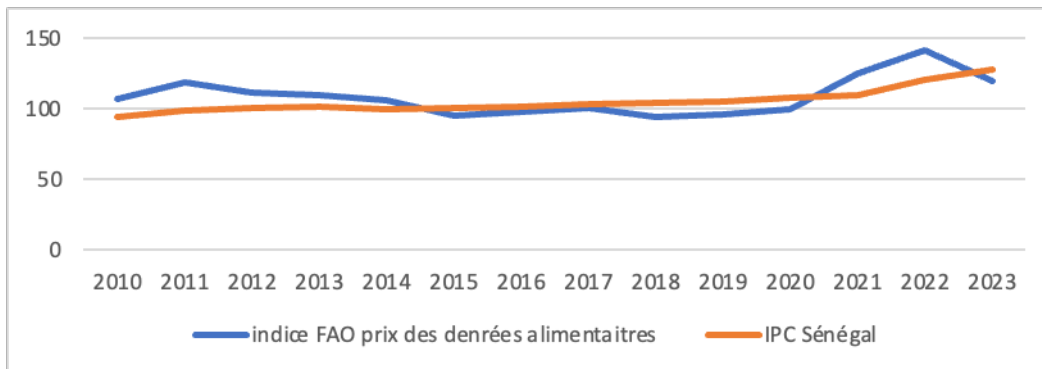


Source : calcul de l'auteur à partir des données de la BCEAO

- Incidences sur l'indice des Prix à la Consommation (IPC)

L'Ukraine est l'un des plus grands producteurs de denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne les céréales. La baisse de la production engendrée par le conflit a perturbé l'offre mondiale et généré une hausse de l'inflation en matière de denrées alimentaires, ce qui peut accentuer l'insécurité alimentaire. Le Sénégal étant une économie très dépendante de l'extérieur, le choc inflationniste mondial des denrées alimentaires, mesuré par l'indice FAO des prix, est presque convergent avec l'indice des prix à la consommation entre 2010 et 2022 (voir figure 3 ci-dessous). L'année 2022 marquant le début du conflit est illustrée par un pic à 141,53 pour l'indice FAO du prix mondial et 120,4 pour l'indice des prix à la consommation Sénégal. L'année 2023 est, cependant, marquée par une rigidité forte des prix à la consommation au niveau local 127,53 contrairement à l'indice FAO qui a baissé à 119,95.

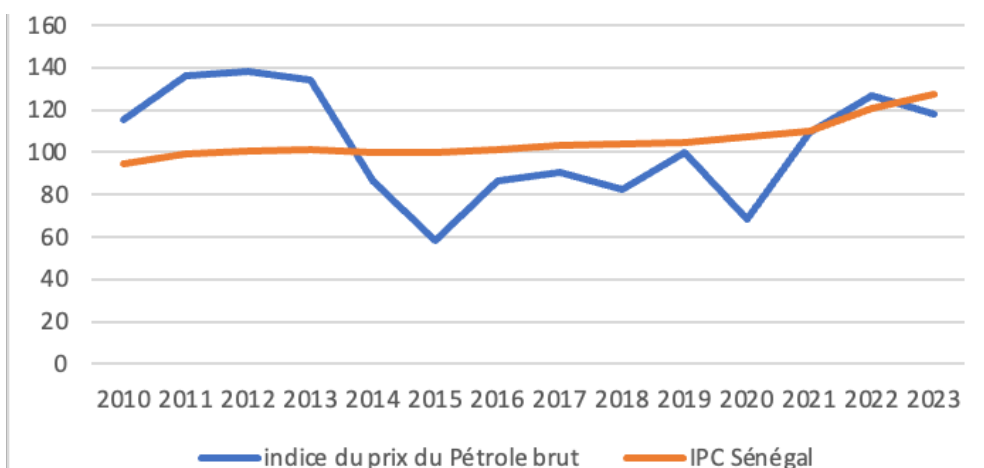
**Figure 3 : Evolution comparée de l'indice FAO du prix des denrées alimentaires et de l'Indice des prix à la consommation du Sénégal**



Source : calcul de l'auteur à partir de FAO (2023)

Il est important de rappeler que Moscou fournit 11,5% de l'offre mondiale et est le deuxième exportateur, ainsi que le troisième producteur de pétrole brut. L'embargo infligé à la Russie a poussé ce dernier à hausser les prix des énergies. Cette situation est en train d'impacter les coûts de la vie dans beaucoup de pays africains, notamment le Sénégal. La hausse du prix du pétrole brut est moins convergente à l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Sénégal, comparé au prix des denrées alimentaires (voir figure 4 ci-dessous). Par contre son impact est remarquable sur les indices des prix à la consommation au Sénégal. Par l'interaction entre les produits dérivés du pétrole brut et les produits des autres secteurs de l'économie, l'augmentation des prix énergétiques se répercute sur les prix à la consommation. Sur l'année 2022, l'accroissement du prix mondial du pétrole brut (126,9) s'aligne avec l'IPC au Sénégal (120,4).

**Figure 4 : Evolution comparée de l'indice du prix mondial du Pétrol brut et de l'Indice des prix à la consommation du Sénégal**

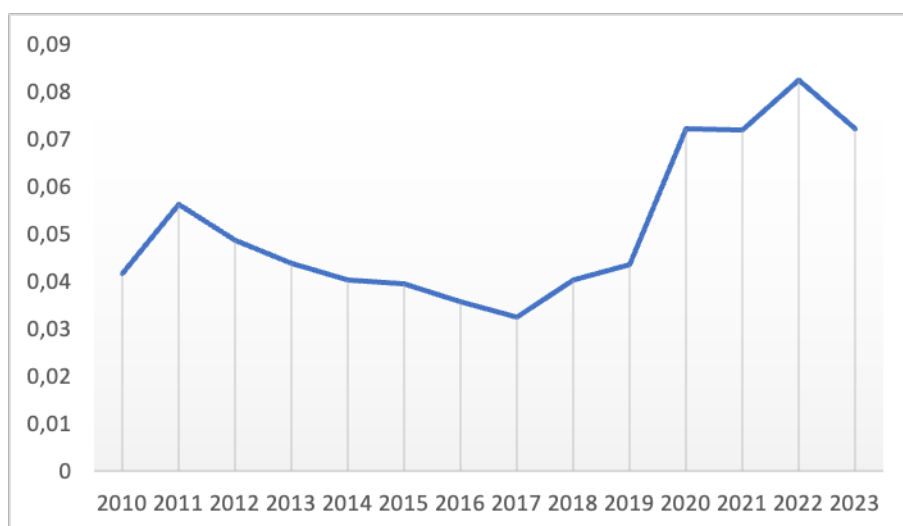


Source : calcul de l'auteur à partir des données de l'INSEE et de la BCEAO

## - Incidences sur le déficit budgétaire

Ces hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie surviennent, alors que le Sénégal ne dispose que d'une marge de manœuvre limitée sur le plan budgétaire, la crise de la Covid ayant déjà étouffé l'économie. Le programme de subvention des denrées alimentaires et des carburants, destiné à juguler l'inflation et à soutenir le secteur productif demeure un poids budgétaire insoutenable pour le gouvernement du Sénégal, surtout dans un contexte d'accroissement de la dette publique. En 2022, face à l'inflation élevée induite en partie par la crise russo-ukrainienne, les subventions à l'achat des denrées alimentaires s'établissent à 157 milliards de FCFA<sup>17</sup>. Ces dépenses affectent directement le déficit budgétaire, qui s'est élargi à 8,2% du PIB (voir figure 5 ci-dessous)

**Figure 5 : Evolution du déficit budgétaire du Sénégal de 2010 à 2023**



Source : calcul de l'auteur à partir des données de la BCEAO

## 2) Dédollarisation et économie sénégalaise

La dédollarisation est un processus lent et complexe qui pourrait prendre encore des années, voire des décennies. Cependant, plusieurs banques centrales à travers le monde ont commencé à augmenter leurs réserves de devises autres que le dollar, surtout les banques affiliées aux pays membres du BRICS. La part du dollar américain, en tant que monnaie de réserve et devise de référence pour les transactions internationales, continue de diminuer, comme susmentionnée, au niveau de la figure 1 ci-dessus. Cette diminution de réserves affecte, bien sûr, les réserves des banques centrales des pays, qui sont très dépendants du dollar dans

17 Rapport ANSD (2022)

les transactions commerciales, notamment les pays africains comme le Sénégal. Une baisse des réserves de change des banques centrales entraînerait une réduction des disponibilités liquides pour faire des opérations de change et faire face au déficit de la balance des paiements. Au regard du tableau 1 ci-dessous, la variation des réserves de change mondiales en dollars n'est pas forcément en adéquation avec l'évolution du solde de la balance des paiements. De 2016 à 2018, les réserves de change mondiales en dollars sont caractérisées par une baisse (65,36 %, 62,73% et 61,76%), alors que les soldes de la Balance des paiements ont augmenté sur cet intervalle de périodes (49,76 milliards FCFA, 116,72milliards FCFA et 527,01 milliards FCFA). Cette tendance montre que le commerce extérieur sénégalais s'appuie fortement sur l'étalon « dollar » et que cette devise représente la monnaie d'échange internationale.

**Tableau 1** : Evolution du solde de la Balance des paiements du Sénégal et de la part du dollar dans les réserves de change mondiales de 2014 à 2022.

	La part du dollar dans les réserves de change mondiales	Solde de la BP Sénégal (milliards FCFA)
2014	65,17%	217,936
2015	65,75%	160,4070518
2016	65,36%	49,768
2017	62,73%	116,7216925
2018	61,76%	527,01
2019	60,75%	146,5091302
2020	50,92%	-91,26271173
2021	58,80%	139,964
2022	58,36%	-62,23

**Source** : BCEAO et FMI (2023)

### **3) Les conséquences de la crise géopolitique de la CEDEAO sur l'économie sénégalaise.**

La crise interne de la CEDEAO a pris de l'ampleur avec l'imposition d'un embargo sur le Mali, le Niger et le Burkina Faso, suivie de leur retrait de l'organisation et de la création subséquente de l'Alliance des États du Sahel (AES). Cette crise a des conséquences, sociales, politiques et économiques autant pour les pays de la nouvelle alliance, que pour les autres pays de la Communauté. Le Sénégal, de par son ouverture maritime, assure une liaison forte de transactions commerciales vers ces pays et demeure l'une des plus grandes victimes de l'embargo sur le Mali, car 20% des importations maliennes en proviennent. Durant la période de l'embargo, le Sénégal aurait perdu presque 600 milliards de FCFA, avec le blocage des marchandises, au niveau du port maritime, et autres produits comme le ciment livré par les raffineries, une sanction qui a lourdement affecté la trésorerie de certaines entreprises sénégalaises.

Avec le retrait de ces pays, la perte de recettes serait plus importante si ces pays décidaient de nouer des relations commerciales avec de nouveaux partenaires. Cependant la perte sera tout aussi importante du côté de ces pays, car les coûts de transport seront plus élevés avec l'effet de la distance.

### **III/ Les défis économiques**

Les défis économiques du Sénégal face à ces crises passent par des réponses de résilience à apporter face aux chocs générés. La crise russo-ukrainienne a bien impacté les facteurs de production et le niveau de consommation des ménages, avec une forte rigidité des prix. La stabilisation des prix demeure donc un défi majeur à surmonter en passant par plusieurs mécanismes d'ajustement structurel et conjoncturel. Ces mécanismes sont : la bonne appréhension de la nature des chocs, pour bien anticiper les risques macroéconomiques, par le biais d'une bonne stratégie d'endettement et une bonne planification des dépenses publiques, l'ajustement entre l'assouplissement et le resserrement monétaire, un changement structurel de l'économie pour une amélioration de la productivité du secteur primaire et secondaire, et, enfin, pour le Sénégal, il est impératif de faire face, notamment, aux fluctuations défavorables des prix des matières premières et de diversifier la production.

Bien que les effets de la dédollarisation ne soient pas encore observés de manière concrète sur l'économie sénégalaise, sa progression éventuelle pourrait impacter les réserves de changes de la BCEAO et conduire à une probable dévaluation de la monnaie locale, en cas de perte de valeur du dollar. Dans ce cas précis, la monnaie locale fera face à la volatilité du taux de change des autres devises. Les dettes seront plus coûteuses car elles seront libellées en euro, yuan, ou d'autres devises fortes. Un autre défi reposera sur le choix des partenaires commerciaux et un régime de change permettant d'atteindre l'optimum social<sup>18</sup>.

Des opportunités peuvent s'offrir au Sénégal, et globalement aux pays africains, afin d'anticiper les effets de la dédollarisation. La transition vers la monnaie numérique comme le « Bitcoin » est une grande opportunité pour faciliter les transactions commerciales et s'épargner les contraintes de change. Le Sénégal pourrait s'aligner avec d'autres pays africains ou des organisations régionales pour créer une zone monétaire optimale. Une autre option s'ouvre avec le Sénégal : son aspiration d'adhérer aux BRICS+. Il pourrait bénéficier des avantages du projet de la monnaie commune des BRICS+, c'est-à-dire, la suppression des coûts et des risques de change pour les échanges commerciaux et la réduction des coûts de transactions entre les pays membres.

---

18 Un régime de change qui permet d'atteindre l'optimum social, est un régime qui accroît la somme des utilités individuelles, afin d'avoir une meilleure allocation.

Par contre, les différences de performance économique entre les pays membres pourraient, également, entraîner des tensions et des déséquilibres dans le système de monnaie commune. En conséquence, l'adhésion du Sénégal à cette organisation devrait être étudiée avec prudence. Comme le dit Meissa LO (2023)<sup>19</sup>, des pays comme le Sénégal et le Nigéria gagneraient plus à renforcer et mettre en marche le projet originel de la monnaie ECO, plutôt que de postuler au projet d'expansion nommé BRICS+.

La crise géopolitique de la CEDEAO a déjà impacté, de part et d'autre, les pays membres de l'Organisation. Les sanctions économiques imposées au Mali, au Niger et au Burkina-Faso ont lourdement affecté leurs économies, mais également se sont répercutées sur certains pays côtiers comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Le Sénégal, principal partenaire commercial du Mali a perdu une manne financière importante durant la période de l'embargo. Avec le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO, deux scénarios peuvent se présenter au Sénégal :

- Le premier scénario est qu'avec la probable sortie du marché commun et du Tarif Extérieur Commun, les pays de l'AES seront obligés d'appliquer une réciprocité de barrières douanières vis-à-vis des autres pays. Le Sénégal payera donc plus cher les produits provenant de ces pays ;
- Le deuxième scénario est que ces pays pourraient choisir des partenaires commerciaux autres que les pays membres de la communauté (scénario très improbable, en raison des coûts de transports qui seront élevés). Dans ce cas le risque de perte de recettes deviendra important pour le Sénégal, car ce dernier représente un relais de livraison de marchandises vers ces pays. Les enjeux reposent donc sur les stratégies économiques et diplomatiques à adopter pour maintenir ces avantages économiques.

## Conclusion

Ce tour d'horizon des événements politiques qui se produisent sur la scène internationale et de leur contrecoup au plan économique nous a permis d'analyser la configuration des chocs engendrés par des crises internationales, principalement le conflit russo-ukrainien, la dédollarisation et la crise géopolitique de la CEDEAO et ses impacts dans le monde par le biais de certains canaux de transmission. A travers une analyse descriptive, nous avons montré les conséquences économiques de ces crises sur l'économie sénégalaise.

La crise russo-ukrainienne a bien impacté le Sénégal, avec une tension inflationniste importante et une dégradation de la balance courante, aboutissant à un élargissement des dépenses publiques. La dédollarisation n'a pas encore d'effets immédiats, mais sa progression est susceptible d'affecter les réserves de change du Sénégal, d'accroître les risques de change de la monnaie locale et d'impacter, négativement, la balance des paiements. Nous avons également souligné les dommages collatéraux économiques causés par la tension géopolitique de la CEDEAO sur l'économie sénégalaise, avec une grande perte financière due à l'embargo des pays de l'AES.

Sur la base des conséquences et des risques issus des chocs générés par ces crises, se dégagent quelques réponses de résilience économique et d'anticipation de ces chocs :

- La stabilisation des prix à partir des mécanismes d'ajustement structurel et conjoncturel,
- Le choix des partenaires commerciaux,
- L'intégration ou la création d'une zone monétaire optimale pour contourner les fluctuations de change,
- La transition vers une monnaie numérique commune et
- L'adoption de stratégies économiques et diplomatiques vis-à-vis des pays de l'AES, pour atténuer les pertes financières.

En perspective, l'étude de la sécurité économique au Sénégal reste pertinente car elle ressortit des analyses sur les approches macroéconomiques et microéconomiques sur la protection des agents économiques (consommateur et producteur) et de l'économie dans sa globalité.

## Bibliographie

- ANOTA, M. (2013). « La politique monétaire à la croisée des chemins », Dans Idées économiques et sociales (N° 173), pages 49 à 57.
- Briguglio, L. et Piccinino. S. (2011), « Growth and resilience in east asia and the impact of the 2009 global recession ».
- DEUBEUL, P. (2020). « Coronavirus et chocs d'offre et de demande », Melchior.fr
- DIAGNE, Y.S. & THIAM, D. (2019), « La résilience de l'économie sénégalaise : quelles politiques publiques en réponses aux chocs exogènes ? », Document d'Etude N° 43, DPEE.
- GOURDON, J. & UBEDA, A.A. (2022), « Conflit Russie - Ukraine : quelles conséquences sur les économies africaines ? », Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), 16p.
- LO, M. (2023). Chroniques, Financial Afrik, Août 2023.
- Olamide, E. ; Maredza, A. ; Ogujiuba, K. (2022) « Monetary Policy, External Shocks and Economic Growth Dynamics in East Africa : An S-VAR Model » .14, 3490. <https://doi.org/10.3390/su14063490>
- Pendall, R. ; Kathryn, F. et Margaret, C. (2010) « Resilience and Regions : Building Under standing of the Metaphor » Cambridge Journal of Regions, Economy and Society 3 : 1-14.
- RAJHI, T. ; BENABDALLAH, M. et HMISSI, W. (2005), « Impact des chocs pétroliers sur les économies africaines : une enquête empirique », Banque Africaine de Développement, 45p.
- SISSOKO, E.F. ; GUINDO, L.A. et TRAORE, A.L. (2024), « L'économie post-CEDEAO : Défis et opportunités pour le Mali, le Burkina Faso et le Niger », International Journal of Accounting Finance, Auditing, Management and Economics, Volume 5, Issue 1 (2024), pp. 289-307.



# **ANALYSE DES RELATIONS RUSSO- AFRICAINES**

**Les anciennes colonies françaises vont-elles tomber de Charybde en Scylla ?**

**Docteur Seydou KANTE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



## SOMMAIRE

**Introduction 50**

**I. Contextualisation historique 51**

A. Retour sur l'héritage colonial français en Afrique 51

B. D'une alliance géopolitique à l'ère des Indépendances à l'évolution des relations entre la Russie et l'Afrique 52

**II. Les motivations russes en Afrique 53**

A. Stratégies politiques : contester l'influence française 53

B. Intérêts économiques et géopolitiques en Afrique 54

C. Influence militaire : coopération sécuritaire et fourniture d'armements 56

**IV. Répercussions sur les pays africains 58**

A. Analyse des avantages et des risques 58

B. Réactions des acteurs locaux et perception publique 59

C. Implications pour la stabilité régionale 59

**V. Perspectives futures 60**

A. Les enjeux à venir de l'influence russe en Afrique 60

B. Scénarios possibles pour l'évolution des relations géopolitiques 60

C. Recommandations pour une diplomatie sénégalaise proactive 62

Quelques éléments de bibliographie 63

## Résumé

L'évolution des dynamiques internationales requiert une constante réévaluation des acteurs impliqués. Le paysage géopolitique mondial est en constante évolution, façonné par des changements majeurs qui impactent les relations entre les États. Dans ce contexte dynamique, l'influence des acteurs émergents, tels que la Russie, sur les nations africaines autrefois sous la domination française, suscite un intérêt particulier.

L'influence de la Russie dans les États africains ayant jadis appartenu à la sphère d'influence française s'avère particulièrement intrigante. En effet, au cœur des évolutions géopolitiques contemporaines, l'influence de la Russie au sein des pays africains, héritiers d'un passé colonial sous l'emprise française, constitue un sujet d'étude intéressant. Il est pertinent d'analyser le rôle stratégique de la Russie et les mécanismes qu'elle déploie pour favoriser l'émancipation de ces nations du joug historique français.

Cet article vise ainsi à apporter une contribution significative à la compréhension des changements globaux qui marquent le paysage géopolitique sénégalais et africain dans son ensemble.

## Introduction

Le paysage géopolitique mondial, en constante évolution, est frappé de plein fouet par les changements majeurs qui impactent les relations entre les États. L'évolution des dynamiques internationales requiert une constante réévaluation des acteurs impliqués.

Dans ce contexte, le jeu d'influence des grands pays émergents, tels la Russie ou encore la Chine, en Afrique subsaharienne et, plus précisément, dans les anciennes colonies françaises, suscite un intérêt particulier.

Les relations entre la Russie et les États africains ont des racines très anciennes, mais le regain d'intérêt de l'activisme russe est remis au-devant de la scène depuis l'accès au pouvoir de Vladimir Poutine.

L'étude traite du rôle stratégique de la Russie et des mécanismes qu'elle déploie pour prôner l'émancipation des anciennes colonies françaises. A cet effet, la Russie a amorcé, depuis 2014, une politique de diversification de ses alliés et partenaires. L'Afrique apparaît dès lors comme une terre propice pour nouer de nouvelles alliances. L'invasion de la Russie en Ukraine lors de la première guerre du Donbass, en 2014 y a, d'ailleurs, joué un rôle important. Cette guerre marque, en effet, un tournant dans les relations Europe – Russie, ce qui va pousser la Russie à se diriger vers les pays du « Sud Global ». Face à une volonté des BRICS (Brazil, Russia,

India, China, South Africa) d'instaurer un nouvel ordre mondial, nous nous interrogeons sur l'activisme de la Russie envers les pays africains : Comment la Russie s'inscrit-elle dans la redéfinition des rapports de force en Afrique. Pourquoi la Russie s'intéresse-t-elle particulièrement aux anciennes colonies françaises ? Quels sont les objectifs politiques, militaires, économiques et idéologiques qui motivent l'action russe sur le continent africain ?

Pour répondre à ces questions, nous nous pencherons sur les relations France-Afrique, avec pour toile de fond le narratif russe d'émancipation des pays africains vis-à-vis de la France.

Cet article vise à apporter une clé de lecture des changements globaux, qui marquent le paysage géopolitique mondial, à travers le prisme du contexte africain.

## **I. Contextualisation historique**

### **A. Retour sur l'héritage colonial français en Afrique**

L'Afrique a été le théâtre d'une période coloniale intense ayant profondément marqué le continent. Le XIXe siècle a vu l'expansion impériale française en Afrique s'intensifier, avec des puissances européennes se disputant les territoires riches en ressources naturelles et stratégiquement importants. Des dates clés, telles que la conférence de Berlin en 1884-1885, ont formalisé le partage de l'Afrique entre les puissances coloniales, plaçant de vastes régions sous l'influence française. Les conséquences de cette colonisation ont été diverses, laissant derrière elles des frontières souvent arbitraires, des institutions politiques héritées et des économies dépendantes des intérêts coloniaux. L'héritage colonial français a donc façonné les États africains d'une manière profonde, influençant leurs relations internationales et leurs dynamiques politiques.

Cependant, au fur et à mesure que les États africains accédaient à l'indépendance, le poids de cet héritage devenait un terrain complexe de négociations géopolitiques. La France, souvent accusée d'ingérence persistante dans les affaires intérieures de ses anciennes colonies, a dû faire face à des défis croissants pour maintenir son influence. Les répercussions des politiques postcoloniales controversées, telles que la Françafrique, ont exacerbé les tensions, tandis que de nouveaux acteurs internationaux ont émergé, offrant des alternatives attrayantes.

Les liens économiques hérités de l'époque coloniale, conçus pour favoriser les intérêts français, ont parfois été perçus comme déséquilibrés et ont alimenté un sentiment de dépendance économique chez les nations africaines. Cela a conduit à une recherche d'autonomie et à la diversification des partenariats économiques des pays africains. Sur le plan diplomatique, les anciennes puissances coloniales ont dû réajuster leur position face à des pays africains, de plus en plus, déterminés à forger leurs propres destins. Les alliances traditionnelles ont été remises en question, et la France a dû naviguer dans un paysage politique africain en constante mutation.

Les enjeux géopolitiques reflètent un continent africain galvanisé par le discours de ses intellectuels et penseurs, rétifs à toute domination française et cherchant à façonner son avenir, sans les entraves de son passé colonial.

## **B. D'une alliance géopolitique à l'ère des Indépendances à l'évolution des relations entre la Russie et l'Afrique**

À la fin des années 1950, dans le contexte des indépendances africaines, l'Union Soviétique tisse des liens plus étroits avec les pays africains en renforçant son soutien aux mouvements anticolonialistes et aux nouveaux États indépendants (Arkhangelskaya, Shubin, 2013). Soutenant activement des entités telles que le Congrès national africain (ANC), le Parti communiste sud-africain (SACP), le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), le Front de libération du Mozambique (FRELIMO), et l'Union du peuple africain du Zimbabwe (ZAPU), l'URSS joue un rôle clé dans la lutte pour l'émancipation. En 1960, l'Union soviétique est à contre-sens de l'ordre établi. Elle prend, ainsi, l'initiative à l'ONU, de militer pour l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples colonisés et ce, malgré l'opposition des grandes puissances occidentales. Cette déclaration, approuvée par 89 pays, marque un tournant dans la diplomatie soviétique, symbolisant son engagement en faveur de la décolonisation, contrairement à des pays colonisateurs tels que la France, le Portugal, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Dans les années 1980, l'URSS consolide ses liens avec l'Afrique en signant des centaines d'accords, formant environ 25 000 Africains dans ses institutions éducatives, militaires et politiques. Ces échanges, amorcés dès les années 1950, contribuent à la formation d'une nouvelle élite africaine. En parallèle, l'URSS offre un soutien personnel à de nombreux dirigeants africains, formant plus de 200 000 «experts» soviétiques. Ces engagements, matérialisés par trente-sept (37) pactes d'assistance technique et économique et quarante-deux (42) accords commerciaux, constituent une phase significative des relations géopolitiques entre l'Union Soviétique et l'Afrique (Deich, 2003). La Russie et l'Afrique ont entretenu des liens, particulièrement forts, pendant la Guerre froide. Cependant, à la suite de la chute du mur de Berlin, la Russie s'est retirée progressivement de la scène africaine. Les relations entre la Russie et l'Afrique ont ainsi évolué au fil du temps, reflétant les changements dans l'arène géopolitique mondiale. Après la fin de la guerre froide, la Russie a réorienté sa politique étrangère vers de nouveaux partenariats, cherchant à diversifier ses alliances et à étendre son influence.

Notons que cette nouvelle dynamique russe sur le continent africain a été intensifiée avec l'arrivée de Poutine au pouvoir. En effet, dans les années 2000, la Russie, sous la présidence de Vladimir Poutine, a intensifié ses efforts pour renforcer ses liens avec les États africains. Des exemples concrets incluent des visites diplomatiques, la signature d'accords commerciaux et de partenariats stratégiques. Des pays comme la République Centrafricaine, l'Égypte et le Soudan ont émergé comme des partenaires clés, établissant une dynamique où

la Russie cherche à contester l'influence traditionnelle de la France en Afrique. Cette évolution des relations russo-africaines fut récemment illustrée par des faits tels que la participation active de la Russie aux sommets Russie-Afrique, depuis 2009, et la conclusion d'accords économiques et militaires, comme les contrats d'armement avec certains États africains. Ces actions témoignent de la volonté de la Russie de jouer un rôle majeur dans les affaires africaines, offrant des alternatives aux anciens schémas d'influence coloniale. En 2019, les Russes ont symbolisé un retour tonitruant sur le continent, avec un sommet majeur intitulé «Russie-Afrique» à Sotchi en octobre 2019, co-présidé par Vladimir Poutine et, son homologue égyptien, Abdel Fattah al-Sissi. Ce sommet, auquel ont pris part une trentaine de chefs d'État africains, symbolisa le rétablissement officiel de l'influence russe en Afrique.

Ce renouveau de la présence russe en Afrique ne se limite pas à des aspects politiques ; il se manifeste également sur les plans économique, militaire, voire paramilitaire avec la présence notable de la société de sécurité privée Wagner. Cette réémergence soulève des questions géopolitiques fondamentales et nécessite une analyse approfondie des motivations russes et de l'impact de cette politique sur le continent africain.

## **II. Les motivations russes en Afrique**

### **A. Stratégies politiques : contester l'influence française**

La Fédération de Russie s'est fixée comme objectif de contrer l'influence française en Afrique. Suite à son intervention en République centrafricaine, qui a contribué à améliorer la sécurité dans le pays, Moscou a élaboré une stratégie fondée sur un discours anti-français visant à affaiblir les positions de Paris sur le continent. À cette fin, la Russie mise sur les acteurs locaux impliqués dans les mouvements panafricanistes et anti-impérialistes. L'une des principales cibles de la Russie est l'intervention française au Sahel.

En 2012, à la suite de la chute de Kadhafi, la région du Sahel fut envahie par des groupes armés très aguerris. L'intervention française en 2013 a stoppé l'avancée des djihadistes vers Bamako. La guerre asymétrique qui a suivi a sérieusement affaibli les armées africaines et l'opération Barkhane. Face à cette «panne de stratégies», des critiques se sont élevées contre la présence française. Dotés d'outils de communication et de propagande puissants, les réseaux sociaux et internet jouent un rôle important dans la stratégie de la Russie. Fake news, Trolls, Bots : la désinformation influence les citoyens des pays sahéliens et questionne sur la présence militaire française. Au Mali, les membres du groupe

« Yéro Woulo » signifiant Debout sur les remparts» mènent ces opérations aux allures de bravades contre l'ancienne puissance coloniale, ils n'hésitent pas à brandir des drapeaux russes lors des manifestations contre la présence française.

Dans ce contexte, le coup d'État contre le Président malien, Ibrahim Boubacar Keïta, en 2021, a marqué un tournant décisif, tandis que l'accession au pouvoir du Lieutenant-colonel Assimi Goïta, formé à Moscou, a radicalement modifié la politique étrangère malienne. Les soldats français sont alors sommés de quitter le pays. Après des négociations en coulisse, la Russie se positionne en alternative, elle mobilise et déploie des soldats du groupe Wagner. Sous la direction d'Evgény Prigozine. Ces mercenaires établissent des bases à Bamako et dans le centre du pays, avec pour mission de combattre les djihadistes et de conseiller l'armée malienne.

Cette approche a facilité la prise du pouvoir par un Coup d'Etat du capitaine Traoré, au Burkina Faso. Ce jeune leader suit, alors, les traces de son homologue malien en expulsant les soldats français et en se rapprochant de la Russie. La mort suspecte de Prigozine lors du crash de son avion a entraîné un changement radical dans le dispositif russe, le Kremlin reprenant le contrôle des activités du défunt magnat. Le «Corps africain russe» prend le relais, et 100 soldats russes sont alors déployés au Burkina Faso. Les événements liés aux régimes militaires ont facilité cette politique. Contrairement aux chancelleries occidentales, la Russie ne s'intéresse pas aux questions de droits de l'homme et de démocratie, une position qui trouve un écho favorable auprès des opinions sahéliennes.

Ainsi, sous la présidence de Vladimir Poutine, la Russie a déployé des stratégies politiques visant à contester l'influence française en Afrique, avec des exemples notables remontant à la crise en Libye en 2011. Cette compétition géopolitique repose sur une divergence d'approche où la Russie cherche à offrir une alternative aux pays africains, remettant en question l'approche traditionnelle française. Des accords de coopération militaire, des visites de haut niveau et des initiatives de médiation renforcent la diplomatie russe en Afrique, positionnée comme une alternative respectueuse de la souveraineté nationale, face à l'influence française teintée d'un fort paternalisme.

## **B. Intérêts économiques et géopolitiques en Afrique**

Alors que la Russie s'efforce de se soustraire à l'isolement international résultant de son invasion de l'Ukraine, l'ampleur croissante de ses engagements économiques en Afrique revêt une importance stratégique majeure. La Russie, en étant active sur la scène mondiale, cherche à projeter l'image d'une nation à

l'abri de pressions extérieures, démontrant ainsi qu'elle conserve de nombreux partenaires.

L'Afrique se profile comme une région offrant des perspectives prometteuses, à cet égard. Contrairement à d'autres régions, les gouvernements africains se sont montrés réticents à condamner la Russie pour sa violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Avec l'accent mis sur le développement économique, de nombreux acteurs estiment que l'Afrique ne peut se permettre de critiquer ses potentiels partenaires économiques.

Il n'est donc guère étonnant de constater une promotion, soutenue par la Russie, des opportunités économiques en Afrique, englobant des secteurs tels que les matières premières, notamment l'agriculture et les hydrocarbures, ainsi que des domaines technologiques tels que l'énergie, les transports et la numérisation. Cette dynamique renforce la position de la Russie sur la scène internationale en créant des liens économiques qui contribuent à sa résilience face aux pressions diplomatiques.

En outre, les liens économiques de la Russie avec l'Afrique reposent essentiellement sur des activités commerciales, toutefois, ces échanges demeurent relativement modestes, totalisant seulement 14 milliards de dollars . Pour mettre en perspective le volume du commerce entre l'Afrique et l'Union européenne, la Chine et les États-Unis atteignent respectivement 295 milliards , 254 milliards et 65 milliards de dollars. De plus, les exportations russes vers l'Afrique surpassent, de sept fois, les exportations africaines vers la Russie, distinguant ainsi ces relations économiques des partenariats commerciaux plus équilibrés, entre l'Afrique et d'autres acteurs majeurs. Les exportations africaines vers la Russie ne représentent qu'une fraction minime, soit 0,4 % du commerce total de l'Afrique, principalement composées de produits frais.

Les exportations russes vers l'Afrique se concentrent principalement sur les céréales, les armements, les matières extractives et l'énergie nucléaire. Notamment, plus de 70 % de l'ensemble des échanges commerciaux entre la Russie et l'Afrique sont concentrés dans quatre pays spécifiques : l'Égypte, l'Algérie, le Maroc et l'Afrique du Sud. Cette concentration géographique souligne la nature sélective des relations économiques russo-africaines, mettant en lumière les disparités dans la distribution des échanges commerciaux sur le continent africain.

De plus, la Russie cherche à sécuriser l'accès aux ressources naturelles africaines, notamment dans le secteur énergétique. Des accords énergétiques ont été conclus avec des pays comme le Nigeria et l'Algérie, renforçant, ainsi, la présence économique russe sur le continent.

Les intérêts économiques russes en Afrique se matérialisent par des investissements directs, des intérêts géostratégiques et la création de partenariats dans divers secteurs. Un exemple notable est la coopération économique avec l'Égypte. En 2018, la Russie a signé un accord pour construire la première centrale nucléaire égyptienne, renforçant ainsi les liens économiques entre les deux pays.

En dépit de son engagement économique modeste en Afrique, pour Moscou, seule la géopolitique compte. Les motivations profondes de la Russie dans son implication en Afrique résident davantage dans la promotion de ses intérêts géostratégiques que dans des considérations économiques directes. Ces objectifs incluent l'établissement d'une présence importante dans la Méditerranée, à la frontière sud de l'OTAN, le déplacement de l'influence occidentale, et la normalisation de la vision du monde russe. En effet, l'Afrique est perçue comme un moyen d'atteindre des objectifs stratégiques plus vastes avec, par exemple, le soutien des pays du continent à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Bien que Moscou puisse se réjouir des opportunités commerciales accrues avec l'Afrique, ce sont les avantages politiques qui s'avèrent les plus persuasifs. La possession de 54 voix à l'Assemblée générale des Nations unies confère à l'Afrique une importance stratégique, en tant que terrain propice à la légitimation des actions militaires russes, et même de certaines violations du droit international. De plus, la Russie consolide sa présence en Afrique, en utilisant des méthodes non conventionnelles et asymétriques, notamment la cooptation des élites, la diffusion de désinformation, l'ingérence dans les élections, le déploiement du groupe paramilitaire Wagner, et les contrats d'échanges d'armes contre des ressources.

Au-delà de la valeur monétaire de son engagement économique en Afrique, l'essentiel pour Moscou est de pouvoir affirmer qu'elle maintient des liens dynamiques avec un large éventail de pays, ce qui revêt une importance cruciale, face à son isolement international. La Russie a renforcé sa présence diplomatique en Afrique, avec un intérêt particulier pour des régions stratégiques telles que le Sahel, l'Afrique Centrale et le Soudan. Un exemple marquant est la relation entre la Russie et l'Égypte, où les deux pays ont établi une coopération étroite en matière de sécurité et de défense. Cette alliance, formalisée par des accords bilatéraux, témoigne de la volonté russe de consolider des partenariats stratégiques dans des zones clés du continent.

### **C. Influence militaire : coopération sécuritaire et fourniture d'armements**

Le volet militaire émerge comme un pilier substantiel de l'influence russe en Afrique. Les armements russes, comparativement moins onéreux en termes

d'entretien que leurs homologues occidentaux, demeurent largement ancrés dans l'héritage de l'ère soviétique au sein du complexe militaro-industriel russe. Le choix de nombreux pays africains en faveur des armements russes s'explique par la prédominance de matériels d'origine soviétique, au sein de leurs arsenaux militaires. En 2018, les échanges commerciaux entre la Russie et le continent africain ont atteint la somme record de 20 milliards de dollars, enregistrant une augmentation de 17,2 % par rapport à l'année précédente, tandis que les investissements russes ont atteint 5 milliards de dollars, se situant, toutefois, bien en-deçà des 130 milliards de dollars investis annuellement par la Chine.

La Russie, s'imposant comme un partenaire crédible dans le domaine de l'armement, se positionne avantageusement, face aux hésitations des pays occidentaux à fournir des armes aux nations du Sahel engagées dans la lutte antiterroriste. Cette perception est renforcée par l'ascension des régimes militaires au Mali, au Niger et au Burkina Faso. La fourniture d'armes s'accompagne parfois d'une coopération sécuritaire, une stratégie qui semble prévaloir au Sahel et en Centrafrique. L'arrivée des conseillers militaires russes en 2018 a conduit à une fourniture d'armes, suivie d'une coopération militaire substantielle entre la Russie et ces nations. Ce schéma semble se répéter au Mali, où la coopération militaire avec la Russie s'intensifie après le retrait des forces de l'Opération Barkhane. Des conseillers militaires russes dispensent une formation aux soldats maliens, tandis que les paramilitaires du groupe Wagner soutiennent l'armée malienne dans sa lutte contre les groupes djihadistes et les milices touarègues. La livraison d'aéronefs d'attaque au sol, tels que les avions Albatros L-39 et Su-25, témoigne du niveau de coopération sécuritaire atteint entre le Mali et la Russie.

Le Burkina Faso suit la voie tracée par le Mali. Le capitaine Ibrahim Traoré accorde une priorité à la coopération avec la Russie, notamment, sous l'influence des encouragements d'Evgény Prigozhin, le défunt chef du groupe Wagner. Ces encouragements ont suscité des suspicions quant à l'implication russe dans la planification et l'exécution du coup d'État au Burkina Faso. Après une période d'hésitation, les autorités burkinabés ont renforcé leur coopération avec Moscou dans la lutte contre le terrorisme. Selon Malinfolive, un réseau proche de l'armée russe, plus de 100 conseillers militaires ont été déployés au Burkina Faso, un chiffre qui pourrait potentiellement doubler, voire tripler dans les années à venir.

Quant au Niger, le renforcement de la coopération avec Moscou semble figurer parmi les priorités du général Abdourahmane Tchiani. Bien qu'une délégation nigérienne ait été conduite par le Premier Ministre Lamine Zeine, le déploiement de conseillers militaires russes n'est pas encore à l'ordre du jour. Cependant, en cas de réalisation d'un tel scénario, il est envisageable que les États-Unis se retirent de la base d'Agadez. Sur le plan militaire, la Russie a établi

des partenariats sécuritaires et fourni des armements à plusieurs États africains. En 2019, le Soudan a exprimé son intérêt pour l'achat d'équipements militaires russes, signalant une tendance où la Russie cherche à élargir sa présence dans le domaine de la défense.

La Russie a étendu son influence militaire en Afrique, avec un intérêt particulier pour le Sahel et l'Afrique Centrale. En fournissant des formations aux forces armées locales, comme cela a été observé au Mali, la Russie renforce ses liens avec des pays confrontés à des défis sécuritaires majeurs. De plus, la fourniture d'équipements militaires modernes, tels que des hélicoptères et des systèmes de défense antiaérienne, accroît la dépendance de certains États africains envers la Russie, sur le plan de la sécurité.

En revanche, la Russie a été accusée d'interventions militaires indirectes dans des conflits en Afrique, particulièrement au Soudan. Ces interventions, bien que niées par la Russie, soulignent l'importance qu'elle accorde à la stabilité régionale et à la protection de ses intérêts dans des zones géopolitiquement sensibles.

## **IV. Répercussions sur les pays africains**

### **A. Analyse des avantages et des risques**

Le regain d'influence de la Russie sur le continent africain offre au Kremlin l'opportunité de consolider de nouveaux partenariats. En effet, les décideurs russes aspirent à transcender le contexte obsidional qui s'est instauré depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Pour Moscou, les retombées positives sont multiples. Face à la montée en puissance des groupes djihadistes, la coopération militaire avec la Russie se présente comme un atout majeur pour les pays africains. Les formations, conseils, et manœuvres dispensés par l'armée russe permettent aux forces armées locales de bénéficier d'un transfert de connaissances et d'une expertise militaire précieuse.

Par ailleurs, les pays africains bénéficient d'une plus grande souplesse dans l'acquisition d'équipements russes. Contrairement aux partenaires occidentaux, qui parfois conditionnent leur assistance en fonction du respect des droits de l'homme et d'un droit de regard sur l'utilisation des armements, la Russie n'impose pas de telles exigences. Pour certains pays africains, Moscou représente un contrepois important, face à des partenaires occidentaux souvent accusés de «néocolonialisme».

Néanmoins, cette coopération n'est pas exempte de risques. Moscou fait

l'objet d'accusations concernant la vente d'armements de qualité médiocre à certains pays africains. Par exemple, les avions Albatros L-39 vendus au Mali se sont écrasés quelques mois après leur livraison, et des Sukhoï-25, réputés pour leur robustesse, ont été abattus par des groupes armés.

En conséquence de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par l'armée russe, des répercussions économiques sont ressenties en Afrique. Cette guerre oppose deux des plus grands producteurs mondiaux de céréales, et la Russie a exploité cette situation en mettant en œuvre une «diplomatie du céréale» que de nombreux observateurs considèrent comme un instrument de chantage.

Le rapprochement avec Moscou est souvent perçu d'un œil critique par les nations occidentales. Le déploiement du groupe paramilitaire Wagner au Mali et en Centrafrique s'est traduit par la cessation des projets de financement et le retrait des forces militaires occidentales.

La dépendance croissante envers la Russie, tant sur le plan économique que sécuritaire, pourrait entraîner une vulnérabilité accrue des pays africains aux fluctuations des relations internationales. De plus, la concurrence accrue entre les puissances étrangères en Afrique, y compris la Russie, pourrait susciter des tensions régionales.

## **B. Réactions des acteurs locaux et perception publique**

Les réactions au sein des populations africaines et des acteurs locaux face à l'influence russe sont diverses. Certains voient d'un bon œil la diversification des partenariats, percevant la Russie comme un contrepoids aux influences traditionnelles. D'autres, en revanche, expriment des inquiétudes quant à la nature des engagements russes, soulignant la nécessité de préserver la souveraineté nationale.

La perception publique est souvent influencée par la manière dont les médias nationaux et internationaux couvrent ces développements. Les gouvernements africains jouent un rôle crucial dans la gestion de cette perception en communiquant de manière transparente sur les accords conclus avec la Russie et en expliquant les bénéfices potentiels pour la nation.

## **C. Implications pour la stabilité régionale**

L'influence russe en Afrique peut avoir des implications significatives pour la stabilité régionale. Si bien gérée, elle pourrait contribuer à renforcer la coopération entre les États africains et favoriser la résolution des conflits.

Cependant, une mauvaise gestion de ces relations, en particulier dans des zones géopolitiquement sensibles comme le Sahel, pourrait exacerber les tensions existantes et compromettre la stabilité régionale.

Il est essentiel que les acteurs régionaux collaborent de manière étroite, pour évaluer et gérer les répercussions de l'influence russe. Il leur incombe de garantir que les bénéfices économiques et sécuritaires surpassent les éventuels dangers pouvant menacer la stabilité et la souveraineté régionales.

## **V. Perspectives futures**

### **A. Les enjeux à venir de l'influence russe en Afrique**

Les enjeux futurs de l'influence russe en Afrique, particulièrement dans des zones sensibles comme le Sahel et l'Afrique centrale, revêtent une importance cruciale. L'évolution de cette influence dépendra de plusieurs facteurs dont la stabilité régionale, les dynamiques économiques, et les relations géopolitiques mondiales.

Dans le Sahel, par exemple, la Russie pourrait jouer un rôle clé dans les efforts de stabilisation, en fournissant un appui militaire et en participant à des initiatives de développement. L'influence russe en Afrique Centrale pourrait être façonnée par la coopération économique, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Au Soudan, les relations entre la Russie et les autorités pourraient évoluer, en fonction des développements politiques et économiques.

### **B. Scénarios possibles pour l'évolution des relations géopolitiques**

Différents scénarios peuvent être envisagés pour l'évolution des relations géopolitiques entre la Russie et les pays africains, dans les années à venir.

Un scénario optimiste :

- L'avenir des relations entre la Russie et les pays africains pourrait être caractérisé par une coopération renforcée, ouvrant la voie à des bénéfices mutuels sur les plans économique et sécuritaire. Cette perspective prometteuse s'appuierait sur une approche constructive basée sur le dialogue, le respect mutuel et la recherche de solutions communes aux défis mondiaux.
- Sur le plan économique, une coopération renforcée pourrait se matérialiser par des investissements bilatéraux dans des secteurs clés tels que l'agriculture, les infrastructures, l'énergie et la technologie. La Russie, avec son expertise dans des domaines tels que l'énergie nucléaire et les matières premières, pourrait jouer un rôle crucial dans le soutien au développement économique durable en Afrique.

Des partenariats commerciaux équitables pourraient être établis, favorisant l'essor des industries locales et stimulant la croissance économique.

- Sur le plan sécuritaire, une coopération accrue pourrait se traduire par des collaborations dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et d'autres menaces transnationales. Le partage d'expertise en matière de sécurité, la formation de forces de maintien de l'ordre et la mise en place de mécanismes de renseignement conjoints pourraient renforcer la stabilité régionale. Une telle collaboration contribuerait à créer un environnement propice au développement économique en assurant la sécurité des investissements et des infrastructures.

- Un scénario optimiste impliquerait également un engagement renouvelé dans la diplomatie multilatérale, avec la Russie participant activement aux initiatives régionales et continentales en Afrique. Des forums de dialogue politique pourraient être établis pour favoriser la compréhension mutuelle et résoudre les divergences par le dialogue plutôt que par la confrontation.

#### **Un scénario plus pessimiste :**

- Sur le plan économique, une perspective pessimiste pourrait se traduire par une exploitation unilatérale des ressources africaines par la Russie, avec des accords commerciaux déséquilibrés qui favoriseraient davantage les intérêts russes que le développement durable des nations africaines. La Russie pourrait chercher à consolider sa position économique en tirant profit des matières premières africaines, contribuant ainsi à un déséquilibre commercial et à une dépendance accrue de certaines nations africaines envers Moscou.

- Au point de vue sécuritaire, un scénario pessimiste pourrait être caractérisé par une intensification des rivalités géopolitiques, notamment avec d'autres acteurs internationaux présents en Afrique. La Russie pourrait être tentée d'utiliser des moyens non conventionnels pour étendre son influence, entraînant des tensions avec d'autres puissances mondiales. Des rivalités militaires et des conflits d'intérêts pourraient surgir, entraînant une instabilité régionale et compromettant la sécurité des nations africaines.

- Par ailleurs, un scénario plus sombre pourrait voir la Russie s'engager dans des pratiques diplomatiques coercitives, utilisant des leviers économiques et politiques pour influencer les gouvernements africains. Des tentatives de déstabilisation politique, d'ingérence dans les affaires intérieures et de soutien à des groupes non étatiques pourraient aggraver les tensions régionales et compromettre la souveraineté des nations africaines.

La manière dont la Russie va naviguer dans ces contextes complexes et, surtout, les réponses des pays africains vont déterminer largement la nature des relations géopolitiques futures. Des ajustements stratégiques, des alliances changeantes, et des dynamiques régionales complexes sont à prévoir.

### **C. Recommandations pour une diplomatie sénégalaise proactive**

Face à ces perspectives, une diplomatie sénégalaise proactive est nécessaire pour défendre les intérêts nationaux tout en favorisant la stabilité régionale. Des recommandations incluent une évaluation continue de l'influence russe, la diversification des partenariats, et la promotion d'une coopération basée sur la transparence et le respect mutuel.

Le Sénégal devrait également renforcer ses capacités diplomatiques et analytiques pour anticiper les évolutions géopolitiques. Une diplomatie proactive implique l'engagement dans des forums régionaux, la recherche de partenariats équilibrés et la promotion de valeurs communes afin de s'assurer que les relations internationales contribuent au bien-être global de la région.

## **Bibliographie sélective**

Aghedo, Iro. (2017). «Russie et contestation de l'influence française en Afrique : le cas de la Centrafrique.» *Revue internationale et stratégique* 106, no. 2 : 61-71.

Aris, Stephen. (2018). «L'influence russe en Afrique : nouveaux enjeux et opportunités.» *Hérodote* 169, no. 4 : 75-92.

Filatova, Irina, and André Du Pisani. (2019). «Le retour de la Russie en Afrique : une nouvelle donne géopolitique.» *Politique africaine* 154, no. 2 : 23-44.

Klimentov, Kirill, et Nika Chitadze. (2018). «La Russie et l'Afrique : des traditions soviétiques aux nouveaux horizons.» *Politique étrangère*, vol. 83, no. 4, p. 7-18.

Mangott, Gerhard. (2019). «La Russie en Afrique : retour sur une stratégie géopolitique.» *Revue internationale et stratégique* 113, no.1 : 89-104.

Manulak, Michael, and Sufian Zhemukhov. (2019). «Russia's Strategic Interests in Africa: The Need for a Balanced Approach.» *Carnegie Endowment for International Peace*. [En ligne]. Disponible sur : <https://carnegieendowment.org/2019/12/12/russia-s-strategic-interests-in-africa-need-for-balanced-approach-pub-80554>

Nour, Samer. (2019). «Russia in Africa: Can it offer an alternative to the US and China?» *The New Arab*. Disponible sur : <https://english.alaraby.co.uk/english/indepth/2019/11/5/russia-in-africa-can-it-offer-an-alternative-to-us-china>

# LE SÉNÉGAL À L'ÉPREUVE DE LA MONTÉE DU TERRORISME DANS LE SAHEL

**Docteur Mouhidine Abdoukhadre SANOKO**

*Sociologue, Certifié en psychologie et Diplômé en Sciences Politiques,  
Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du Centre  
des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



La propagation du terrorisme pose de nombreux défis aux pays appartenant à la zone géographique du Sahel. Depuis 2015, les populations de ces Etats sont exposées à de multiples menaces et exactions : règlements de compte, rejet de l'administration et des forces de sécurité, sentiment d'abandon par les autorités centrales. Les mesures antiterroristes prises par les gouvernements et les acteurs internationaux, notamment par le biais d'opérations militaires, loin de contribuer à l'apaisement de ces crises, font le lit du mécontentement des populations cibles et favorisent le recrutement de ces dernières par des groupes djihadistes. Le Sénégal, pays frontalier au Mali, épicerie des mouvements terroristes au Sahel, peut-il échapper à cette déferlante terroriste régionale ? Afin de répondre à cette question, il sera nécessaire de se baser sur une analyse socio-politique, fondée sur une approche « transactionnelle » empruntée à la psychologie. Il s'agira, en effet, de s'interroger sur les moyens de ce terrorisme, ses procédés, les justifications avancées par les acteurs de ces mouvements, l'habillage de ces derniers, les méthodes de recrutement, les stratégies de financement, les pratiques réelles de terreur (assassinat et enlèvements, détournement et destruction), les nouvelles formes d'adaptation à la modernité (terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique, cyber terrorisme). Le choix de cette méthodologie permettra, en dépit de la difficulté de circonscrire l'ensemble des moyens et méthodes de ces mouvements djihadistes, de montrer comment le Sénégal peut faire face à ces mouvements djihadistes.

**Mots Clés :** Epreuve, Montée, Terrorisme, Sahel.

## Introduction

La notion de terrorisme est souvent l'objet de controverses et de polémiques. Empreinte d'une forte dose de subjectivité, elle sert à désigner un phénomène complexe, mouvant et multiforme. Etymologiquement, elle émerge avec le système de «la Terreur» du gouvernement révolutionnaire, mis en place en France, d'avril 1793 à juillet 1794, après la Révolution. Le supplément du Dictionnaire de l'Académie française le définit, dès 1798, comme « système, régime de la terreur ». Aux origines, la notion de terrorisme indexait l'Etat sous une acception de « terrorismes d'état » Cette forme de terrorisme avait pour protagoniste l'Etat et était dirigée contre ses propres populations.

Aujourd'hui, le terrorisme est plutôt perçu comme une action émanant de groupes non étatiques et ciblant les populations civiles et souvent externes. Or, la Terreur est un terrorisme d'Etat où les actions terroristes sont planifiées, exécutées ou ignorées consciemment par un Etat. Sous un autre angle, le terrorisme est à distinguer de la résistance car le résistant ferait un usage légitime de la violence dans un pays où le système politique serait tyrannique, totalitaire ou colonialiste, alors que le terroriste viserait un Etat démocratique.

En effet, le terrorisme est une méthode de combat qui prend pour cible principale la population civile, or, les mouvements de résistance ne pourraient viser que des cibles militaires, ce qui les différencie des organisations terroristes.

Le terrorisme n'est pas davantage une guérilla. Les guérillas sont, généralement, des groupes constitués et organisés, voire hiérarchisés militairement, à l'origine d'opérations militaires visant en général des cibles étatiques ou des armées régulières, alors qu'à l'inverse, les terroristes visent autant les civils que les militaires. Ils agissent généralement de manière isolée et tentent de se dissimuler au sein de la population. Les guérilleros ont pour but la conquête et le contrôle physique d'un territoire, tandis que les terroristes visent à imposer leur domination à travers des systèmes idéologiques ou politiques, en usant de la peur ou de l'influence psychologique. La peur est l'une des armes principales du terrorisme. Elle constitue le meilleur moyen de mener une guerre contre un Etat souvent doté d'une organisation militaire ou de forces de sécurité conséquentes. Frapper sans prévenir, et de façon toujours plus violente, a pour effet d'inoculer la peur chez le plus grand nombre d'individus. Cette stratégie de la peur, traduite comme effet psychologique de masse, constitue le moteur même de l'acte terroriste.

La psychologie est d'autant plus importante chez les terroristes qu'ils ne disposent pas de la même force de frappe que ceux qu'ils combattent. L'acte terroriste doit impressionner l'opinion publique, faire émerger, au sein de la population, un sentiment d'effroi et provoquer un choc. Les terroristes théâtralisent leurs actes. Ils veulent susciter la peur tout en l'associant à une forte publicité. Les terroristes cherchent,

au travers d'actions spectaculaires, à toucher des symboles de l'État et des représentations idéologiques. Ils veulent ainsi démontrer que leurs adversaires, l'État, le système politique en place, ne sont pas dans la capacité de protéger leurs populations et, par conséquent, qu'il faut changer de système.

Le terrorisme détermine un espace d'action où il démontre les limites du système existant. Il crée les conditions d'une double révolte : la revendication d'une meilleure protection et la mise en doute des services de sécurité par la provocation. Avec des procédés comme l'enlèvement l'assassinat, l'élimination ou l'exécution utilisés régulièrement dans les opérations, les groupes terroristes tentent d'obtenir une rançon ou de peser sur l'implication de gouvernements étrangers et sur des territoires des pays où ils agissent.

Les actions terroristes sont « coûteuses au sens du financement de la préparation, du fonctionnement de l'organisation, le fait de payer des opérateurs en attendant qu'ils commettent des attentats, l'achat des armes, le salaire des militants, les appartements de repli ». (Amicelle, A, 2008, p32). Dès lors, le terrorisme s'est progressivement implanté comme l'un des éléments prééminents de la menace moderne, avant de se placer, au niveau de menace « stratégique pour la paix et la sécurité collective » (Doungue, 2019, p15), une menace d'autant plus insidieuse, qu'elle est présentée comme étant « invisible, insaisissable » ( Doungue, 2019, p20). « C'est l'un

des grands fléaux de notre temps en ce qu'il est une dénégation de l'humanité. Il répand l'horreur, il touche aveuglément d'innocentes victimes » (Doungue, 2019, p21). Au Sahel, le terrorisme est une réalité et une menace grave à la paix et à la sécurité des populations. Il est incarné par des groupes connus dans chacune des régions de ce territoire. En termes de bilan humain, le Sahel fait partie des zones les plus touchées à l'échelle mondiale.

Dans ce contexte, la question qu'on se posera est de savoir comment se présente la montée du terrorisme au Sahel, avec le conflit malien qui en constitue l'exacte représentation (I) et par quelle posture, quelles solutions le Sénégal pourrait-il se prémunir contre ce fléau des temps modernes (II).

## **I- La montée du terrorisme au Sahel**

### **A- Le conflit malien :**

Bien que longtemps perçu et présenté comme un modèle de paix et de démocratie dans les années 1990 et 2000, le Mali a connu depuis son indépendance une histoire politique heurtée : à l'indépendance du pays, en 1960, le premier Président du pays, Modibo Keita perpétue l'appareil de sécurité centralisé et vertical mis en place sous la colonisation française, tout en se tournant vers l'Union soviétique et les pays du bloc socialiste, pour assurer la formation et l'équipement des troupes nationales. Il instaure, par ailleurs, des forces civiles auxiliaires, afin de pallier la faiblesse des effectifs et des moyens propres aux forces de défense et de sécurité étatiques : d'une part, la Milice populaire, d'autre part, la Brigade de vigilance, toutes deux affiliées, non pas à l'Etat malien, mais au parti unique. Ces auxiliaires de sécurité furent impliqués dans de nombreux abus et violations des Droits de l'Homme.

Le 19 novembre 1968, un groupe de jeunes officiers, dont le lieutenant Moussa Traoré, renverse le « Père de l'Indépendance » et met en place un « Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) » qui abolit la Constitution et instaure un régime d'exception. Un an plus tard, jusqu'alors président du CMLN, Moussa Traoré devient, officiellement, Président de la République et exerce pendant plus de vingt ans une répression sanglante contre les populations enclines à contester son autorité. Le 26 mars 1991, Moussa Traoré est renversé par un coup d'État perpétré par plusieurs officiers, qui mettent en place un Comité de transition pour le salut du peuple, dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT) qui remet, cependant, le pouvoir aux civils.

Le 26 avril 1992, Alpha Oumar Konaré est démocratiquement élu Président de la République, puis réélu pour un deuxième mandat, le 11 mai 1997. Lors du scrutin présidentiel du 12 mai 2002, ATT lui succède à la tête du pays, puis est réélu le 29 avril 2007. La montée du terrorisme qui y est notée depuis prend appui sur des événements tels que les rébellions touarègues (1), le soutien qui fut apporté au Mali sans que la menace puisse être conjurée (2) et la persistance de même que l'élargissement de ces mouvements terroristes au sein du territoire malien (3).

#### **1. Les rébellions touarègues**

Dès le lendemain de l'indépendance, des troubles éclatent dans la partie Nord du territoire malien : la rébellion touarègue de 1962-1964, généralement appelée « première rébellion touarègue », fut très durement réprimée par l'armée malienne. Les autorités maliennes placent alors la région du Nord sous surveillance militaire. Malgré cette mesure, le 27 juin 1990, débute la rébellion touarègue menée par le

Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA), conduite par Iyad Ag Ghaly. Une première période de conflit (octobre-décembre 1990) aboutit à la signature des Accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991 qui entraînent la démilitarisation des zones de Kidal, Gao et Tombouctou, puis la signature du Pacte national en 1992. Cependant, cet Accord ne marqua pas la fin définitive des hostilités, qui éclatèrent de nouveau en 1994-1995. La paix fut finalement scellée le 27 mars 1996, à Tombouctou, lors de la cérémonie dite de « la Flamme de la Paix », durant laquelle les rebelles Touaregs brûlèrent 3000 armes utilisées durant la rébellion.

En 2006, éclate une nouvelle rébellion touarègue, qui est conclue par la signature des Accords d'Alger, le 4 juillet 2006. La rébellion touarègue de 2007-2009 se poursuit au Niger, comme au Mali. Enfin, en 2012, débute une nouvelle rébellion déclenchée par le Mouvement national de Libération de l'Azawad (MNLA). Le coup d'Etat du 22 mars 2012, conduit par un groupe de sous-officiers représentés par le Capitaine Amadou Haya Sanogo, se solde par l'instauration du Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'Etat (CNRDRE). Malgré la mise en place, sous la pression internationale, d'institutions intérimaires conduites par Dioncounda Traoré, dès le 12 avril 2012, l'influence des membres de la junte s'est perpétuée. Ce coup de force, qui a conduit à la suspension des institutions démocratiques, a révélé les profondes divisions au sein de l'armée, entraînant la rupture des chaînes de commandement.

Le capitaine Sanogo, placé à la tête des mutins, s'est ainsi opposé frontalement aux officiers supérieurs, victimes pour certains d'une véritable purge, y compris dans le Nord du pays où des officiers ont été mis aux arrêts par leurs subalternes, précipitant ainsi la défaite face aux forces insurgées. Une lutte acharnée entre les commandos-parachutistes (bérets rouges), historiquement soignés par le pouvoir, et le reste de l'armée malienne (bérets verts) va s'ensuivre. L'élite militaire des bérets rouges a été décapitée après avoir osé une tentative de contre-coup d'Etat le 31 avril 2012, qui s'est achevée dans le sang pour les commandos parachutistes.

Cet affaiblissement de l'armée, consécutif au coup d'état de mars 2012, a objectivement favorisé l'occupation des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) du territoire du Mali, soit l'ensemble des régions du Nord (Kidal, Tombouctou, Gao) et d'une partie de la région de Mopti (Cercle de Douentza), par la coalition entre les alliés de circonstance suivants :

D'une part, le MNLA, renforcé par des éléments lourdement armés venus de la Libye. En effet, la chute du régime libyen de Mouammar Khadafi, consécutive à l'intervention en 2011 de la coalition internationale sous mandat onusien (résolution 1973), a précipité le retour d'anciens rebelles Touaregs qui avaient momentanément abandonné la lutte pour rejoindre le Colonel Mouammar Khadafi.

D'autre part, les groupes djihadistes : le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) et Ançar Eddine créé par Iyad El Ghaly. Face à la progression des groupes armés qui s'emparent de la ville de Konna, menaçant directement la capitale Bamako, les autorités de transition maliennes sollicitent et obtiennent l'aide de la France, pour défendre la souveraineté du Mali et rétablir son intégrité territoriale.

## **2. Les soutiens au Mali dans la lutte contre les djihadistes**

La France déclenche l'Opération Serval, le 11 janvier 2013. Rapidement, la coalition forgée entre groupes armés Touaregs et groupes armés djihadistes à la faveur de l'offensive de 2012, vole en éclat, les premiers réclamant avant tout l'indépendance de la zone de l'Azawad, les seconds plaidant en faveur de la conservation de l'unité territoriale et administrative de l'Etat malien, désormais soumis à l'application de la charia. Le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), dont le Conseil de sécurité des Nations unies avait demandé la création par sa résolution 2085 du 30 décembre 2012, s'accélère à la suite de l'intervention militaire française.

Les opérations militaires française et africaine menées conjointement avec l'armée malienne dans les zones septentrionales, permettent de reprendre le contrôle des grandes villes du Nord, telles que Diabaly, Douentza, Gao, Konna et Tombouctou.

Le 18 juin 2013 est signé l'Accord de Ouagadougou, entre le gouvernement malien et des groupes rebelles Touaregs. Le 1er juillet 2013, la Minusma (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) absorbe et remplace la Misma. Le 11 août 2013, Ibrahim Boubacar Keïta, dit IBK, est élu Président du Mali. En mai 2014, les combats reprennent entre les groupes rebelles et l'armée malienne qui est alors battue et perd le contrôle de Ménaka, Anéfis et Kidal.

Le 1er août 2014, l'Opération Barkhane prend la suite de l'Opérations Serval (ainsi que du dispositif Épervier, jusqu'ici déployé au Tchad par la France), s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie désormais sous régionale, en partenariat avec les États de la région. Conclu à l'issue de négociations menées à Alger entre certains des protagonistes du conflit, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, a été signé en deux temps :

- Le 15 mai 2015 par le gouvernement et les groupes armés qui lui sont fidèles, réunis dans ladite Plateforme qui regroupe les mouvements issus de l'accord du 14 juin 2014 négocié à Alger, notamment : le GATIA (Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés) du général El Hadj Ag Gamou, mais aussi Ganda Izo (groupe d'auto-défense peulh et Songhaï) et le MSA

(Mouvement pour le salut de l'Azawad) composé de Touaregs Daoussahak dirigés par Moussa Ag Acharatoumane ;

- Le 20 juin 2015, par les dirigeants des groupes armés membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), qui regroupe les groupes armés rebelles touaregs et arabes suivants : le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), une aile du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et une aile de la Coordination des Mouvements et Front patriotique de résistance (CM-FPR2).

Le document comporte un préambule, sept titres, soixante-huit articles et quatre Annexes renvoyant aux thématiques qui ont guidé le processus de négociation :

*Réformes politiques et institutionnelles, Défense et sécurité, Développement, Réconciliation et Justice transitionnelle.*

Les principaux points de l'accord sont :

- le respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Etat du Mali, ainsi que de sa forme républicaine et de son caractère laïc ;
- la reconnaissance et la promotion de la diversité culturelle et linguistique et la valorisation de la contribution de toutes les composantes du peuple malien ;
- la promotion d'un développement équilibré de l'ensemble des régions du Mali, tenant compte de leurs potentialités respectives ;
- le rejet de la violence comme moyen d'expression politique et le recours au dialogue pour le règlement des différends ;
- le respect des droits de l'Homme, de la dignité humaine et des libertés fondamentales et religieuses ;
- la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et les autres formes de criminalité transnationale organisée.

Le 25 janvier 2018, le Conseil de sécurité de l'ONU a reproché aux signataires de l'Accord, les retards accumulés dans sa mise en œuvre, rappelant que « tout acte faisant obstacle à la mise en œuvre de l'accord, y compris en provoquant des retards persistants, ou menaçant cette mise en œuvre, donnait maintenant lieu à désignation aux fins de sanctions, en application de la résolution 2374 (2017) ». Ces différentes actions n'endiguèrent cependant pas les attaques terroristes.

### **3. La persistance des attaques et l'élargissement des groupes djihadistes**

Un « Pacte pour la paix » a été paraphé, le 15 octobre 2018, par le gouvernement malien et les Nations-Unies, afin de relancer la mise en œuvre de l'Accord : la CMA et la Plateforme ont été associées à la validation de ce texte. L'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est, en réalité, compliquée par la scissiparité qui caractérise les coalitions regroupant les mouvements armés excluant le recours à la violence. C'est ainsi qu'un nouveau mouvement a été créé en novembre 2017 : la Coordination des Mouvements de l'Entente (CME), qui comprend des mouvements suivants, issus de la CMA ou de la Plateforme : la Coalition du Peuple pour l'Azawad (CPA) ; le Congrès pour la Justice de l'Azawad (CJA) ; le Mouvement Populaire pour le Salut de l'Azawad (MPSA) ; le Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA) et le Front Populaire de l'Azawad (FPA).

Les rivalités ou les fissions entre ou au sein-même des mouvements armés (signataires de l'Accord ou recourant toujours à la violence) sont, en partie, sous-tendues par des dynamiques et rivalités inter et intra-communautaires, nourries par les relations de pouvoir et de domination ancestrales entre les différentes catégories sociales qui composent chaque communauté, par exemple, au sein de la communauté touarègue, entre groupes Ifoghas et Imghas.

C'est lors de l'occupation du cercle de Douentza par les rebelles Touaregs du MNLA, puis par les djihadistes du MUJAO, que la région de Mopti est entrée dans l'engrenage du conflit qui mine le Nord du Mali, depuis des décennies. L'occupation de la région de Mopti par le MUJAO, a laissé de profondes séquelles, qui se manifestent au travers de :

- L'apparition de bandes armées criminelles ;
- La poussée endémique de l'islamisme ;
- La prolifération de groupes d'auto- défense ;
- L'émergence de groupes politico-militaires tels l'Alliance nationale pour la sauvegarde de l'identité peule et la restauration de la justice (ANSIPRJ) ou le Mouvement pour la Défense de la Patrie (MPD) ;
- L'émergence de nouveaux mouvements djihadistes, au premier rang desquels la Katiba Ansar Dine du Macina (ou Front de Libération du Macina), constituée, en partie, par d'ex-membres du MUJAO et de disciples de Hamadou Kouffa, prêcheur radical de la région de Mopti ;
- L'aggravation des tensions traditionnellement violentes entre les communautés peuhles, dogons et bambara de la région, les premières, accusées de collusion avec les groupes djihadistes, étant l'objet de stigmatisation

croissante et de massacres, perpétrés notamment par les FaMA (Forces armées du Mali).

On a, par ailleurs, assisté à une reconfiguration des groupes djihadistes qui ont choisi une logique d'alliance plutôt que de division. C'est ainsi qu'est apparu, en 2017, le GSIM (Groupe de Soutien à l'Islam et aux musulman), composé du groupe suivant :

- Ansar Dine dont le dirigeant historique Yyad al Galy a pris la tête de cette coalition nouvelle ;
- Al Mourabitoune ;
- AQMI ;
- La Katiba du Macina.

Par ailleurs, un autre groupe, l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS), mis sur pied par un ancien dirigeant du MUJAO, Al Saraoui, a vu le jour et étendu son influence dans le Sud du Mali, dans la région des trois frontières (Liptako Gourma). Le conflit malien s'étend désormais au-delà des frontières nationales. Les groupes armés djihadistes étendent leurs actions ou s'allient avec d'autres forces au sein des pays voisins, notamment :

- Dans la région du Liptako-Gourma, aux confins des trois frontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger ;
- Dans la région du Soum, au Nord du Burkina Faso ;
- Au Niger, notamment dans la région de Tillabéri.

A cette régionalisation des dynamiques conflictuelles, répond la mise sur pied de la Force conjointe (FC) sous régionale, dans le cadre de la nouvelle organisation du G5/Sahel, qui regroupe le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Mauritanie, le Tchad. Ces différentes dynamiques permettent de souligner l'envergure des phénomènes terroristes dans le Sahel.

## **B- Les mouvements terroristes dans la zone du Sahel**

Une analyse des événements violents impliquant les groupes islamistes militants en Afrique révèle, qu'au Sahel, le nombre d'événements violents liés aux groupes militants islamistes violents a triplé au cours de ces cinq dernières années, atteignant 377 événements et 895 décès.

L'augmentation des actes terroristes au Sahel, reflète les efforts d'une coalition opérant au Mali et dans ses régions frontalières sous l'appellation du Jama'at Nusrat al Islam wal Muslimin (JNIM). Le groupe Abu Walid al Sahrawi de l'Etat islamique

dans le Grand Sahara (EIGS) a aussi contribué à cette évolution puisqu'on lui impute près du quart des évènements violents impliquant des groupes islamistes militants dans la région, au cours des douze derniers mois.

Par ailleurs, on rapporte une collaboration grandissante entre l'EIGS, Ansaroul Islam et JNIM. Malgré tout, Al Shabaab (Somalie) demeure le groupe islamiste militant le plus actif d'Afrique, puisqu'on lui impute 1562 évènements sur les 12 derniers mois, presque l'équivalent de l'année précédente. Ce chiffre représente 54% des évènements violents associés aux groupes islamistes militants en Afrique. Si on exclut l'attentat à la bombe de Mogadiscio d'octobre 2017, qui a causé la mort d'environ 600 personnes, les 280 décès de civils imputés à al Shabaab représentent une diminution d'environ 50 % par rapport à l'année précédente, ce qui est le niveau le plus bas depuis 2012. Cependant, le nombre total de décès imputés à Al Shabaab, y compris au sein des forces de sécurité (plus de 4 000) demeure similaire aux dernières années.

Boko Haram a démontré sa résilience puisque les activités violentes qui lui sont imputées (environ 534 évènements entraînant 3 048 décès) restent stables comparé aux années récentes. Boko Haram est aussi le mouvement djihadiste le plus mortel, et de loin. Le Mali reste cependant le bastion des mouvements terroristes au Sahel. Les groupes terroristes au Mali relèvent généralement d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et de son partenaire local, Ansar al-Din. Les deux organisations incluent différentes katibats (brigades) qui semblent organisées ; elles opèrent selon une dispersion régionale, menant souvent des attaques de manière semi-autonome.

AQMI et Ansar al-Din ont participé avec succès à la création de nouvelles katibats, en 2015, qui sont actives au sud du fleuve Niger. Certaines de ces katibats, tels que Macina katibat, seraient principalement constitués de combattants appartenant à des groupes ethniques maliens du Centre du pays, tels que les Bambara, les Fulani et les Songray. Cela montre qu'AQMI et Ansar al-Din ont un attrait allant au-delà des combattants appartenant principalement aux groupes ethniques arabes et touaregs du nord du Mali.

La plupart des différents groupes terroristes et katibats opérant au Mali ont uni leurs forces, en mars 2017, pour créer le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ou Jama'at Nusrat al-Islam wa al-Muslimeen (JNIM). JNIM formalise la coopération entre les groupes, mais change peu de choses sur le terrain. Le groupe dirigé par Adnane Abou Walid al-Sahraoui, qui a juré allégeance à l'État islamique en mai 2015, reste en dehors de cette coalition.

La scission a été réfutée par les dirigeants d'AQMI et semble avoir peu d'impact sur le terrain. En effet, il semble qu'il y ait une « division du travail » géographique entre JNIM et Sahraoui, ces derniers se concentrant sur la région de Ménaka au Mali,

ainsi que sur les régions voisines du Burkina Faso et du Niger. Centrés sur les régions du nord du Mali jusqu'à la fin de 2014, les groupes terroristes ont, depuis, élargi leurs zones d'opérations, en particulier au sud de la région de Tombouctou. De même, des groupes terroristes ont poursuivi leurs attaques, non seulement dans les régions de Mopti et de Ségou en 2016, mais ont également organisé des attaques dans la région de Koulikoro, qui encercle Bamako. Cette expansion est due à la création et au soutien de nouvelles katibats.

L'émergence d'attaques à l'est du Burkina Faso, en 2018, semble être la poursuite de cette expansion géographique. L'instabilité dans les zones situées au Burkina Faso et au Niger, qui bordent le centre et le nord du Mali, est un autre sujet de préoccupation. Comme cela semble être le cas dans les régions de Mopti et de Ségou, les groupes terroristes semblent avoir réussi à mettre en place des réseaux de soutien locaux et à recruter parmi les populations locales. Si de telles attaques auraient pu être perpétrées par le groupe des Sahraoui, AQMI et Ansar al-Din auraient également des contacts dans ces régions.

Ces zones mal surveillées et mal sécurisées peuvent servir de base à de futures attaques et servir de refuge à des éléments terroristes.

Il faut aussi noter le fait que le Sahel est traditionnellement une zone de transit et d'échange où les routes caravanières du passé, permettent aujourd'hui des commerces à la fois licites et illicites. Les frontières relativement récentes ne sont pas un obstacle aux nombreux trafics. C'est également une région qui regorge d'hydrocarbures, d'uranium et d'or. Ainsi, le Sahel constitue pour les jihadistes, un espace de refuge mais surtout de recrutement exploitant les rivalités entre, notamment, éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires. Ces rivalités sont davantage amplifiées par le dérèglement climatique, qui réduit les zones agricoles ou de pâturage.

Dans cette région où les états sont fragiles et les frontières poreuses, la violence a débordé hors des frontières du Mali : « Malgré les politiques publiques de sécurité mises en œuvre, les groupes terroristes continuent de gagner du terrain dans le Sahel. Ils contrôlent des zones sous leur influence dans certains pays et commettent des attaques sanglantes dans les grandes agglomérations et les régions frontalières. Ce constat pose la problématique liée à la défaillance de l'occupation du territoire par la puissance publique et l'absence d'une politique achevée de territorialisation des espaces ruraux.

Ce qui facilite l'implantation des groupes criminels dans les territoires ruraux abandonnés par l'État » (Bane, 2023, p15). Alors, chaque Etat dont le territoire se trouve dans cette zone du Sahel, comme le Sénégal, devra adopter une posture stratégique et préventive pour assurer ses arrières et repousser le plus loin possible toute velléité d'attaques terroristes violentes et destructrices.

## **II- La lutte anti-terroriste dans le Sahel : comment le Sénégal doit-il faire face ?**

Les perspectives de lutte contre le terrorisme au Sénégal, vont dépendre non seulement de la capacité de l'Etat et de la société à prévenir les conflits et les crises politiques violentes, ce qui pourrait permettre de contrer les tentations d'implication des sénégalais dans le terrorisme (A). Les pouvoirs publics devraient aussi user des mécanismes traditionnels de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent au Sénégal (B).

### **A- La lutte contre les tentations d'implication des sénégalais dans le terrorisme**

« Les vecteurs et catalyseurs de l'extrémisme violent sont nombreux, complexes, spécifiques aux différents contextes et comportent une dimension religieuse, idéologique, politique, économique et historique. Leur analyse est délicate et notre compréhension du phénomène demeure incomplète » (PNUD, 2016, p. 10). Ce constat du PNUD devrait retenir l'attention dans le contexte sénégalais et motiver les efforts d'organisation, en vue de parer à toute éventualité d'installation de bastions terroristes. A cet effet, une diversité de facteurs tant psychologiques, économiques, politiques qu'idéologiques peuvent déclencher l'implication des jeunes dans un extrémisme violent. Ces mécanismes peuvent être définis comme « un kaléidoscope de facteurs qui créent des combinaisons infinies. Il existe quelques couleurs primaires de base qui, associées, donnent lieu à des combinaisons complexes » (Ranstrop, 2016, p. 02). Ces facteurs seront déclinés (1) de même que les méthodes utilisées dans le recrutement des terroristes (2).

#### **1) Les facteurs d'implication des jeunes dans le terrorisme**

##### **-Les facteurs socio-psychologiques individuels :**

L'isolement et l'exclusion, la colère et la frustration, les revendications et un fort sentiment d'injustice, les sentiments d'humiliation, les modes de pensée binaires et inflexibles sont autant de facteurs à caractère psychologiques qui poussent les jeunes vers la violence extrémiste et la radicalisation (Ranstrop, 2016, p. 02). Durant la crise juvénile ou crise d'originalité, les jeunes peuvent, facilement, être sous le joug des dangers de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Les organisations terroristes et d'extrémisme violent profitent, généralement, des conséquences de la vulnérabilité psychologique des jeunes, comme la colère, la dépression, la perte de confiance en soi, en les attirant vers le terrorisme.

Les opérateurs du terrorisme s'efforcent, souvent, d'apparaître comme des justiciers, comme ceux qui osent se lever contre les puissants et les oppresseurs. Ils se font les ardents défenseurs des causes perdues, des masses silencieuses, des communautés religieuses maltraitées. Ils justifient leurs actes par le désespoir et par le fait que l'action constitue le seul moyen, pour eux, d'attirer l'attention et d'influer sur les systèmes en place.

Les terroristes mettent donc souvent en avant le sentiment de vengeance comme justification de leur acte. Une vengeance dirigée vers les États, les élites et tous ceux qui seraient à l'origine des humiliations subies par des populations opprimées. Le recrutement des opérateurs terroristes est un enjeu majeur, particulièrement hors des zones directes de conflit. Si les guerres civiles ou de religion fournissent, presque naturellement, des contingents de militants, prêts à se battre pour leur cause, il est beaucoup plus compliqué de trouver des individus suffisamment convaincus pour abandonner un espace de paix vers une zone de guerre. Néanmoins, depuis toujours, on a trouvé des hommes souvent jeunes, prêts au sacrifice et partant volontairement. Maintenant, on compte aussi des femmes dans ces mouvements terroristes. Le programme de veille sur la radicalisation, mise en oeuvre par le PNUD, cherche à explorer les facteurs de basculement dans l'action violente ou le terrorisme. Les recherches montrent que :

- Le terrorisme est enraciné dans le mécontentement jeune, notamment politique ;
- Une culture de l'aliénation et de l'humiliation peut agir comme terreau favorable au processus de radicalisation ;
- Le désir de vengeance, qu'il soit individuel ou collectif, est très souvent répété dans la littérature justifiant le terrorisme. Certaines études de cas révèlent comment des jeunes véritablement instables, sont endoctrinés idéologiquement et influencés psychologiquement par la propagande terroriste, alors même qu'ils vivent dans des démocraties où la liberté et la justice sont, en général, garanties. Les programmes de recherche montrent que les causes de la radicalisation doivent être recherchées, en priorité, au niveau individuel. Une autre conclusion de ces programmes est qu'il n'y a pas de type particulier ou unique de personnes susceptibles de basculer dans l'action terroriste.

Certains individus sont attirés par l'idéologie subversive, d'autres sont radicalisés à la suite de griefs personnels, de problèmes identitaires ou de frustrations professionnelles. Certains dérivent vers le terrorisme sous l'influence de proches ou d'amis, qui les poussent vers la radicalisation ou les recrutent pour le compte d'une organisation terroriste.

Dans son livre, *Les Nouveaux Terroristes*, Mathieu Guidère distingue, parmi ceux qui rejoignent les réseaux Djihadistes, trois catégories d'individus : ceux qui poursuivent la vengeance, ceux en quête de reconnaissance et ceux qui veulent affirmer une appartenance.

Plusieurs autres facteurs peuvent expliquer cette situation :

**- Les facteurs sociaux :**

Les spécialistes établissent un lien de causalité entre une société en déliquescence et l'extrémisme violent (Baudouï, 2009, p. 54). En effet, il existe une forte relation entre les crises sociales et l'extrémisme violent, particulièrement dans le contexte sénégalais où beaucoup de jeunes souffrent de l'exclusion sociale, de la discrimination, du chômage, et de l'absence de perspectives en matière d'instruction et d'éducation (Ranstrop, 2016, p. 02). Cette situation pousse les jeunes vers une « mort sociale » certaine, puisque se sentant inutiles et incapables de répondre aux exigences familiales ou de fonder une famille. Ainsi, très facilement, les jeunes sénégalais peuvent être attirés par des activités peu orthodoxes : « la plupart vit dans des conditions difficiles. Il a été remarqué que la majeure partie des acteurs de la violence terroriste en Afrique sont âgés entre 15 à 40 ans et n'ont ni formation, ni emploi » (Bane, 2023, p. 86).

Il apparaît, alors, que la quête du mieux-être est un facteur important dans la recherche des causes du terrorisme, dans le continent africain. En effet, un engagement terroriste peut constituer un espoir de voir sa situation sociale s'améliorer, comme le promettent les groupes terroristes, dans leurs vastes actions de propagande. Les Etats devraient, par conséquent, être vigilants pour éviter de se faire substituer par les mouvements terroristes dont « les salaires convenables et d'autres avantages dont certains qu'ils n'ont jamais espéré avoir un jour » (Bane, 2023, p, 86) peuvent constituer des mirages pour les jeunes.

**-Les facteurs politiques :**

L'étude du PNUD a souligné que le mécontentement à l'égard du gouvernement et des acteurs étatiques de la sécurité est particulièrement dénoncé chez les personnes interrogées, qui expriment également un profond scepticisme, quant à la possibilité d'un changement dans le bon sens (PNUD, 2017, p. 68). À cet égard, beaucoup de citoyens estiment que les gouvernements doivent, davantage, défendre les intérêts des minorités et réduire la fracture sociale, afin de concrétiser, à tous les niveaux, la noble conception du Sénégal de tous, pour tous.

Par conséquent, le déséquilibre de la relation entre le citoyen et les institutions de l'État produit une méfiance et alimente la radicalisation et l'extrémisme.

### **- Le facteur économique :**

« La colère des jeunes de la classe moyenne, déçus, conduit davantage à la radicalisation qu'à la pauvreté ou au chômage », indique une étude réalisée par Foreign Policy (Samoud, 2018), un résultat qui est certainement relatif mais qui prouve, en parallèle, la sensibilité du facteur économique, qui joue un rôle essentiel sur l'implication des jeunes dans le terrorisme et l'extrémisme violent. La misère et la marginalisation, accentuées par la faiblesse des pouvoirs publics, figurent parmi les principales raisons qui poussent les jeunes africains vers la radicalisation et l'extrémisme violent (ONUInfo, 2017). Ces derniers sont une matière première pour les extrémistes. Des études empiriques ont, même, prouvé que la majorité des recrutés en Afrique sont venus des régions frontalières frappées par la pauvreté et le manque de développement (dépourvues des conditions de vie minimum comme le travail, l'éducation, la santé...etc., PNUD, 2017, p. 04).

### **- Les facteurs idéologiques et religieux :**

Ces facteurs sont alimentés par l'exposition des individus à un environnement qui alimente la radicalisation, au détriment de la coexistence. Cet environnement défavorable pousse certains à embrasser les thèses de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Il existe aussi des facteurs religieux qui poussent les jeunes à croire qu'ils sont investis d'une « mission historique [...] sacrée appuyée de la croyance en une prophétie apocalyptique, une fausse interprétation de la religion » (Ranstrop, 2016, p. 02). Heureusement au Sénégal, les confréries religieuses, principaux foyers de référence à l'islam, combattent fermement le radicalisme religieux et vulgarisent, en permanence, un discours de paix, de tolérance et de respect mutuel.

## **2) Les méthodes utilisées dans le recrutement des terroristes**

Ces méthodes sont très spécifiques :

- Le cyber terrorisme :

Le terme « cyber » n'a jamais voulu dire informatique. Le préfixe « Cyber » évoque l'idée d'un monde complexe. Ce terme a été inventé par les spécialistes de la science-fiction pour parler d'univers extrêmement modernes et intégrés. Il existe un espace de confusion entre le cyber-terrorisme, la cyber-guerre, le cyber-espionnage et le cyber-crime. Le cyber-terrorisme vise pour l'essentiel à être visible, à effacer les sites ou à en prendre le contrôle. Bien que moins spectaculaires que les attentats suicides, les bombes ou les assassinats et, malgré le peu de cas encore dénombrés, le cyber-terrorisme, est une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, du fait de l'extraordinaire

interaction en réseau de l'ensemble de ces outils et de la capacité à intervenir, à l'intérieur de réseaux informatiques fort développés.

En mai 2013, James Clapper, directeur national du renseignement américain, indiquait que le cyber-terrorisme constituait la menace la plus grave à l'encontre des Etats-Unis et que des groupes terroristes islamistes s'intéressaient, jour après jour, à développer des capacités de cyber-attaques perfectionnées. Le cyber-terrorisme vise à détruire, à corrompre, mais surtout à prendre le contrôle d'outils informatiques dans le but de déstabiliser un état ou d'exercer un chantage. Il peut s'agir :

- D'une attaque physique sur les serveurs,
- Du piratage de systèmes par des bombes logiques, des chevaux de Troie, des virus,
- D'actions qui peuvent contribuer à perturber, de manière très importante, le fonctionnement d'un pays, tant en ce qui concerne son économie que ses infrastructures vitales,
- Du fait de dérober un certain nombre d'informations classifiées pour identifier des agents de renseignements ou des indicateurs. Une coupure de courant qui paralyse les réseaux électriques et internet pendant plusieurs heures pourrait avoir une importante répercussion sur l'économie réelle, de la même manière que la prise de contrôle d'une tour d'aéroport, ou d'un certain nombre d'outils connectés.

Pour Kevin Coleman, le cyber-terrorisme est défini comme « l'utilisation préméditée d'activités perturbatrices contre les ordinateurs et les réseaux avec l'intention de causer un préjudice social, idéologique, religieux, politique ou similaire, pour intimider toute personne dans la poursuite de tels objectifs ». Les réseaux islamistes maîtrisent, de mieux en mieux, les techniques modernes de communication et d'information sur internet afin de :

- Sécuriser leurs activités clandestines, notamment en utilisant des réseaux particuliers comme Tor, le dark web ou le deep web ;
- Rechercher d'autres moyens de lutte et éventuellement recruter et faire correspondre, former des militants ou transmettre des messages en utilisant des réseaux qui sont inaliénables ou difficilement censurables.

Ces réseaux disposent, aujourd'hui, d'ingénieurs et de hackers capables de planifier des attaques informatiques sur des infrastructures critiques. La menace est d'autant plus actuelle que certains États, en fonction de leurs intérêts géopolitiques, soutiennent ces groupes, en vue de commencer ces nouvelles formes d'agression,

qui sont l'art de faire la guerre par d'autres moyens. Dans la réalité, le cyberterrorisme, aujourd'hui, est un outil à plusieurs niveaux : un outil de propagande, de recrutement et enfin, un outil de prise de contrôle ou de destruction, en tout cas de perturbation massive, sans avoir besoin de se déplacer. Les éléments les plus sensibles paraissent, aujourd'hui, moins les outils informatiques, que les outils électriques qui permettent aux outils informatiques de fonctionner. Les politiques publiques de sécurité doivent davantage viser cet axe pour annihiler toute velléité d'actes terroristes sur le sol sénégalais.

- Le terrorisme nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique :

Ce type de terrorisme constitue la pire des craintes des pouvoirs publics. Ces derniers considèrent, qu'au regard de la gravité des dégâts, de la terreur provoquée, de l'incapacité potentielle d'intervenir même sur la scène des opérations, il y a là un souci majeur, qui nécessite de prendre des précautions particulièrement développées. Au-delà même de la problématique de la dissémination nucléaire, le fait qu'un certain nombre de pays se soient engagés pendant longtemps à cultiver des souches bactériologiques, a posé des problèmes. L'hypothèse d'un attentat terroriste nucléaire est envisagée très sérieusement et elle donne lieu à de nombreux plans de prévention et d'intervention, ainsi qu'à des exercices réguliers des forces de secours et de police.

Autre menace, la bombe radiologique ou bombe sale (mais au sens non nucléaire) est plus facilement réalisable. L'événement bio terroriste, incluant des menaces biologiques, chimiques et bactériologiques, le plus marquant a été l'attentat au gaz sarin perpétré dans le métro de Tokyo en mars 1995. Cet attentat fit 12 morts et 5 000 blessés. La secte Aum, en était à l'origine. Pour contrer ces différentes menaces, l'Etat sénégalais peut aussi s'appuyer sur les mécanismes traditionnels de prévention du terrorisme et de l'extrémisme.

## **B- Les mécanismes traditionnels de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent au Sénégal**

De manière croissante, les modes traditionnels de gestion des conflits sont, volontiers, présentés comme pouvant offrir un complément efficace, si ce n'est une alternative, aux dispositifs mobilisés à l'échelle nationale et internationale pour faire face aux dynamiques conflictuelles qui embrasent le continent. D'indéniables problèmes terminologiques et méthodologiques se posent, lorsqu'il s'agit de traiter des pratiques dites « traditionnelles », un soupçon d'ethnocentrisme étant fréquemment attaché à l'usage de ce qualificatif. Afin d'y pallier, il faut garder à l'esprit qu'aucune tradition ne

se trouve figée hors du temps et qu'elle est à l'inverse continuellement réinterprétée.

Les institutions sénégalaises, qu'elles soient politiques, économiques ou sociales, ne sont jamais restées inertes ; elles se sont adaptées et modifiées au fil du temps. Il convient donc de mettre en relief le caractère dynamique, et non pas statique de la tradition, afin de déterminer la réalité de l'influence contemporaine de pratiques se référant au passé. Dès lors, les mécanismes traditionnels de gestion des conflits peuvent être définis comme « les instruments visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits en s'appuyant sur l'intervention d'acteurs socio-politiques qui mobilisent des techniques, des normes et des valeurs considérées comme légitimes, car sanctionnées par la référence à l'histoire et aux coutumes » (Harch, E, 2009, p. 16). Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits doivent être généralement mobilisés afin de faire face aux cinq types de conflits suivants :

- Les conflits de proximité qui, le plus souvent, sont d'ordre familial ou de voisinage ou bien sont consécutifs à des atteintes aux biens et aux personnes. Dans de tels cas, le système pénal, tel qu'il existe aujourd'hui dans la plupart des États africains francophones est censé ne laisser formellement qu'une place marginale à l'intervention coutumière ;
- Les conflits de leaderships, ayant trait à la légitimité politique au niveau local : il s'agit des conflits liés aux positions de pouvoir et de hiérarchie, en particulier les conflits de chefferie ;
- Les conflits fonciers.

L'accès à la terre et aux ressources naturelles qui y sont associées, est souvent au Sénégal, l'objet d'une compétition prenant la forme de conflits larvés ou ouverts, tout comme les différends liés à la définition de l'espace agro-pastoral. Dans cette catégorie de conflits, il convient de distinguer les conflits intervenants entre les acteurs d'un même système d'exploitation (entre agriculteurs, entre pêcheurs, entre éleveurs pastoraux ou sédentaires) et les conflits intervenant entre les acteurs de deux systèmes d'exploitation en concurrence (entre agriculteurs et éleveurs ou entre pêcheurs et éleveurs par exemple).

- Les conflits intra-communautaires, impliquant des lignages (révolte des cadets sociaux au sein d'un même lignage, ou les conflits d'autorité entre lignages de poids démographique différents) ou bien les conflits opposant différentes castes ;
- Les conflits intercommunautaires qui opposent violemment les identités des différents groupes ethniques ou religieux coexistant sur un territoire donné.

Ces types de conflits constituent, fréquemment, le substrat sur la base duquel

des conflits de plus grande ampleur peuvent se développer. A ces dynamiques conflictuelles locales ont pu, dans la période récente, se conjuguer ou se superposer des dynamiques conflictuelles revêtant une dimension nationale ou trans-régionale. Une telle réalité est particulièrement bien illustrée par le cas des conflits maliens ou ivoiriens, ou encore par les vives tensions qui ont touché un pays comme la Guinée, voire la région de la Casamance, sans que ces tensions ne dégénèrent en un affrontement global.

Malheureusement ces conflits peuvent constituer des terrains fertiles pour le terrorisme. C'est pourquoi les politiques publiques de prévention des conflits gagneraient davantage à faire dépoussiérer les mécanismes traditionnels de conflits, pour anticiper d'éventuelles situations de crises nocives à la stabilité du territoire sénégalais. Les caractéristiques suivantes sont communes aux mécanismes africains de gestion des conflits, dans leurs déclinaisons originelles, tout comme dans leurs formes contemporaines :

- L'oralité : La puissance de la parole est, en effet, centrale dans ces mécanismes qui reposent sur des conventions orales ou tacites. De manière consécutive, l'éloquence des médiateurs ou négociateurs, considérés comme maîtres de la parole, est une exigence qui doit s'appuyer sur une parfaite connaissance des proverbes et adages, transmis oralement, de génération en génération. Les formes d'expressions orales sont très variées : récits, chants, langage tambouriné, devises, proverbes, jurons, ...
- La dimension rituelle : L'activation des mécanismes traditionnels est en effet fréquemment accompagnée d'une gestuelle ritualisée (musique, chant ou danses) qui accompagnent ou ponctuent les discours et dont il convient de souligner l'importance symbolique et sémiologique. Les décisions de conciliation, prises d'un commun accord, sont ainsi confirmées par des rituels de réintégration. Enfin, la participation publique à de tels rituels apparaît fondamentale.
- La référence à l'histoire et aux mythes fondateurs des communautés (récits et traditions orales sur les guerres entre peuples, épopées, archétypes du «héros conquérant» ou du «peuple de guerriers»), par l'évocation elliptique des épopées anciennes, telles par exemple celle de Soundjata dans l'espace mandingue, joue un rôle important dans la prévention des poussées terroristes. L'évocation de la chronologie dynastique revêt une importance particulière. La mémoire de l'histoire de la communauté, notamment des épisodes violents qui ont pu la secouer au cours des siècles, est fréquemment invoquée, aussi bien afin d'éviter

leur reproduction, que pour perpétuer la fierté que leur évocation peut susciter et faire ainsi des procédés qui ont permis de les surmonter, des modèles d'inspiration pour faire face aux situations de conflit actuelles. Le recours aux mécanismes traditionnels de gestion des conflits exige, ainsi, une connaissance approfondie de l'histoire communautaire d'un territoire déterminé, y compris des généalogies.

La connaissance des mythes, des contes, des proverbes, des paraboles est requise de manière impérative. C'est à partir d'un tel répertoire historique et culturel que sont dégagées des recommandations, ou prônées des solutions de conciliation aux conflits.

- Le souci primordial de sauvegarder la cohésion sociale : Lorsque des mécanismes traditionnels sont mobilisés, l'objectif poursuivi est avant tout de préserver l'intérêt du groupe ou de la communauté et non pas de promouvoir ou défendre des droits individuels. Le rétablissement de l'harmonie au sein de la communauté apparaît comme la finalité première. Les conflits sont perçus comme menaçant sérieusement l'ordre social parce qu'ils engagent, au-delà des protagonistes individuels, les identités de groupes (famille, groupe professionnel, village, ethnie). La stabilité des sociétés traditionnelles était garantie par des institutions aptes à assurer le règlement pacifique des différends. La famille restreinte, noyau central pour l'éducation à la tolérance quotidiennement dispensée à travers les contes et proverbes ; la famille élargie, assurant les liens d'identité et de reconnaissance par le maintien d'un système de solidarité étendue ; le clan ou la tribu, structuré suivant des relations hiérarchisées garantissant la cohésion entre tous les membres.

Contrairement aux instances juridiques modernes, ce qui caractérise ces mécanismes est, moins la condamnation de l'une des parties en conflit, que la recherche d'un consensus afin d'assurer et de maintenir la stabilité au sein du corps social. La résolution des différends et la réconciliation sont considérées du point de vue collectif de l'ensemble de la communauté ou du groupe. En conséquence, les mécanismes traditionnels de résolution de conflit impliquent, fréquemment, la mise en œuvre d'une réparation ou d'un dédommagement pour les victimes, souvent de nature collective et prévoyant des travaux d'intérêt général. De ce point de vue, on se trouve en présence de mécanismes dont la vocation est avant tout restaurative.

- L'importance de la dimension spatio-temporelle : Les procédures de

négociation respectent des rites et des règles tacites. C'est ainsi que sont strictement fixés un lieu précis de négociation, généralement à la frontière des communautés en conflits et un moment privilégié. Ces repères spatio-temporels sont notamment particulièrement valorisés dans le cadre de la palabre, qui se tient toujours en un lieu chargé de symbole (...) marqué du sceau de la sacralité (Harch, E., octobre 2009, p17).

## **Conclusion**

L'extrémisme violent ou terrorisme doit être inscrit au rang des actions prioritaires de l'État du Sénégal. Plusieurs et divers facteurs peuvent conduire à une implication des sénégalais dans le terrorisme et l'extrémisme violent. Ils peuvent revêtir des dimensions politiques, économiques, psychologiques et socio-culturelles.

En conséquence, les réponses correctives à proposer doivent prendre en compte cette diversité des facteurs, afin de donner plus d'efficacité aux démarches de prévention de l'extrémisme violent et de ses conséquences. De même que les sénégalais appartiennent à la société internationale, ils sont également, parties prenantes du phénomène du terrorisme et de ses implications, ils doivent aussi faire partie de la solution, en leur permettant de donner leur point de vue dans la réflexion et l'établissement des stratégies de mise en œuvre des politiques antiterroristes enclines à anticiper tout acte d'extrémisme violent.

En outre, il est nécessaire que toute stratégie de prévention soit corrélative à un ancrage aux mécanismes traditionnels qui garantissaient à nos sociétés antérieures leur stabilité. Ces efforts d'endogénéisation doivent être ressentis dans l'élaboration des outils de promotion de consolidation de la paix, compatibles avec les circonstances du moment et l'évolution des activités terroristes.

Pour donner des chances aux efforts de dé-radicalisation, les actions de prévention de l'extrémisme violent nécessitent l'implication et la participation de tous les segments de la société : les institutions scolaires, les organisations communautaires, les médias, les universitaires, les éducateurs, les décideurs, les religieux, les familles et les forces de défense et de sécurité.

Diverses recommandations peuvent être formulées en vue de prévenir le terrorisme, notamment :

- 1- L'adaptation du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent des Nations Unies de 2016 par le Sénégal. Le plan d'action des Nations Unies priorise les actions centrées sur : le dialogue et la prévention des conflits, le renforcement de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'État de Droit , l'implication des communautés, l'autonomisation de la jeunesse, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, l'éducation, le développement des compétences et les facilités d'emplois, les communications de déconstruction, sur internet et les réseaux sociaux.
- 2- La révision du plan d'action de l'Union Africaine afin de prendre en compte l'implication des jeunes et des femmes dans la lutte contre le terrorisme.
- 3- La promotion, par le biais de la tradition et de l'éducation, de la culture permanente de la paix et de sa consolidation et enfin,
- 4- L'intégration de curricula sur la prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme dans les programmes de formation scolaires.

## Bibliographie

- 1- ARON, R., (1962), Paix et guerre entre les nations, Paris, Clamann-Lévy
- 2- AMICELLE A., 2008, « Etat des lieux de la lutte contre le financement du terrorisme : entre critiques et recommandations », Cultures & Conflits, 71, p. 169-176.
- 3- Bane, M.M. (2023) Lutte contre le terrorisme et la criminalité au SAHEL : la nouvelle stratégie du Sénégal.
- 4- Baudouï, R. (2009). Géopolitique du terrorisme. Paris : Aramand Colin.
- 5- Coleman, K. Cyberterrorisme : déploiement et outils. Paris : Aramand Colin.
- 6- CAMUS, C., La guerre contre le terrorisme. Dérives sécuritaires et dilemme démocratique, 2007, Paris, Le Félin Kiron
- 7- Doungue, M.J. (2019). Lutte Contre Le Terrorisme et Droits De L'homme : Une Perspective Nationale et Africaine, Union Africaine, Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples.
- 8- HARSCH, E., octobre 2009, « L'Afrique et la guerre contre le terrorisme : Recherche de solutions axées sur les droits de l'homme », in Afrique Renouveau, p. 16-24.
- 9- LETTERON, R., 2007, L'Etat de droit face au terrorisme, Institut des hautes études de la Défense nationale
- 10- ONUInfo. (2017, Septembre 07). Dénuement et marginalisation poussent les jeunes africains vers l'extrémisme violent, selon le PNUD. Consulté le Juillet 2019, sur ONU Info: <http://bit.ly/2Zetgq3>
- 11- PNUD, (2016). Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche axée sur le développement. Bureau régional d'Afrique du programme des nations unies pour le développement.
- 12- PNUD, A. (2017). Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : Moteurs, Dynamiques et éléments déclencheurs. New York: Bureau régional d'Afrique du PNUD.
- 13- Ranstrop, M. (2016). Les causes profondes de l'extrémisme violent. Réseau de sensibilisation à la radicalisation.



# LE SÉNÉGAL FACE À LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

**Docteur Ousmane BALDE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du Centre  
des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



## Résumé

Les facteurs ayant favorisé l'émergence de la mondialisation ont également suscité l'essor du crime international, qui prend tant une nouvelle dimension qu'un visage nouveau. En premier lieu, le cloisonnement du monde, entraîné par la fin de la bipolarité a ouvert de nouveaux espaces aux criminels. En second lieu, le développement du libre-échange a engendré des flux commerciaux considérables, plus difficiles à contrôler, notamment avec les progrès de l'inter-modalisme.

La criminalité organisée, en se nourrissant de ces facteurs, présente plusieurs caractéristiques : la diversité des menaces, leur imbrication et leur transnationalité. C'est à cause de ce dernier aspect qu'aucun Etat n'est épargné par ce phénomène. C'est ce qui fait que les Etats, dans un cadre mondial ou communautaire ou également pris individuellement, essaient d'éradiquer ces menaces asymétriques que sont la piraterie, le terrorisme, la pêche INN, le trafic de drogue, la migration illégale...

Le Sénégal, est constamment sous la menace de ces fléaux qui sapent la paix et la sécurité humaines et contribuent aux mutations systémiques des Etats et des organisations communautaires.

De par sa position géographique, l'Afrique de l'Ouest est confrontée à de multiples fléaux nés de l'existence de périls multiformes, d'activités illicites, parfois anarchiques qui impactent fortement la sécurité et la stabilité des Etats situés dans cet espace. Ces phénomènes s'analysent en des menaces terroristes, des violations fréquentes et régulières des attributs et prérogatives de ces Etats souverains ; ils traduisent la perte de capacité d'intervention de ces Etats, et, par certains égards, l'anéantissement de leur autorité légitime.

L'expression « changements globaux », souvent évoquée dans l'appréhension de ces nouvelles dynamiques, sert de cadre d'analyse pour expliquer l'ensemble de ces évolutions qui sont observées à l'échelle de cette zone, voire au-delà de celle-ci. Dans le présent contexte, cette expression fait, plus spécifiquement, référence aux effets de l'activité humaine sur l'environnement et, son corollaire, les changements globaux. Elle se traduit par des évolutions tant sociétales qu'environnementales du fait de la mondialisation. Ces mutations ont des conséquences sur le plan politique et sur le plan social. Elles entraînent des changements de paradigmes sociaux, occasionnant ainsi la montée de la criminalité transnationale organisée.

La criminalité transnationale organisée constitue une menace croissante en Afrique, au fur et à mesure que la technologie et l'augmentation des échanges commerciaux lient le continent, de plus en plus étroitement, aux opportunités licites et illicites existant sur les marchés mondiaux. L'instabilité politique et la faiblesse du contrôle de l'État, ou de sa légitimité dans certains pays, amplifient les conditions structurelles de celle-ci, que ce soit via la traite des



êtres humains, le trafic des stupéfiants, la contrebande des marchandises ou le vol et le braconnage des ressources naturelles. Ces formes multiples de criminalité transnationale organisée sont mises en œuvre par un réseau complexe d'acteurs formels et informels, qui possèdent des liens à différents degrés et disposent d'une certaine cohésion au niveau de leurs organisations.

Face à cette situation, les Etats, au nom de leur souveraineté, intègrent des instances régionales ou sous régionales. Ils adoptent un arsenal de mesures

permettant de lutter contre tout acte de criminalité. Pour protéger ses frontières, le Sénégal s'inscrit dans cette dynamique. L'envergure du dispositif mis en place peut s'apprécier au regard des nombreux ajustements opérés sur le volet sécuritaire, afin de juguler les menaces liées à la criminalité transnationale organisée.

La criminalité organisée est, plus largement, reconnue comme une « menace pour la paix et le développement ». La formule est large et couvre ainsi de très nombreuses activités criminelles. Il est, assez couramment, considéré que cela peut comprendre la traite d'êtres humains, à des fins de prostitution ou de travail forcé, le passage de migrants, le trafic de drogues, le trafic de marchandises illicites, la contrefaçon, le trafic de biens culturels, le trafic d'armes, les vols à main armée et le blanchiment d'argent. On peut y ajouter d'autres formes, moins généralisées, telles que la piraterie, ainsi que des formes plus récemment apparues : cybercriminalité, criminalité environnementale sous plusieurs formes : trafics d'animaux, exploitations forestières ou minières, pêches illégales, commerce illégal de déchets...

D'autres instruments peuvent également permettre de définir la notion ; c'est le cas du protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, adopté le 10 décembre 1999 par la CEDEAO. Pour ce texte, la « criminalité transfrontalière est l'ensemble des « actes criminels projetés ou commis par des individus, des organisations, ou des réseaux de criminels locaux et/ ou étrangers opérant à travers les frontières nationales des Etats membres ou agissant en complicité avec des personnes basées dans un ou plusieurs Etats voisins du pays sur le territoire duquel sont perpétrés les actes criminels, ou ayant un quelconque lien de rattachement avec l'un quelconque des Etats membres » .

L'Accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en son article premier assimile le crime à la criminalité transnationale organisée. Il le définit comme « tout acte relatif au trafic de drogue, au terrorisme, à la traite des personnes, au blanchiment d'argent, à la contrefaçon et à d'autres formes de criminalité ». D'autres textes assimilent la criminalité organisée à des « activités illégales menées par des groupes ou des réseaux qui se livrent à la violence, à la corruption ou à des activités connexes afin d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou matériel.

Ces activités peuvent être menées tant à l'intérieur d'un pays qu'au niveau transnational » .

De ces définitions proposées par ces différents instruments, peuvent être inférées quatre considérations d'importance :

- la première est que la commission d'un acte de criminalité transnationale

organisée nécessite la participation d'un certain nombre de personnes .

- La deuxième considération est que la constitution du groupe criminel et l'acte ne doivent pas être spontanés, leur existence doit connaître une certaine durée, ce qui induit que la commission de l'acte doit faire l'objet d'une certaine maturation.
- La troisième analyse montre que la constitution du groupe doit connaître une transnationalité, un groupe implanté dans les frontières d'un seul Etat ne constitue, pas à lui seul, un groupe criminel transnational. En effet, il est nécessaire d'avoir des réseaux d'individus travaillant dans plus d'un pays, pour planifier des activités illicites. Enfin,
- La quatrième observation porte sur le fait que l'acte criminel ne doit pas être gratuit, il doit être inspiré par des considérations pécuniaires et/ou matérielles (pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou tout autre avantage matériel) .

A la lumière de tous ces éléments, quels sont les moyens mis en place par le Sénégal pour lutter contre la criminalité transnationale organisée ? L'examen des actions menées par les autorités étatiques sénégalaises permet de constater l'adoption de solutions nationales et la reprise d'instruments issus d'organisations supra-étatiques. Le choix de cette démarche se justifie par le caractère protéiforme de la criminalité transnationale organisée ; elle recoupe plusieurs aspects, d'où l'exigence de la diversification des modes d'intervention pour assurer une seule finalité : la sécurité humaine. En effet, la dimension humaine de la sécurité est par nature holistique ; elle examine l'impact des questions démographiques, économiques, politiques et de sécurité sur les individus et les communautés, ainsi que le rôle joué par un large éventail de facteurs sociaux et institutionnels dans la prévention des conflits . La criminalité transfrontalière a tendance à saper les fondements de la société et de l'Etat. Elle a des répercussions dans tous les secteurs de la vie nationale : en termes de droits humains, sociaux, économiques...

Causant un déséquilibre structurel , la criminalité transnationale organisée se présente comme un Janus, ce qui rend son éradication plus que complexe. Dans la lutte contre ces menaces, le Sénégal privilégie les solutions nationales (I). Le caractère limité de ces réponses internes, justifie une intervention au niveau supranational, notamment dans le cadre des communautés économiques régionales, où les Etats œuvrent à élaborer et à adopter des orientations et mesures communes, dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (II).

## **I) LA PRIMAUTÉ DES SOLUTIONS NATIONALES DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE**

La primauté des solutions nationales se vérifie par l'accent mis sur l'approche nationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée (A). Elle concerne également l'attention portée à la gestion de certains problèmes, fragilisant la sécurité nationale, mais dont la résolution ne nécessite pas forcément une action militaire (B).

### **A) L'approche sénégalaise dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée**

Le plus marquant dans l'approche nationale, c'est la réponse de la société et de l'Etat au crime organisé. La lutte contre ce type d'actes, particulièrement nocifs, est d'abord militaire. Au plan géographique, le Sénégal a des frontières communes avec des États dits « faillis ». En raison des défaillances dans le contrôle de leur territoire par lesdits États, les risques de violence y sont réels, d'autant que l'affaiblissement des fonctions régaliennes traditionnelles se combine à l'instabilité politique et aux menaces sécuritaires. Il en est ainsi du Mali et de la Guinée Bissau, dont les structures étatiques sont sensiblement affectées, soit par des crises violentes ou une instabilité politique chronique. Les dysfonctionnements notés dans ces pays représentent un défi sécuritaire majeur pour le Sénégal. Pour se prémunir contre d'éventuelles menaces à son intégrité territoriale, l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la criminalité transnationale organisée demeure un impératif. Cette stratégie nationale s'apprécie au plan juridique et au niveau opérationnel.

Sur le plan juridique, la criminalité transnationale organisée fait l'objet de répression, tant sur le plan national qu'à l'international. Le Sénégal a adopté un important arsenal juridique pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, à travers le droit pénal qui constitue, de manière prépondérante, l'instrument de lutte le plus efficace. Il sert notamment à déterminer le mandat des organes de répression des États et à définir des activités relevant du crime organisé.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée traverse la politique criminelle, au Sénégal. Elle va conduire à la révision du code pénal et du code de procédure pénale en 2016. Cette révision permet d'établir les normes destinées à lutter contre le phénomène du terrorisme ; elles ont été introduites dans le code pénal et le code de procédure pénale, en vue de réprimer plus efficacement les actes terroristes et de lutter contre leur financement. Ces dispositions ont été invoquées par le juge dans des affaires relatives à des crimes et délits d'actes de terrorisme, d'apologie du terrorisme, de blanchiment de capitaux dans le cadre d'activités terroristes, de financement du terrorisme en bande organisée, du crime d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste et enfin du délit d'association, en vue du financement du terrorisme.

Ces modifications servent, également, à la mise en place d'institutions destinées à prévenir les actes de terrorisme. Il est apparu nécessaire d'améliorer certains aspects de la législation pour une plus grande efficacité de l'action judiciaire dans la lutte contre cette forme de criminalité. C'est ainsi qu'il est envisagé des réaménagements susceptibles d'améliorer le dispositif de lutte contre le terrorisme, avec notamment : le renforcement des moyens d'investigations avec l'institution d'une section d'enquêteurs spécialisés en matière de terrorisme auprès du tribunal de grande instance de Dakar, la création d'une chambre criminelle spéciale; on note aussi l'allongement du délai de garde à vue, fixé à quatre-vingt-seize heures, renouvelable deux fois .

Cette même chambre criminelle a jugé plusieurs affaires en relation avec le terrorisme, l'association de malfaiteurs, le financement du terrorisme, la dégradation de biens appartenant à l'Etat, l'atteinte à la sûreté de l'Etat, le blanchiment de capitaux dans le cadre d'activités terroristes, la détention d'armes de la troisième catégorie ainsi que la détention de munitions sans autorisation administrative... , mais, malgré la gravité de ces chefs d'accusation, les personnes concernées ont été acquittées ; la plus lourde peine prononcée a été un sursis.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a pour siège l'article 279 de la loi n° 2016-29 du 08 novembre 2016, modifiant la loi n° 65-61 du 21 juillet 1965 portant code pénal. La loi 2016-30, quant à elle, donne plus de pouvoirs au juge d'instruction et augmente les prérogatives de l'officier de police judiciaire, dans la collecte des preuves en matière de cybercriminalité.

En améliorant le dispositif de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et toute autre forme de criminalité transnationale organisée, le Sénégal décide, à travers cette réforme, de renforcer les moyens d'investigation avec l'institution d'une section d'enquêteurs spécialisés en matière de terrorisme, auprès du tribunal de grande instance de Dakar, avec la faculté d'allonger le délai de garde à vue, fixé à quatre-vingt-seize heures renouvelables deux fois .

Ces révisions du dispositif pénal permettent d'élargir la palette des infractions de financement du terrorisme et de donner une vocation plus englobante à l'infraction d'association de malfaiteurs. Dans un contexte sahélien trouble, avec la montée du terrorisme dans les pays voisins, le Sénégal renforce sa sécurité, notamment aux frontières.

Le Sénégal peut, également, mettre en œuvre les dispositions des conventions internationales qu'il a ratifiées. Le traité le plus en vue en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée est la Convention de Palerme . La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée constitue un outil efficace ; il détermine le cadre juridique nécessaire en matière de coopération internationale pour la lutte contre, notamment, les activités criminelles telles que le blanchiment

d'argent, la corruption, le trafic illicite d'êtres humains et de drogue, la piraterie, et les crimes terroristes,... Ce dispositif de Palerme permet aux Etats de faire face aux menaces transnationales. Il facilite l'identification de toutes les infractions graves remettant en cause la stabilité d'un État. Sur le terrain, le Sénégal s'est, également, doté de nouvelles capacités opérationnelles. On note ainsi qu'en plus des équipements modernes, les nouvelles capacités militaires sont déclinées en unités spécialisées. Pour l'armée de terre, les mesures adoptées ont permis la montée en puissance des forces spéciales formées, entraînées et dotées de moyens qui leur permettent d'accomplir leurs missions d'unités d'élite et la création ou l'érection d'unités nouvelles de la taille de bataillons à Kaolack , Ourossogui , Kédougou et Sédhiou . Toutes ces unités contribuent à une meilleure prise en charge des questions de défense au niveau de nos frontières.

Pour l'armée de l'air, beaucoup d'efforts ont été consentis pour faire face aux différentes menaces dans la sous-région ouest africaine. Elle a reçu du matériel de surveillance comme des avions, des hélicoptères et des drones de surveillance. On a, également, noté la remise en ligne de vol du Boeing 727 « Pointe de Sangomar » de même que la remotorisation des MI 17 pour plus d'autonomie et de capacité dans le déploiement des troupes. Corrélativement, il



y a eu, la création d'un Centre de coordination des opérations (CCO), équipé pour l'exploitation des activités des avions et des radars primaires relatif à la surveillance de l'espace aérien .

L'armée, pour assurer l'action de l'Etat en mer, est dotée de patrouilleurs de haute mer de 33 m, 45m et 58m et d'un centre de simulation et d'entraînement naval équipé. Dans ce contexte, l'actualité récente a permis de constater que l'amélioration du dispositif maritime de surveillance et d'intervention revêt une importance critique : la disparition tragique de cinq commandos après que leur patrouilleur le Walo a intercepté, au large de Dakar, un navire suspecté de trafic international de stupéfiants, au début du mois de janvier , fut l'occasion de confirmer que le trafic international de drogue persiste, au large des côtes sénégalaises.

Placé sur les nouvelles routes de la drogue, le Sénégal serait victime de sa géographie. Pour répondre à un tel défi, la gendarmerie nationale a créé des Escadrons de surveillance et d'intervention (ESI), dans certaines villes frontalières comme Kédougou, Ourossogui et Bakel qui assurent des Opérations de patrouille rurale et frontalière (OPRF). Ces unités de la gendarmerie permettent également de faire face au terrorisme, au djihadisme violent, et de lutter contre les atteintes environnementales et toute autre menace transfrontalière.

Face aux menaces transnationales, la surveillance des frontières est, plus que jamais, une exigence sécuritaire. La formation du personnel est un point névralgique du dispositif. Pour répondre aux défis sécuritaires transfrontaliers, l'Escadron de Surveillance et d'Intervention de Bakel a bénéficié d'une tactique dispensée par un Détachement d'Instruction Opérationnelle (DIO) des EFS durant l'année 2020 .

L'application des instruments juridiques comme la Convention de Palerme et la mise en œuvre d'actions opérationnelles sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à la sécurité du Sénégal ; elles doivent s'accompagner de la prise en compte de menaces fragilisant la stabilité nationale.

## **B) La gestion de certains problèmes fragilisant la sécurité nationale**

Le Sénégal est situé dans une région quasi-aride, où le changement climatique pose un ensemble de problèmes économiques et humanitaires particulièrement épineux. Cette situation de multiplication et d'intensification des phénomènes climatiques rendrait improbable le développement des cultures vivrières. Face à cette conséquence due au dérèglement climatique, les populations peuvent être tentées de s'adonner à d'autres cultures prohibées par la loi mais qui s'adaptent le mieux aux « tergiversations » du climat, comme celle des stupéfiants .

Si les occidentaux redoutent les « Etats faillis », c'est parce que les réseaux « terroristes » y profitent de l'absence de l'Etat et du désespoir des populations, pour y prospérer. Or la raréfaction des ressources naturelles et des climats extrêmes affaiblissent davantage ces Etats, ce qui permet aux criminels de tout acabit d'y prendre pied, plus aisément . Le triptyque Etat failli, changement climatique et criminalité transnationale organisée fait naître l'expression « criminalité opportuniste » servant à désigner la façon dont les criminels tirent profit des conditions sociales et naturelles défavorables et de l'interaction entre les deux.

Le Sénégal étant touché par le phénomène des changements climatiques et entrant dans le cercle des pays exploitant de ressources naturelles comme le pétrole, le gaz..., devrait prendre en compte tous ces « multiplicateurs de menaces ». Les chocs climatiques ne créeront pas nécessairement de nouvelles menaces. Ils pourront aggraver toutefois des problèmes déjà existants .

Le législateur sénégalais, dans sa politique de prévention, prend en compte ces aspects latents de criminalité transnationale organisée. En effet, le nouveau code de l'environnement a pour objectif l'adaptation du cadre juridique de l'Environnement au nouveau contexte national et international. Dans ce nouveau contexte, l'atteinte à l'environnement fait partie des dimensions de la criminalité transnationale organisée. En janvier 2022, le pillage du bois de rose a provoqué des tensions qui ont coûté la vie à deux soldats sénégalais, à la frontière entre la Gambie et le Sénégal. Cette criminalité environnementale pourrait nourrir d'autres pratiques criminelles comme le terrorisme, l'extrémisme violent, la piraterie.

Le constat qui en découle est que la criminalité environnementale, bien que pouvant présenter des caractéristiques qui la rapprochent des crimes violents, fait appel aux mêmes techniques de neutralisation que la criminalité en col blanc. En d'autres termes, malgré la violence de la criminalité environnementale, il ne serait pas illogique de la considérer comme une criminalité économique. L'absence de perception de la gravité des crimes environnementaux est, toutefois, patente dans les pays en développement, comme le Sénégal. En ratifiant les conventions de Merida et de Maputo, les pouvoirs publics comptent lutter contre un phénomène qui traverse toute la criminalité transnationale organisée, à savoir la corruption. Elle alimente toutes les facettes de la criminalité transnationale organisée. Avec ses infractions connexes, la corruption a un effet fortement déstabilisateur sur l'économie verte. Elle a également des conséquences dévastatrices sur la pêche. Dans ce secteur, la corruption et ses infractions connexes accentuent la pêche illicite.

Le Sénégal, dans sa politique criminelle, prend en compte ces aspects qui ne peuvent pas être vaincus sur le plan militaire. Le code pénal, en son article 159, prohibe la corruption des fonctionnaires publics et des employés des entreprises privées. Cette interdiction permet de limiter les actions des criminels transnationaux organisés. Elle couperait les ponts entre la corruption et les autres aspects de criminalité transnationale organisée, comme l'atteinte à l'environnement, la pêche illicite, le trafic de drogue...

Dans la gestion des problèmes non militaires, le législateur avait déjà pris les devants dans la lutte contre certaines menaces asymétriques. La pêche, l'un des poumons de l'économie sénégalaise, connaît depuis plusieurs années une pratique illicite. La législation sénégalaise a établi des normes et principes qui permettent de lutter contre la pêche INN. Le code de la pêche maritime a intégré depuis 2015 des dispositions novatrices portant sur la limitation de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dite « pêche INN », ce qui fait espérer une signature de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port par le Sénégal, alors que ce traité est entré en vigueur, en juillet 2016. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en tant que telle, est aussi un crime transnational organisé lorsque le poisson

est pris dans les eaux de certains pays et que la prise est ensuite transportée ailleurs, pour la transformation ou la vente. Cette lutte contre la pêche INN contribuerait à freiner certaines menaces comme la piraterie, l'extrémisme violent, le terrorisme... L'imbrication de ces différentes menaces est symptomatique de leur transversalité, et témoigne du développement de multiples réseaux de criminalité. L'imprévisibilité des menaces et la mobilité des criminels accentuent, également, l'ampleur des défis sécuritaires. En plus, le Sahel, l'une des régions les plus pauvres du monde, constitue un important foyer de populations qui, poussées par le désespoir, seraient tentées d'embrasser la « carrière » de djihadiste. Et, le Sénégal serait difficilement épargné par le déferlement de ces populations, en raison de la porosité des frontières.

La lutte contre la criminalité transnationale organisée n'est pas seulement le fait des armées et d'un système tout répressif. Elle peut résider dans la prévention et l'anticipation. Toutefois, même en faisant usage des moyens militaires ou non, l'éradication des menaces asymétriques ne peut se faire par un seul État ; il est nécessaire d'établir un cadre de coopération avec d'autres partenaires étatiques. Cette prise de conscience explique les orientations africaines dans la lutte contre le crime organisé.

## **II) L'ORIENTATION AFRICAINE DANS LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE**

L'orientation africaine traduit un mouvement de régionalisation des questions sécuritaires. Elle est de deux ordres : la construction de l'architecture africaine (A) et la participation à l'espace sous régional de lutte contre la criminalité transnationale organisée (B).

### **A) La contribution du Sénégal à la construction de l'Architecture de Paix et de Sécurité Africaine (APSA)**

Les trafics ont toujours développé une dimension transnationale, dans le sillage de la mondialisation. Loin de représenter des réalités éthérées, les flux illicites exercent une influence réelle sur les relations internationales. Ils revêtent donc une portée géopolitique globale. Cette globalisation du crime pousse les États à mutualiser leurs forces pour en venir à bout. Les États africains, dans le souci de pérenniser la sécurité de leurs frontières, ont mis en place des organes communautaires.

Malgré les controverses et clivages du régionalisme sécuritaire africain, l'APSA apparaît comme le dispositif par excellence formulé par l'ensemble des États de l'Union Africaine dans le but de préserver la paix et la sécurité sur le continent. Dans

cette institutionnalisation de la gouvernance sécuritaire en Afrique , la participation du Sénégal aux mécanismes régionaux de construction, de consolidation et d'opérationnalisation de l'APSA s'inscrit dans une perspective « afropolitaine » qui traduit une volonté forte de Dakar de prendre part à toutes les étapes et faits relatifs à la construction des solutions africaines au niveau continental.

Parmi les quatorze objectifs de l'UA mentionnés dans le Traité, figure la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Cet objectif entre dans le cadre de l'Architecture de Paix et de Sécurité Africaine (APSA) . En 2002, les États membres de l'Union africaine (UA) ont créé ce dispositif en tant que réponse structurelle et à long terme aux défis à relever en matière de paix et de sécurité sur le continent africain.

Le passage de témoin entre l'OUA et l'UA a permis de redéfinir une nouvelle approche de la problématique de la paix et la sécurité sur le continent . Tout le dispositif de paix et de sécurité de l'Union africaine s'articule autour d'une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Cette architecture regroupe les principaux mécanismes de l'UA, chargés de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. L'APSA regroupe cinq organes à savoir : le Conseil de paix et de sécurité (CPS), le Groupe des sages (GS), le système continental d'alerte rapide (SCAR), la Force africaine en attente (FAA) et enfin le Fond pour la paix (FP) . En matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, il convient d'activer le Conseil de paix et de sécurité, qui est le pilier central de l'Architecture africaine et qui constitue le cadre de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Il bénéficie de l'appui de la Commission de l'Union africaine .

L'APSA, dans son ensemble, s'occupe de questions de sécurité stratégique comme l'afflux illégal d'armes de petit calibre et d'armes légères, les mesures contre les engins explosifs improvisés, la gestion des explosifs, le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, étant reconnu que la circulation des armes est l'un des facteurs favorisant la criminalité transfrontalière. Non seulement, les criminels peuvent utiliser ces armes et engins pour commettre leur forfait mais également, ils ont tendance à les intégrer dans le commerce pour pouvoir financer leurs activités. A titre d'exemple, le chaos libyen a accentué la circulation des armes qui alimentent les conflits dans le Sahel .

Et le Sénégal fait face à ces mêmes défis, parce qu'ils ont fragilisé des Etats comme le Mali, le Burkina, le Niger, le Nigéria...

A l'heure actuelle, les efforts de l'UA pour faciliter la collaboration transfrontalière, dans le but de lutter contre la criminalité transnationale organisée, sont bien définis dans les documents politiques, même si ces derniers en sont encore à leurs balbutiements, si l'on aborde la question de leur mise en œuvre. La feuille de route 2016- 2020 de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) relève plusieurs défis, dont des

« codes juridiques insuffisants pour s'attaquer à la criminalité transnationale organisée » et « un manque d'informations, d'analyses et d'options de réponse pour les États membres et les CER » .

Pour mettre en œuvre les mécanismes de l'APSA, l'Union africaine a adopté les Statuts du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) . Sa mission est un large éventail qui permet de lutter contre les menaces asymétriques. À terme, l'AFRIPOL permettra l'élaboration d'une stratégie africaine harmonisée de lutte contre la criminalité, couvrant la conception, la mise en œuvre. Elle facilitera également le renforcement des capacités analytiques des polices africaines en matière d'évaluation des menaces criminelles et d'élaboration de réponses appropriées de même que la consolidation de la coordination des forces de police déployées dans le contexte des opérations de soutien à la paix. Elle aura pour mission le développement des capacités des polices africaines, notamment à travers des programmes de formation ciblés et adaptés aux réalités des contextes africains d'exercice, la mise en place de centres d'excellences africains, en matière particulièrement de police scientifique et technique, d'analyse criminelle, de lutte contre la cybercriminalité et de lutte contre le trafic illicite des drogues .

AFRIPOL en signant un accord de coopération avec Interpol en janvier 2019, va « concentrer ses efforts sur la lutte contre le terrorisme, les crimes transnationaux et les crimes électroniques » Cet accord permettrait d'impliquer, davantage, les États. C'est en ce sens que le Sénégal se positionne comme un État phare, dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Dans ses politiques et projections internationales au niveau continental, Dakar se présente comme un acteur essentiel de la sécurité en Afrique. Ce statut se conforte, notamment, par la mobilisation rationnelle de son appareil diplomatique, au service de la préservation de la paix et de la sécurité collective sur le continent, notamment sur le plan institutionnel, au sein des divers organes de l'Union Africaine .

Dans cette Architecture de Paix et de Sécurité Africaine, est adoptée la Charte de Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique (C.A.S.S.M.D.A) . Elle détermine une kyrielle de menaces, en matière de criminalité transnationale organisée. Son chapitre II définit les mesures de prévention et de lutte contre la criminalité (articles 5 à 11). La Charte a commencé à « marquer les esprits » en donnant une définition à l'expression « criminalité transnationale organisée », chose que la convention de Palerme et ses protocoles n'ont pas fait ; alors qu'ils sont les deux documents de référence en matière de lutte contre la criminalité . Cette Charte est un instrument de prévention et de répression des infractions en mer. Elle est applicable aux États côtiers et à ceux enclavés. Elle concerne des problématiques aussi diverses que variées qui répriment la criminalité transfrontalière, ou qui la préviennent.

Le texte fait suite à l'adoption du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée, à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre . Cet instrument, bien que relevant du droit mou, dégage des indications qui permettent de lutter contre la criminalité transfrontalière.

L'approche continentale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée est matérialisée par une démarche institutionnelle, ce qui explique la pluralité des normes. La vastitude du continent africain et la spécificité sécuritaire de chaque région font que les Etats ont tendance à concentrer leurs efforts dans leur propre zone géographique.

## **B) La participation du Sénégal à l'espace sous régional de lutte contre la criminalité transnationale organisée**

Les océans sont indispensables à l'équilibre de notre écosystème et à notre survie sur terre. Ils jouent un rôle crucial dans le système climatique de la planète. Autour de ces enjeux, le Golfe de Guinée est confronté à de sérieux problèmes liés à la criminalité maritime. Il s'agit entre autres de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), la migration clandestine, la pollution, les droits de l'homme ou



encore la piraterie maritime.

Face à ces défis, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont pris des mesures pour venir à bout de toute menace qui pourrait saper la sécurité et la stabilité des Etats.

L'impact de l'insécurité maritime revêt un aspect négatif sur la dimension socio-économique des pays de la région, ce qui coûte cher chaque année aux pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), surtout au Nigéria, et à ceux de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale

(CEEAC). Il y a des répercussions sur tous les pays membres, y compris ceux qui sont enclavés, sans littoral, comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger pour l'Afrique de l'Ouest ou le Tchad et la République Centrafricaine pour l'Afrique Centrale. Leurs propres marchandises importées ou exportées par la mer sont assujetties au paiement de suppléments d'assurance maritime importants, en plus des frais de transfert et d'escorte .

Dans leur quête d'enrichissement illicite, les criminels du Golfe de Guinée s'appuient systématiquement sur d'autres foyers de violence, à l'intérieur du Delta. Leurs activités se développent, et sont orientées à terre, car ils font beaucoup de bénéfices avec les rançons et le blanchiment de leurs capitaux. Pour venir à bout de tous ces défis, il est primordial d'avoir une réponse collective. C'est dans cette optique que le projet SWAIMS a été porté sur les fonds baptismaux. Financé par l'Union européenne, l'objectif global du projet est de contribuer à soutenir la Stratégie Maritime Intégrée de la CEDEAO et à améliorer la sécurité et la sûreté maritimes, dans le Golfe de Guinée, à travers une approche combinée en matière juridique, technique et pour ce qui concerne l'ensemble des activités opérationnelles dans la région .

Les objectifs spécifiques sont à la fois l'amélioration de la sûreté et de la sécurité maritime, l'amélioration de la justice dans le milieu maritime, le développement de capacités de la force publique qui doit apporter des réponses adaptées aux menaces de toute nature. Il vise à mettre en place une coopération maritime entre Europe et Afrique de l'Ouest. Il dépend directement de la division de sécurité de la sécurité régionale dans la CEDEAO.

La mise en œuvre d'une des composantes du programme SWAIMS, intitulée « Réponse opérationnelle et gestion de l'état de droit en mer », a été confiée au Camões I.P., dans le cadre d'une coopération déléguée par l'Union européenne. Son objectif principal est de renforcer la réponse opérationnelle de l'application de la loi et la gestion de l'état de droit en mer, dans les douze pays côtiers de la CEDEAO . Et ce volet vise essentiellement à répondre à la nécessité pour les marines et garde-côtes des pays côtiers de la CEDEAO de réunir les conditions nécessaires au déploiement de forces de maintien de l'ordre, capables d'intervenir en mer, en temps utile et de réagir efficacement aux incidents de crimes et d'illégalités maritimes .

Pour l'atteinte des objectifs, le SWAIMS est un programme qui mobilise différents partenaires :

- l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC Dakar et Abuja), pour améliorer la formation des procureurs, magistrats et des agents supérieurs de la force publique ;

- le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) doit, quant à lui, conduire des investigations spéciales sur les circuits maritimes clandestins de l'argent sale (l'argent des rançons et des pillages, du vol de pétrole et celui qui provient de la pêche illicite) ;
- INTERBOL I24/7 et WAPIS (Nouveau fichier des services de police de l'Afrique de l'Ouest) devraient lancer de nouveaux fichiers sur les différents réseaux criminels du Delta du Niger ;
- les universités maritimes d'Abidjan (ARSTM-ISMI) et d'Accra (RMU) doivent enseigner la sécurité aux acteurs maritimes et à ceux de la force publique (qui inclut les douanes) ;
- l'institut portugais CAMOES doit livrer aux pays de la CEDEAO trente pneumatiques à coque rigide, de grande vitesse, qui sont censés permettre aux officiers de police judiciaire de recueillir toutes les preuves sur les scènes de crime et de pouvoir, enfin, judiciariser les actes de piraterie .

Les menaces maritimes tirent leurs sources de revenus des activités criminelles terrestres, et vice versa. Les Etats, en éradiquant les activités illicites en mer, freinent le développement de la criminalité transnationale organisée, sur terre. Cette politique sécuritaire traduit la volonté de la CEDEAO d'éradiquer les menaces asymétriques comme le terrorisme . Ces ambitions sécuritaires se mesurent à travers l'élaboration d'instruments juridiques en Afrique de l'ouest, comme l'Accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats membres de la CEDEAO . L'objectif d'un tel Accord est de créer un espace sous régional de coopération policière, en Afrique de l'Ouest et d'instituer, dans ce cadre, un mécanisme dynamique de fonctionnement des structures créées à cet effet pour la facilitation de la coopération . L'article 3 de cet Accord exhorte les services de sécurité des Etats membres à coopérer pour « la recherche, sur le territoire de l'une ou de l'autre partie, des personnes impliquées dans une infraction de droit commun, ainsi que des objets et biens liés à cette infraction ».

Cette coopération consiste en un échange d'informations , des missions à l'étranger , des saisines et transmission , et des activités dans le domaine de la formation . Cet Accord fait suite aux dispositions de l'article 58 du Traité révisé de la CEDEAO, relatif à la sécurité régionale.

Pour davantage faire face à la flambée de la criminalité transnationale organisée et au terrorisme dans la région, les États membres de la CEDEAO ont mis en place le Système d'Information Policière d'Afrique de l'Ouest (SIPAO) . Ce Programme a pour objectif d'accroître la capacité des services chargés de l'application de la loi, en Afrique de l'Ouest, utilisateurs du Système SIPAO, à combattre la criminalité

transnationale et le terrorisme grâce au renforcement de la gestion et du partage d'informations policières .

La CEDEAO a instauré également un Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité par le biais du Protocole de Lomé de 1999 . Selon ce Protocole, « la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est la plus haute instance de décision dans le cadre des questions se rapportant à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, au maintien de la paix et de la sécurité, à l'assistance humanitaire, à la consolidation de la paix, à la lutte contre la criminalité transfrontalière et à la prolifération des armes légères, ainsi que toutes les autres questions couvertes par les dispositions du Mécanisme ». Toutefois, la Conférence délègue au Conseil de Médiation et de Sécurité, le pouvoir de prendre, en son nom, des décisions pour la mise en œuvre appropriée des dispositions dudit Mécanisme .



\*\*\*\*\*

L'effondrement de l'Etat dans certaines régions du Globe favorise l'essor de la criminalité internationale. La capacité de nuisance de cette forme de criminalité peut légitimement inquiéter même les grandes puissances . Elle impose un modèle de « gouvernance transnationale » , en matière de sécurité, du fait de ses nombreuses ramifications. Des Etats comme le Sénégal, prenant la mesure du phénomène, ont défini leur propre politique sécuritaire et ont établi un espace de coopération avec d'autres Etats. Ces déterminants stratégiques s'expliqueraient par la géopolitique de l'Afrique de l'Ouest : elle est encadrée entre le désert et de vastes espaces fluvio-maritimes. Cette position géographique est le ferment de la criminalité, dont les conséquences touchent plusieurs secteurs de la vie nationale. L'étude a montré que des mécanismes de prévention et de riposte sont prévus, reste aux Etats à travailler, à titre individuel et/ou de concert, sur leur efficacité optimale.

## Résumé



# L'IMPLICATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA PRÉVENTION, LA GESTION ET LE RÈGLEMENT DES CONFLITS EN AFRIQUE

**Docteur Papa Moussa Saliou GUEYE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du Centre  
des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*



## **Résumé**

En Afrique, le principal outil mis en avant pour promouvoir la justice dans les liens sociaux est la protection sociale. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de faire face aux risques sociaux les plus courants tels que les conflits, la pauvreté, les maladies et le chômage etc. Ces situations compromettent la sécurité économique et sociale de l'individu et de la famille. L'Afrique, par l'intermédiaire des collectivités territoriales, s'évertue à œuvrer à l'amélioration de l'intégration sociale de ses différentes couches démographiques, en faisant la promotion de la stabilité politique et de l'accès de tous aux droits politiques, en luttant contre les conflits, le chômage des jeunes, la précarité et le sous équipement, notamment en milieu rural. Les collectivités territoriales peuvent devenir des espaces de prise de décisions au niveau local. Elles constituent un échelon important pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits qui peuvent découler de ces fléaux précités.

## Introduction

L'Afrique est, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, le continent le plus en proie à l'instabilité, aux guerres et aux conflits<sup>1</sup>. Les conflits dans les collectivités territoriales, outre leur impact direct sur la vie des populations et sur leur environnement moral et physique, obèrent gravement les maigres ressources des Etats, impactant, ainsi, les opportunités du continent, en termes de développement économique et social. Dans le contexte actuel, les méfaits de ces conflits<sup>2</sup> sont aggravés par les effets pervers de la mondialisation<sup>3</sup>. Même s'il est vrai que la mondialisation n'est pas de nature à favoriser pleinement la mise en œuvre de mesures visant à consolider la paix, à travers des mécanismes économiques délibérés, il n'en reste pas moins que l'objectif de la paix en Afrique demeure possible.

Dans les collectivités territoriales, différents types de conflits sont dénombrés<sup>4</sup>. Il est difficile d'en dresser une typologie exhaustive, du fait de leur

diversité et de leur variété, mais des similitudes évidentes existent entre ces conflits. Elles autorisent certains grands regroupements, suggérant des solutions fondées sur des démarches similaires. Parmi les conflits les plus courants, on peut noter ceux liés au contexte global de transition démocratique, tel qu'il est actuellement vécu dans certains pays. Ces conflits découlent des difficultés qu'éprouvent les différents acteurs politiques à s'entendre sur les conditions et les modalités d'accession au pouvoir local et sur sa gestion, dans le contexte nouveau d'un pouvoir désormais mis en jeu, par des élections, au nom des principes de l'Etat de droit.

D'autres conflits sont liés à des problèmes identitaires<sup>5</sup>, ravivés par le fait que, là aussi, le pouvoir est certes mis en jeu au nom de la démocratie, mais du fait de la forte prégnance du facteur tribal et ethnique, les enjeux en sont pervertis et le cours totalement dévoyé. Ces conflits sont à forte potentialité de morts, et sont susceptibles de déboucher sur des génocides, comme ce fut le cas au Rwanda, en 1994<sup>6</sup>.

1 CHAIGNEAU (P.), « Pour une typologie des conflits africains » in *Des conflits en mutation ? : De la guerre froide aux nouveaux conflits*, Actes du colloque de Montpellier, 6-9 juin 2001, pp. 191-194.

2 BOURGI (A.), « Sierra Leone : les racines du mal », *Jeune Afrique* n° 2056 du 06 au 12 juin 2000.

3 JURGENSEN (Ph.), *L'erreur de l'Occident face à la mondialisation*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 448.

4 PASCALINI (Valérie), « L'évolution des conflits en Afrique » in Hugo SADA (Dir.), « L'Afrique entre guerre et paix », *Revue internationale et stratégique*, n° 33, Printemps 1999, pp. 133-141.

5 MEDARD (J.F.), « Rwanda, Burundi : les racines de la violence », consulté le 8 février 2024 à 17h 39mn sur [www.assomption.org](http://www.assomption.org).

6 CHRETIEN (J.P.), « Rwanda : La propagande du génocide dans Les médias de la haine », *Reporters sans frontières*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 22-55.

Il existe aussi d'autres conflits qui peuvent résulter de luttes motivées par la volonté d'accéder aux ressources naturelles et d'en contrôler le trafic. L'Afrique, de par la configuration géographique de certaines régions, connaît une concordance entre la géographie de certains conflits locaux et la géographie des minerais à extraction facile et à rendement élevé, notamment, l'or et le diamant<sup>7</sup>.

Enfin, dans les collectivités territoriales, il existe des conflits qui sont la conséquence directe d'un contexte de recomposition politique, sur fond d'insécurité généralisée, du fait de nombreux problèmes, à savoir : transition démocratique interne mal assumée, trafic de minerais à forte rentabilité, problèmes ethniques et tribaux, jeux etc. Ces types de conflits locaux sont ceux qui sévissent dans la région des Grands Lacs, impliquant militairement la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Burundi, l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Congo, la Centrafrique et débordant, à travers les mouvements des populations réfugiées, sur bien d'autres pays comme la Tanzanie, le Kenya, la Zambie, etc. Ces conflits, locaux à l'origine, se sont finalement internationalisés.

Dans la recherche de remèdes pour une paix et une sécurité durable en Afrique<sup>8</sup>, un ensemble de mécanismes peuvent être mobilisés, en matière de prévention, de gestion et de règlement des différends à l'échelon local. Ces solutions visent à lutter contre l'éclatement et la prolifération des conflits locaux en Afrique. Elles portent sur des moyens pacifiques de résolution des litiges.

Les conflits dans les collectivités territoriales renvoient à des affrontements violents entre communauté ou groupes sociaux distincts qui sont, soient d'ethnies, de cultures, de religions ou d'idéologies politiques différentes. Ils proviennent souvent d'oppositions sur une question d'intérêt général. Ce conflit est localisé géographiquement, puisque situé dans une localité bien déterminée à l'intérieur d'un État.

Ces conflits localisés renvoient à une situation de lutte armée, opposant, dans un même pays, certaines populations à d'autres. Ces belligérants partagent, de fait, le même espace géographique, la même nationalité et plusieurs autres traits communs. Ils peuvent être, parfois, qualifiés de « guerres civiles ». Chaque acteur de ces conflits voit dans son ennemi,

7 HUGON (Ph.) : « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique » in revue Tiers Monde, T. XLIV, N° 176, octobre-décembre 2003, pp. 829-856. V. BANGOURA (Dominique), La régionalisation des conflits internes : cas de l'Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierra Leone, Guinée), in DOMERGUE-CLOAREC (Danielle), COPPOLANI (A.), LE GUETTE (G.) (Dir.), Des conflits en mutation ? De la guerre froide aux nouveaux conflits : essai de typologie de 1947 à nos jours, Paris, Complexe, 2004, pp. 229-250.

8 MELEDJE Djedjro (F.), « L'O.U.A. et le règlement des conflits », Afrique contemporaine, numéro spécial,

et même en celui qui voudrait rester neutre, un être avec lequel il n'est plus possible de cohabiter et avec lequel aucun compromis n'est possible. L'unique issue à ce désaccord est l'anéantissement de l'autre et de ses alliés réels ou potentiels, y compris femmes et enfants, au moyen d'assassinats et de massacres des populations civiles<sup>9</sup>. Remédier à ces situations globales d'insécurité nécessite de répondre à un questionnement : les collectivités territoriales sont-elles suffisamment impliquées dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ? La réponse à cette interpellation permet d'apprécier le degré de participation des collectivités territoriales dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits<sup>10</sup>, ce qui permettra, en dernière instance, de préjuger de l'efficacité de leurs interventions en la matière.

Les conflits dans les collectivités territoriales causent de redoutables effets, quelles que soient leurs origines : qu'il s'agisse d'une confrontation ethnique, religieuse, sociale ou politique. D'après les estimations établies, les

conflits sur le continent africain ont fait plus de cinquante millions de morts entre 1991 et 2000<sup>11</sup>. Ce chiffre s'explique par les conséquences subversives de ces heurts sur les États frontaliers, même les plus stables, soit en raison d'une égale duplication des forces antagonistes qui se révèlent sur leur propre territoire, comme conséquence de la diffusion du conflit voisin, soit en raison d'incursions ou d'installation de bandes armées à la recherche d'une profondeur stratégique, provoquant l'aggravation du conflit local en crise nationale ou régionale<sup>12</sup>.

Cette déstabilisation des collectivités territoriales s'explique par la faiblesse de certains États et de leur administration locale, notamment en raison de leur incapacité à assumer leurs missions régaliennes de contrôle du territoire et de lutte contre les affrontements.

On note, par ailleurs, un sous-développement chronique handicapant ces territoires, malgré de nombreux motifs d'espérance, de même que l'existence d'une ethnicisation des

---

4ème trimestre 1996, pp. 209-215.

9 HUMAN RIGHTS WATCH, « La République démocratique du Congo : La guerre dans la guerre – violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo », 2002, [www.hrw.org](http://www.hrw.org), consulté le 9 février 2024 à 19h 02mn. ; v. KABAMBA (B.) et LANOTE (O.), « Guerre au Congo - zaïre (1996 - 1999), acteurs et scénario » in Cahier du CEDAF, n° 39 - 40, Tervuren, 1999, pp. 99-154.

10 ABI-SAAB (G.), « Conflits armés non internationaux », dans UNESCO, Ed., Les dimensions internationales du droit humanitaire, Paris/Genève, 1986, p. 360.

11 JOANNIDIS (M.) et CHAMPIN (Ch.), « République démocratique du Congo : le dossier d'un conflit régional » in Hugo SADA (Dir.), L'Afrique entre guerre et paix, Revue internationale et stratégique, n° 33, Printemps 1999, pp. 142-153.

12 POULIGNY (B.), « Construire la paix après les massacres », Revue Tiers monde, vol. XLIV, n°174, avril – juin 2003, pp. 417-438.

oppositions. Ce fait est illustré par les pics de violence, les actes de cannibalisme, les viols systématiques et les massacres qui furent documentés dans certaines collectivités territoriales de la Sierra Leone, du Libéria, en 2003, les massacres et actes de cannibalisme des troupes du MLC de Jean Pierre Bemba sur les pygmées d'Ituri, et les pratiques génocidaires au Rwanda, au Burundi et au Soudan<sup>13</sup>.

La faiblesse du fonctionnement des États africains est une autre cause majeure d'implosion des communautés nationales. La corruption et le clientélisme communautaire faussent la représentation politique et administrative au sein des États, provoquant ainsi, régulièrement, la montée des extrémismes, lors des processus de transition, tant dans les régimes autoritaires qu'au sein de systèmes en voie de démocratisation, avec des conséquences néfastes sur les collectivités territoriales.

Ces conflits dans les collectivités territoriales africaines s'expliquent, ainsi, par une profusion de facteurs. Alors que la guerre d'origine ethnique ou interconfessionnelle est souvent asymétrique et localisée, le conflit politique vise généralement le cœur du pouvoir. Dans de telles circonstances, pour favoriser la prévention, la gestion

et le règlement des conflits, il apparaît nécessaire de miser sur la promotion des pratiques coutumières de paix sociale en Afrique (I). Ces pratiques connaissent, en effet, une forte implication des populations locales en tant qu'actrices<sup>14</sup>. Malgré ces dispositifs, la construction d'une paix durable demeure, parfois, un objectif lointain. Les institutions restent toujours marquées par leur faiblesse et l'idée de nation en est, encore, à ses balbutiements. La recherche de solutions concertées, à ces crises, devrait emprunter des canaux multiples, au niveau national, mais aussi au niveau régional. A l'analyse, il est possible de noter que les conditions de quête permanente de la paix, dans les collectivités territoriales doivent nécessairement reposer sur la bonne gouvernance et le développement durable, particulièrement, dans les collectivités territoriales, architectures institutionnelles de base, ayant comme vocation de rapprocher l'administration des administrés (II).

13 On peut citer le Togo et les quarante années de règne du président EYADEMA, en 2005, s'achevant sur une transmission du pouvoir à son fils, Faure GNASSIMBE, contesté par de violentes manifestations réprimées par l'armée, ou la succession du président ivoirien, Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, provoquant l'amorce d'une guerre civile divisant la Côte d'Ivoire à la suite de la mutinerie des ethnies du Nord, guerre civile qui oppose les Sénoufo et les Malinkés au Nord, les Bétés et les Baoulés au Sud.

14 BEDJAOUI (M.), « Le règlement pacifique des différends africains », in AFDI, Vol. 18, 1972, pp. 85-99.

## **I) La promotion des pratiques coutumières de paix sociale en Afrique**

L'Afrique peut être davantage pacifiée par les différents acteurs locaux, lorsqu'ils s'engagent dans le chantier de la gestion des conflits (A). Cette implication des acteurs peut être un moyen efficace, pour la reconstruction de la relation de confiance entre communautés locales (B).

### **A) De la gestion des conflits par les populations locales**

Dans un contexte de mutations profondes, il est nécessaire d'être préparé et formé à affronter des situations de crises, accidentelles ou structurelles. Au-delà des dimensions techniques fondamentales de gestion de ces crises, et face à leur caractère de plus en plus inédit, chacun doit être en mesure d'adopter des approches compréhensives et des modalités comportementales spécifiques, face aux pertes de repères qu'engendrent les conflits, afin de maintenir la cohésion sociale, la pertinence et la cohérence des actions<sup>15</sup>.

Ces approches et modalités couvrent aussi bien la sécurité humaine, la prévention, la médiation que la résolution des conflits<sup>16</sup>. Elles mobilisent un ensemble d'acteurs et nécessitent des études d'alertes précoces, des outils pédagogiques, des missions de médiation, des conférences-débats ou encore des activités ou manifestations socioculturelles, destinées au traitement non violent des crises et conflits.

Une réflexion de fond doit être faite sur les forces de sécurité et de défense, comprenant l'armée, la police et la gendarmerie, et sur leur rôle dans la sécurité des personnes et de leurs biens. Cette réflexion est censée aboutir au contrôle démocratique de ces forces, depuis l'exécution de leur tâche de maintien de l'ordre et de la sécurité commune, jusqu'à leurs relations avec la nation dont elles sont l'émanation, en passant par leur contribution aux opérations humanitaires, dans des contextes de conflit à l'échelle locale. Si dans la plupart des pays africains des progrès ont été réalisés pour une interaction positive des militaires avec l'environnement civil afin de faire de ces forces un soubassement de la sécurité et de la paix nationales dans un lien armée-civils-nation solide, il reste encore un grand nombre de pays dans lesquels subsistent des tensions alimentées par une violence régulière des militaires ou policiers contre les populations civiles<sup>17</sup>.

15 RICHEL (A.), Contribution à l'étude du développement humain, Paris, Editions Sociales, 1969, p. 152.

16 ESSOMBE EDILO (J.), « Le rôle des Etats membres de l'OUA et le défi du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits », Afrique 2000, Avril 1997, n°27-28, pp. 89-102.

17 Dans ce cadre, par exemple, le Colloque international des forces de défense et de sécurité organisé en

C'est ainsi que les ONG de défense des droits de l'Homme ou de résolution des conflits, les institutions sous-régionales, laboratoires ou instituts de recherche, mènent des actions destinées à la mise en place d'un nouvel environnement, marqué par le concept de sécurité humaine<sup>18</sup>, environnement dans lequel la sauvegarde des droits de la personne dans les domaines économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, physique, communautaire et politique serait largement garantie. En outre, autre moyen de résolution des conflits, la médiation pourrait servir de pilier pour la construction de la paix civile, dans les collectivités territoriales. La médiation est un processus de dialogue et de négociation dans lequel un tiers aide deux ou plusieurs parties en conflit à résoudre pacifiquement leur différend<sup>19</sup>. Plusieurs organisations et personnalités peuvent être impliquées dans la médiation, pour régler les différends entre les populations locales<sup>20</sup>.

Le but de cette médiation est de permettre aux parties concernées d'aboutir à des consensus qu'ils trouvent satisfaisants. Il sera donc essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Une telle tâche demeure difficile car les conflits internes se caractérisent, en effet, par la multiplicité et la complexité de leurs causes, surtout que le défaut de rigueur de la médiation est parfois décrié<sup>21</sup>. C'est pourquoi, selon Laurie NATHAN, « si de nombreuses médiations ont échoué, c'est parce qu'on ne procède pas de façon appropriée, en particulier dans l'identification des médiateurs.

La médiation est une spécialisation qui nécessite des aptitudes diplomatiques, certes, mais aussi de la professionnalisation dans ce domaine. Elle exige, comme tout métier, un haut niveau de formation et d'expérience ainsi que de la crédibilité »<sup>22</sup>. Donc, là où la médiation a réussi, le contenu et la qualité de l'accord de paix auront un impact positif sur la justice sociale, la sécurité ou l'exercice du pouvoir local.

---

novembre 2010 à Dakar par l'Etat-major général des armées du Sénégal en partenariat avec la Fondation Charles Léopold MAYER pour le Progrès de l'Homme, la Fondation Konrad ADENAUER et le Bureau des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest, comme une sorte de bilan des 50 ans d'indépendance des Etats africains francophones a permis de poser clairement la question des relations civilo-militaires.

18 KHERAD (R.) (Dir.), *La sécurité humaine : théorie (s) et pratique (s)*, Paris, Pedone, 2010, p. 264.

19 SIX (J.F.), *La Médiation : quel avenir ?* Ouvrage collectif, Paris, Ed., par le Médiateur de la République, 1998.

20 Les travaux de Laurie NATHAN, Directeur du Centre pour la médiation à l'Université de Pretoria en Afrique du Sud, soulignent un certain nombre de défis et posent quelques questions clés. L'Afrique a besoin de médiateurs, d'institutions de médiation et d'un haut niveau de médiation, s'il faut des solutions africaines aux problèmes africains. Et la médiation est une spécialisation et non de la diplomatie.

21 NATHAN (L.), *La médiation internationale dans les guerres civiles africaines : un exemple de pression excessive*, in *Construire la paix sur le terrain*, sous la direction de Luc REYCHLER et Thania PAFFENHOLZ, Editions GRIP / Editions Complexe, Bruxelles/Paris, 2000, pp. 190-206

22 RUFIN (J.C.), JEAN (F.), *Economies des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996, p. 593.

Afin d'améliorer et de professionnaliser la médiation, il est important de définir les critères et les conditions garantissant la fiabilité de cette méthode de résolution des conflits. Il s'agit, notamment, de mettre en place un système d'évaluation des médiateurs, sous l'angle de leurs aptitudes, de tirer des leçons des expériences de médiation, surtout en ce qui concerne l'appréciation politique des conflits, de susciter des bonnes pratiques afin de former les populations et de faire des recherches destinées à une meilleure compréhension des approches, notamment, celle basée sur la confiance qui constitue le fondement de la reconstruction de la relation entre communautés locales.

## **B) La reconstruction de la relation de confiance entre communautés locales**

Les atrocités commises dans les situations de crise peuvent être prévenues. A cet égard, les bienfaits de la diplomatie préventive sont réels<sup>23</sup>. En effet, l'intervention des organisations régionales et sous-régionales a permis, dans certains cas, de limiter ou d'éteindre les conflits.

A cet égard, l'ONU et les Organisations internationales africaines inscrivent la question de la prévention des conflits au cœur de leur stratégie<sup>24</sup>. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les Organisations internationales africaines, indispensable pour consolider les mécanismes de prévention et de règlement des conflits, doit être encouragé. Le Secrétaire général de l'ONU, dans son rapport S/2008/18 (2008), a notamment souligné que « la diplomatie préventive est une tâche multiforme qui englobe des décisions politiques et des activités humanitaires et de développement, et qui nécessite que les organisations travaillent, entre elles, en étroite collaboration ».

La reconstruction de la relation de confiance entre communautés, renvoie principalement à la réconciliation, la réinsertion et la réintégration des victimes (les femmes violées, les enfants soldats, les réfugiés, mais aussi les auteurs de violences)<sup>25</sup>. L'instauration d'une paix définitive peut servir à remédier aux fractures sociales occasionnées par la violence. Au cœur de la reconstruction de

---

23 BOUTROS-GHALI (B.), « Agenda pour la paix. Diplomatie préventive, rétablissement de la paix et maintien de la paix », Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la déclaration adoptée par la réunion au sommet du Conseil de sécurité le 31 janvier 1992, Nations unies, New York, 1992 » (A/47/277-S/24111).

24 V. ESSOMBE EDILO (J.), « Le rôle des Etats membres de l'OUA et le défi du nouveau mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits », op.cit., p. 61.

25 V. FOULQUIE (C.), Les programmes de Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR). Repenser la Réintégration dans une perspective de développement, Mémoire de recherche, Master 2 Sciences politiques, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

la paix après le conflit, se trouve le rétablissement de la relation de confiance entre les individus et les communautés. Par le pardon et la réconciliation, on essaie de transformer les attitudes, les structures, les relations et les comportements<sup>26</sup>. Le développement socio-économique, la bonne gouvernance, la réforme de la justice et des institutions de sécurité, la culture de la justice, de la vérité et de la réconciliation sont également indispensables à la reconstruction de la relation de confiance entre communautés. Le développement socio-économique englobe la reconstruction matérielle et une gestion économique saine et équitable, ainsi qu'une répartition équitable des bénéfices des programmes de réduction de la pauvreté<sup>27</sup>.

La réduction de la pauvreté dans tous les pays, demeure un maillon essentiel pour l'atteinte des « Objectifs du Millénaire pour le développement »<sup>28</sup>. Toutefois, pour de nombreux pays tels que la République Démocratique du Congo ou la Guinée, ces objectifs demeurent hypothétiques et procèdent d'un défi difficile à relever. Des efforts importants sur la santé, l'éducation ou l'emploi restent nécessaires.

Néanmoins des échéances sont fixées, de même qu'une feuille de route destinée à maintenir la paix dans les pays sortant des conflits. La question de la protection des civils et des droits humains se trouve au centre des préoccupations des organisations et des associations africaines de défense des droits de l'Homme<sup>29</sup>. Elle touche, au premier chef, à la nature et à la façon dont s'exercent le pouvoir politique dans les collectivités territoriales des États africains. L'exercice du pouvoir permet d'apprécier les aspects de la bonne gouvernance et de la démocratisation du pouvoir local<sup>30</sup>. Dans la même dynamique de participation aux processus politiques, la reconstruction post-conflit pose la question de la démocratisation et de la fiabilité des processus électoraux, comme socles de la

---

26 V. GARAPON (A.), *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 300.

27 V. ZERBO (A.), « Pauvreté et insécurité en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse », in *Journal of Economic Literature*, classification I32 H11, article consulté le 14 février 2024 sur <http://ged.ubordeaux4.fr>

28 Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), approuvés par les gouvernements aux Nations Unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'enseignement pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale. Ils sont au nombre de huit : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

29 MELEDJE Djedjro (F.), *La contribution des organisations non gouvernementales à la sauvegarde des droits de l'Homme*, Thèse d'État en Droit Public.

30 Cf. « L'Agenda pour la démocratisation présenté, le 20 décembre 1996, par le Secrétaire général de l'ONU à la cinquante-et-unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies », A/51/761.

paix<sup>31</sup>. La construction de la paix par les collectivités territoriales, en période post-conflit, comprend enfin la réforme du secteur de sécurité locale<sup>32</sup>. Il s'agit, par ce mécanisme, de doter l'armée, la police, la gendarmerie, les renseignements, ainsi que les structures de sécurité locale, des compétences techniques et d'une éthique professionnelle, afin qu'ils œuvrent à la consolidation de la paix. Plusieurs États africains sont concernés par ce programme.

Certains l'expérimentent alors que d'autres devront s'y atteler. L'objectif est de faire de ces forces des alliées crédibles des populations civiles, pour l'intérêt de la paix locale et nationale. Cette vision s'accompagne de mesures de réduction et de contrôle des armes, afin qu'elles ne se retrouvent pas illégalement entre les mains des civils, mais aussi de mesures de désarmement, de démobilisation et de réintégration des soldats<sup>33</sup>.

Parmi les avantages de ces mesures de pacification, on note le retour des ex-belligérants à la vie civile, tandis qu'en termes de lacunes, on pointe le caractère limité des initiatives de désarmement et l'absence de suivi ou d'accompagnement des personnes concernées. Ces populations mal réinsérées dans la vie civile, se sont vite retrouvées dans des milices, des groupes armés ou reconverties en « coupeurs de route »<sup>34</sup>.

Enfin, l'éclatement des crises politiques est considéré comme l'une des causes des conflits localisés, à la suite de la libéralisation du contexte politique. Il s'est traduit par l'avènement d'institutions nouvelles de promotion de la paix, dont les ONG, entre autres acteurs de la pacification des collectivités territoriales africaines<sup>35</sup>.

---

31 De GAUDUSSON Du Bois (J.), « Les élections à l'épreuve de l'Afrique », in Études et doctrine, « La sincérité du scrutin », Cahiers du Conseil constitutionnel, 2003, numéro 13, pp. 139-141.

32 Cf. Cadre politique de reconstruction post-conflit en Afrique, juin 2005.

33 SCOGNAMILLO (C.), COSTA (H.), « Les processus de désarmement, démobilisation et de réintégration (DDR), Security and Development, Etude commanditée par la Délégation aux Affaires Stratégiques du Ministère français de la Défense, 2008.

34 CATY (C.), LOMBARD (L.), KOZO (G.) et KOYOU-KOMBELE (D.), RCA : Le DDR sans GPS : Mission indépendante d'évaluation du Programme de Réinsertion des ex-combattants et d'Appui aux Communautés (RCA) en République Centrafricaine, 2007.

35 DIOP (CH.A.), Les fondements politiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire, Edition Présence africaine, Paris, 1960, pp. 17-124. (Edition revue et corrigée en 1990).

## **II) La justice sociale, condition d'une instauration permanente de la paix dans les collectivités territoriales**

Bien que l'Union Africaine ait mis en place une série d'institutions et de mécanismes visant à prévenir et à gérer les conflits<sup>36</sup>, il est incontestable que sans justice sociale, socle du pardon post-conflit local<sup>37</sup> (A), il sera impossible de maintenir la relation entre cultures locales et paix civile (B).

### **A) Une justice sociale équitable, socle du pardon post-conflit local**

La justice sociale semble être une utopie. Elle constitue pourtant un fondement moral et politique indispensable à la construction d'une société humaine, et à la reconnaissance de droits subjectifs aux individus, condition sine qua non de la naissance d'une solidarité collective<sup>38</sup> au niveau du groupe social.

Les collectivités territoriales ne peuvent parvenir à créer une société égalitaire sans se doter des mécanismes qui peuvent stimuler le progrès humain au plan économique, social, politique et culturel. Chaque citoyen devrait bénéficier des mêmes opportunités de réussite, selon un système juste, renforçant le progrès humain à travers des politiques, dispositifs et mesures législatives fiables, seuls gages de pérennité des remèdes sociaux.

Au niveau local, il faudrait aussi viser l'équité. La notion de justice sociale est par nature évolutive et variable selon les territoires considérés. Un changement de contexte peut modifier l'appréhension d'une mesure de justice sociale. L'importance est donc, pour chaque société locale de respecter les principes à valeur constitutionnelle<sup>39</sup>, en garantissant les libertés publiques, une égalité des chances et le maintien des seules inégalités qui profitent aux plus défavorisés, sous forme de « discrimination positive ».

Au sortir des guerres, les Etats africains sont souvent obligés de créer des mécanismes solides de justice sociale afin de remédier aux conséquences

---

36 Les principaux organes de l'Union Africaine sont : la Conférence de l'Union, le Conseil exécutif, le Parlement panafricain, la Cour de Justice, la Commission, le Comité des Représentants permanents, les Comités techniques spécialisés, le Conseil économique, social et culturel, les Institutions financières, le Conseil de paix et de sécurité, la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples. V. MVELLE (G.), *L'Union Africaine : Fondements*,

37 KOKOROKO (D.), *Cours du Droit de maintien de la paix et de la sécurité collective*, UCAO-UUA, 2010.

38 Cf. A/RES/40/34 du 29 novembre 1985, « Déclaration des principes fondamentaux de justice pour les vic-

39 De GAUDUSSON Du Bois (J.), *Constitution sans culture constitutionnelle n'est que ruine du constitutionnalisme : poursuite du dialogue sur quinze ans de « transition » en Afrique et en Europe*, in *Mélanges en l'honneur de MILACIC (Slobodan) : Démocratie et liberté : tension, dialogue et confrontation*, Bruxelles, Bruylant, 2008, pp.

des conflits<sup>40</sup>. Dans ces contextes de reconstruction, exacerber l'injustice sociale, peut servir de catalyseur à l'éclatement de mouvements de révolte, susceptibles de se muer en guerre civile<sup>41</sup>.

La justice sociale s'acquiert par la reconnaissance des droits aux populations qui en avaient été privées, par la redistribution équitable des richesses économiques et par l'accès efficace à la représentation politique et à la représentation nationale. Le principal outil mis en avant pour construire la justice dans les liens sociaux est la protection sociale. Il s'agit de permettre au plus grand nombre de faire face aux risques sociaux les plus courants, tels que la pauvreté, la maladie et le chômage, toutes situations compromettant la sécurité économique et sociale de l'individu et de la famille<sup>42</sup>.

Les collectivités territoriales doivent, alors, penser à œuvrer progressivement à l'amélioration de l'intégration sociale de leurs différentes couches démographiques, en faisant la promotion de la stabilité politique et de l'accès de tous aux droits politiques, en luttant contre le chômage des jeunes, la précarité et le sous équipement, notamment dans les « communes-rurales », en pensant à généraliser l'accès à l'eau potable, à l'électricité, mais aussi, en mettant l'éducation à la portée de tous les citoyens.

Le Cameroun et le Sénégal offrent un bel exemple de ces initiatives. Au Cameroun, pour cultiver, de façon pratique, cette intégration sociale, le gouvernement a élaboré le concept de l'équilibre régional, qui veut que dans tous les secteurs d'activité du pays, on puisse associer toutes les sensibilités socioculturelles. Sont ainsi visés les concours et recrutements organisés dans la fonction publique, les nominations à des postes de responsabilité et la configuration de la représentation nationale dans les instances de décision.

Au Sénégal, des institutions ont été créées pour assurer la prévention, la gestion et le règlement des conflits, pour la promotion de l'équilibre social. Il s'agit du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)<sup>43</sup>, assemblée consultative complétant l'architecture institutionnelle censée accompagner le processus de développement des territoires.

---

40 CHAUVEAU (J.P.), « La crise ivoirienne : les limites des nouveaux mécanismes de gestion des conflits », in Cote d'Ivoire, la tentation ethno nationaliste, Politique africaine n° 88, juin 2002, p. 102.

41 SCHINDLER (D.), « Les guerres civiles en Afrique », Rapport à l'Institut de droit international, Annuaire de l'Institut de droit international, vol. 55, 2005.

42 ONG Femme et Famille, Atelier national sur la culture de la paix et l'appui de la société civile au Moratoire sur la production anarchique, la circulation illicite et l'utilisation abusive des armes légères en Afrique de l'Ouest, 2023.

43 Le Haut Conseil des collectivités territoriales (HCCT) est institué par la loi n° 2016- 10 du 5 avril 2016 portant révision de la Constitution, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en sa séance du mardi 28 juin 2016.

Dans cette même dynamique, le Haut Conseil du Dialogue Social (HCDS)<sup>44</sup> est créé en 2014, afin de procéder à des facilitations et à des médiations entre les acteurs sociaux. Cet organe vise également à appuyer et à former les acteurs en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits sociaux, mais aussi à mettre en place des mécanismes adaptés de dialogue social à l'échelle nationale et sectorielle.

En outre, le dialogue des territoires, composante majeure du dialogue national, poursuit l'objectif d'instituer chez les acteurs, une culture et une pratique du dialogue, comme instrument de Gouvernance territoriale et de consolidation d'un développement territorial équitable et durable. Il a été créé à cet effet, la Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT)<sup>45</sup> pour faciliter la cohésion économique, sociale et territoriale, grâce à la valorisation de mécanismes de coopération territoriale, pour une paix durable.

Ce dispositif vise à régler les conflits fonciers, devenus très fréquents. Ces litiges touchent quasiment toutes les collectivités territoriales et portent gravement atteinte à la cohésion sociale. En guise de remède à ces situations conflictuelles, la Commission nationale du dialogue des territoires (CNDT), organe de régulation sociale, adopte une démarche fondée sur le dialogue et la concertation. Les différents acteurs impliqués, sont ainsi regroupés en vue de trouver des solutions aux problèmes fonciers existants. Ces créations institutionnelles s'inscrivent dans une dynamique de promotion de la paix et de la stabilité dans les collectivités territoriales.

Par le dialogue, la recherche de remèdes consensuels est favorisée. Ces solutions négociées permettent de réparer plus efficacement les injustices et préjudices subis. Cette démarche pacificatrice s'inscrit dans la mouvance qui fut celle de la « Commission Justice, Vérité et Réconciliation »<sup>46</sup> créée, en Afrique du Sud post apartheid<sup>47</sup>. Cette initiative fut reprise par plusieurs pays sortant de conflits internes dont la Côte d'Ivoire<sup>48</sup> et la Sierra Leone<sup>49</sup>.

44 Le Haut conseil a été créé en 2014 en remplacement du Comité national du dialogue social. Le Haut conseil est composé de trente membres nommés par décret, divisés en trois groupes de dix représentants : le Gouvernement, le patronat et les organisations syndicales de travailleurs

45 Conformément à sa mission fixée par décret n°2015-1970 du 21 Décembre 2015 est un organe consultatif créé, auprès de la Présidence de la République.

46 KOUASSI (Y.), Communication sur « La résolution des conflits en Afrique » au cours des formations interdisciplinaires sur les droits de l'Homme organisées par le CERAP/IDDH ex INADES, Abidjan, 2004.

47 TENEKIDES (G.), « Les méthodes de sortie de crises en Afrique », RGDIP, 1990, p. 303.

48 « La Commission Dialogue Vérité et Réconciliation en Côte d'Ivoire : De la conception à la réalisation », Briefing Afrique, N°91, 4 octobre 2016.

49 SCHABAS (W.A.), « La Commission Vérité et Réconciliation de Sierra Leone », Droits fondamentaux, n° 3,

Elle permet l'institutionnalisation du pardon, en période post conflit<sup>50</sup>.

Ces différents exemples prouvent que le pardon et la réconciliation ont pris une grande ampleur au niveau social. Les chefs religieux ou coutumiers, les hommes politiques, les responsables de communautés, et plusieurs autres personnes font, ainsi, publiquement amende honorable à l'endroit de personnes ou de groupes sociaux ayant souffert de certaines formes d'injustice. Le recours à l'expérience politique du pardon et de la réconciliation, dans les processus de reconstruction locale, traduit la quête de l'unité de la nation par les acteurs politiques.

Toutefois, à l'appel du pardon par le gouvernement, dans le cadre des justices transitionnelles, s'oppose parfois l'intransigeance des victimes qui le rejettent, car doutant de la sincérité de l'appel<sup>51</sup>. Il s'agira pour ces mécanismes de justice transitionnelle, de mettre en place des institutions qui favorisent la guérison des blessures qui divisent le corps social, empêchent la reconstruction de la fraternité perdue et l'établissement d'une nouvelle société fondée sur une coexistence pacifique des différents groupes.

Le pardon demeure un processus salutaire à travers lequel la victime reconnaît l'humanité de son ennemi ; il est un acte qui fait appel, à la fois, à la morale et au refus de vengeance. Le pardon coexiste avec la justice, la vérité et les réparations, afin de mettre un terme définitif aux violences<sup>52</sup>. Il instaure une relation libérée du cycle infernal de la violence, et revivifie le « vivre-ensemble »<sup>53</sup>.

Le pardon est consubstantiel à la réconciliation qui implique la cessation de toute violence ; il constitue le « but ultime de la justice transitionnelle qui ne se fait pas hors de tout contexte, hors de l'histoire »<sup>54</sup>. La réconciliation est une quête de stabilité locale et nationale. Elle prépare un nouveau cadre de vie pour un mieux « vivre-ensemble ».

---

décembre-janvier 2003, pp. 113-127.

50 PAAVANI (R.), « Les Commissions Vérité et Réconciliation : des instruments à mettre fin à l'impunité et à construire une paix durable », Chronique ONU, N° 4, 2004, p. 4

51 GARAPON (A.), *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 300.

52 Cf. DIEHOU (B. J.), *Les fonctions de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation en Côte d'Ivoire*, in *Cote d'Ivoire : Consolidation d'une paix fragile*, Actes du colloque international sur la Cote d'Ivoire, Université Saint Paul, Ottawa, février 2008, p. 45.

53 NTAHOMBAYE (P.) et MANIRAKIZA (Z.), « La contribution des institutions et des techniques traditionnelles dans la résolution pacifique des conflits à la résolution de la crise burundaise », Bureau Unesco au Burundi, op.cit., p. 62.

54 PAAVANI (R.), « Les Commissions Vérité et Réconciliation : des instruments à mettre fin à l'impunité et à construire une paix durable », Chronique ONU, N° 4, 2004, p. 4.

Elle vise la paix et le bonheur de tous, matérialisé par un consensus qui vise à canaliser les énergies, à maîtriser les conflits pour la paix sociale et la stabilité politique, fondement d'une démocratie affirmée et d'une bonne gouvernance locale, pouvant faciliter la promotion de la relation entre cultures locales et paix.

## **B) La promotion de la relation entre cultures locales et paix civile**

Par la promotion de la relation entre cultures locales et paix civile, on vise des aspects liés aux pratiques traditionnelles des communautés destinées à construire la paix. Ces pratiques assurent la protection de ces mêmes communautés et de leur savoir-faire dans des domaines aussi variés que la conservation des équilibres sociétaux.

Au cœur de cet axe se trouve, aussi, une autre façon d'appréhender le principe de « solutions africaines aux problèmes africains », en mobilisant les connaissances locales pour la résolution des conflits et la construction de la paix<sup>55</sup>. C'est sur ce principe qu'est basée la conception par l'Union Africaine du Comité des Sages, des « Aînés » ou « Elders », comme médiateurs dans les litiges politiques. Cette approche part du principe que dans la majorité des sociétés africaines, les aînés sont au centre de la paix sociale et de l'harmonie familiale. La mobilisation du savoir-faire local inspire aussi de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG)<sup>56</sup>.

Sur le continent, l'idée est de rechercher des pistes nouvelles de construction ou de reconstruction de la paix dans les cultures ou les traditions de chaque peuple à travers des mécanismes pacifiques et locaux. L'institution burundaise « Bashingantahe »<sup>57</sup>, les juridictions rwandaises « Gacaca »<sup>58</sup> ou l'expérience

---

55 Ibid..

56 MARRET (J.L.), « Les ONG et la médiation de la paix : l'exemple de la Communauté de Sant'Egidio », consulté le 12 février 2024 sur [www.afriact.org](http://www.afriact.org)

57 Au Burundi, les « Bashingantahe » sont des notables coutumiers investis au niveau de chaque colline. Traditionnellement, ils sont chargés de la gestion des conflits. L'origine de l'institution des « Bashingantahe » remonte à la monarchie burundaise. En tant que sages, les « Bashingantahe » jouaient un rôle primordial dans l'administration de la justice.

L'introduction des tribunaux indigènes et de la justice de droit écrit sous la colonisation ont remis en question cette prépondérance. Après l'indépendance, les « Bashingantahe » ont été intégrés à l'appareil politique de l'Etat, alors que traditionnellement leur fonction s'exerçait en dehors de tout contrôle politique. L'institution a été progressivement politisée, voire dénaturée, mais elle continue à occuper une place importante pour régler les conflits quotidiens au Burundi.

58 À l'origine, les « Gacaca » permettaient de régler des différends de voisinage ou familiaux sur les collines. Elles étaient très éloignées des pratiques judiciaires modernes. Il s'agissait d'une assemblée villageoise présidée par des anciens où chacun pouvait demander la parole. « Gacaca » signifie « herbe douce » en kinyarwanda, c'est-à-dire l'endroit où l'on se réunit pour faire la paix.

Ces tribunaux ont été réactivés pour accélérer le nécessaire procès des quelques centaines de milliers de personnes accusées de participation au génocide des Tutsi de 1994, après une attente d'une décennie, où rescapés et génocidaires ont dû se côtoyer sans que « justice soit faite ».

congolaise des « Barza intercommunautaires »<sup>59</sup> dans le Kivu peuvent servir d'exemples.

« Les Bashingantahe » ont toujours joué un rôle important dans la société traditionnelle burundaise, au cours des crises qui ont régulièrement secoué le pays. Ils se sont particulièrement illustrés au cours des massacres de 1993, en s'interposant entre les protagonistes, réussissant ainsi à sauver de nombreuses vies humaines. Dans les régions où existent un corps des Bashingantahe opérationnels, les pertes en vies humaines ont été relativement limitées.

Les « Gacaca » dont le nom vient du mot « Umugaca », qui désigne en langue kinyarwanda un arbre sous lequel, il est si doux de s'asseoir que l'on préférerait se rassembler dessous, sont des rassemblements dont le but est de rétablir l'ordre et l'harmonie.

L'objectif premier des arrangements était de restaurer l'harmonie sociale, et de rétablir la vérité sur les tragédies qui s'étaient produites. La sanction du coupable, voire une indemnisation sous la forme d'un présent, étaient aussi décidées. Si la mobilisation de ces mécanismes traditionnels peut participer aux stratégies de l'Etat et à la politique de survie d'un régime, la conséquence la plus intéressante, demeure la créativité, l'inventivité des hommes et leur capacité de les actualiser pour recréer la confiance, la volonté de « vivre ensemble » afin de réinstaurer la paix.

Les « Barza communautaires » eux, ont été initiés pour permettre aux différentes communautés ethniques de coexister pacifiquement, en évitant l'aggravation ou l'ethnisation des conflits internes. Ces mécanismes sont également expérimentés dans certaines collectivités territoriales du Burundi.

Enfin, la stabilisation des États permet de remédier aux conflits. Trois éléments fondamentaux<sup>60</sup> doivent être réunis, pour ce faire : la réappropriation des fonctions et du rôle de l'Etat par les populations, la participation effective des membres de la communauté au fonctionnement de l'Etat et la promotion de processus d'intégration locale par des « savoir-agir », avec des valeurs partagées, favorisant la pacification des rapports entre communautés.

En effet, certains conflits dans les collectivités territoriales ont fait resurgir le recours à des méthodes anciennes de règlement des litiges. Dans le processus de pacification, on a pu noter des démarches d'implication de chefs religieux ou

---

59 Une « Barza » est un cadre d'analyse et de concertation, d'échange sur les activités d'intérêt communautaire, de traitement d'un problème commun, de règlement de différends opposant les membres de la communauté ou de conflits intra ou intercommunautaires.

60 BILGER (F.), « L'expansion dans la stabilité », Paris, Economica, 1985, p. 337. ; cf. Guinée-Bissau : « Construire un véritable pacte de stabilité », Briefing Afrique, N°57, 29 janvier 2009.

de chefs coutumiers, d'associations de femmes, de jeunes ou d'organisations de la société civile, au cours desquelles la parole est libérée pour définir de nouvelles règles de la vie politique locale.

Des rencontres de réconciliation sont aussi organisées, pour permettre aux populations de s'exprimer, afin de réclamer justice et d'émettre des propositions de bons offices ou de médiation des sages entre belligérants<sup>61</sup>.

Ces mécanismes reposent sur la tolérance entre populations d'une même nation. Ils permettent d'approfondir et de diffuser la coexistence pacifique entre citoyens. Ils visent l'éducation à la paix dans la communauté, en tenant compte des cultures et savoirs endogènes<sup>62</sup>. Cette éducation consiste à apprendre la paix aux jeunes, par l'enrichissement des cursus scolaires, et par des initiatives destinées à faire redécouvrir cette paix à l'ensemble des adultes, à travers des sessions d'alphabétisation fonctionnelle ou d'ateliers de recyclage. Cet apprentissage par une pédagogie participative et interactive pourra permettre une formation des adultes sur les droits et devoirs de l'Etat et du citoyen. Il faudra ensuite dépouiller la littérature et l'histoire, de tout ce qui suscite la haine de l'autre ou son exclusion.

L'élaboration de programmes et outils pédagogiques destinés à la culture de la paix permet de regrouper les ressources locales afin de conjurer les difficultés nées d'une mondialisation parfois défavorable au continent<sup>63</sup>. Le Sénégal offre un bel exemple en la matière, en assignant comme objectif, dans sa politique sociale, l'instauration d'un « mieux-vivre ensemble ». Ce moyen pourrait, notamment, permettre de créer une voie porteuse de l'intégration africaine, par l'entremise des collectivités territoriales.

L'intégration ne peut être seulement économique et monétaire. Elle doit aussi être culturelle pour connaître et respecter l'autre, pour échanger sur des valeurs partagées afin de créer la cohésion des populations. Enfin, il faudrait impliquer les citoyens, par un partenariat efficace entre autorités déconcentrées et autorités décentralisées ayant en perspective la lutte contre « les ethnocraties »<sup>64</sup>. L'éducation pour tous devient, donc, un viatique fondamental, car c'est à l'échelle locale que les besoins éducatifs peuvent être identifiés.

L'éducation peut permettre d'apporter des réponses plus adaptées aux

---

61 HUGON (P.), « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limite », in revue Tiers Monde, t. XLIV, N° 176, octobre-décembre 2003, pp. 829-856.

62 TRUGER (A.), Formation en construction de la paix, in Construire la paix sur le terrain (Dir.), REYCHLER (L.) et PAFFENHOLZ (T.), Bruxelles/Paris, GRIP/Complexes, 2000, pp. 51-60.

63 MARCHAL (R.), « Afrique-Asie, une autre mondialisation ? », Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

64 BOUTROS-GHALI (B.), (Dir.), L'Interaction démocratie et développement, Rapport du Panel international sur la démocratie et le développement, Paris, UNESCO, 2002.

situations concrètes<sup>65</sup>. La promotion de la paix par l'éducation ne peut cependant être seulement l'affaire de l'Etat central ; il est nécessaire d'y associer au niveau local, les collectivités territoriales, premiers échelons institutionnels d'un Etat décentralisé. Elles constituent des leviers efficaces pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, par l'éducation<sup>66</sup> et la valorisation des cultures locales pour une paix durable. Ce constat justifie le renforcement des compétences transférées, afin que les collectivités locales soient davantage compétitives et viables.

---

65 PHILIPPE (S), conflits autour de l'aménagement et de la gouvernance de l'agglomération », dans : Béatrice Giblin éd., Les conflits dans le monde. Approche géopolitique. Paris, Armand Colin, « U », 2016, p. 29-39.

66 Déjà, en 1932, à l'occasion de son discours intitulé « L'éducation et la paix » prononcé à l'Office international de l'éducation à Genève (Suisse), Maria Montessori, pour sensibiliser l'opinion internationale, a mis l'accent sur l'importance de l'éducation de l'enfant afin de créer une culture de la paix qui soit enracinée dans l'homme, dès les premières années de sa vie. En effet, elle explique les liens entre l'éducation et la paix, en soutenant l'idée positive d'une réforme sociale constructive. Dans son argumentaire, il y a la conviction que l'humanité doit s'organiser dans une coopération universelle, car la frontière la plus vulnérable n'est pas la limite géographique séparant deux pays, mais l'impréparation de l'homme et l'isolement des individus.





# LES BRÈVES





**S DU CHEDS**





# TENSIONS DANS LE GOLFE D'ADEN OU DÉMONSTRATION DE FORCE D'UN PROXY IRANIEN ?



**Docteur Sawrou FALL**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*

Si le blocus de la « Porte des Pleurs » ou Bab al-Mandab à l'entrée de la mer Rouge aux navires israéliens, en provenance ou en partance de l'Etat hébreu, reste promu par les forces Houtis, de facto au pouvoir à Sanaa, il n'en demeure pas moins que les métastases du croissant chiite donnent à Israël et à ses alliées du fil à retordre.

Les principales raisons jusqu'ici avancées par cette coalition zaydite sont un long chapelet de griefs, en soutien à la résistance palestinienne dans le cœur de feu de Gaza où reposent déjà les dépouilles de 28000 Palestiniens. Les obstacles posés à l'existence d'un État palestinien vivable dans les frontières de 1967 justifient la négation de l'Etat hébreu par les mouvements indépendantistes palestiniens ( Hamas et Jihad Islamique), soutenus, en cela, par l'axe de la résistance (Hezbollah, Houtis, Kateb Hezbollah).

L'attaque du 7 octobre 2023, malgré son lot de victimes, semble n'être qu'un simple jeu de ping-pong d'atrocités sur les populations civiles, de part et d'autre. Ce soutien Houtiste reste la seule dissonance dans un monde arabe « courcircuité » et « balaféré ». Déjà le blocus imposé par la coalition saoudienne a provoqué une famine affectant, sévèrement, plus de 11,3 millions de Yéménites, dont au moins 400 000 enfants. S'y ajoute en réponse à ce blocus, une coalition internationale, dirigée par les États-Unis, destinée à défendre le trafic maritime par des frappes ciblées. Derrière l'affirmation selon laquelle

« les rebelles yéménites attaquent la prospérité et le bien-être économique des nations à travers le monde », il faut, en réalité, entendre le blocage d'intérêt essentiellement occidentaux se chiffrant à 17% du commerce mondial. L'Égypte, l'Inde et la Chine, pourtant impactées, préfèrent laisser le « sale boulot » à la gâchette occidentale facile, avec, sans doute en arrière-plan, la défense d'intérêts géostratégiques incommensurables.

Cette géopolitique des espaces attenants répond à un entrelacement de faits historiques, en rapport avec l'idéal d'un sionisme qui renaît de ses cendres, à chaque opération militaire israélienne. C'est pourquoi l'utilisation de ce proxy iranien se lit sur deux tableaux :

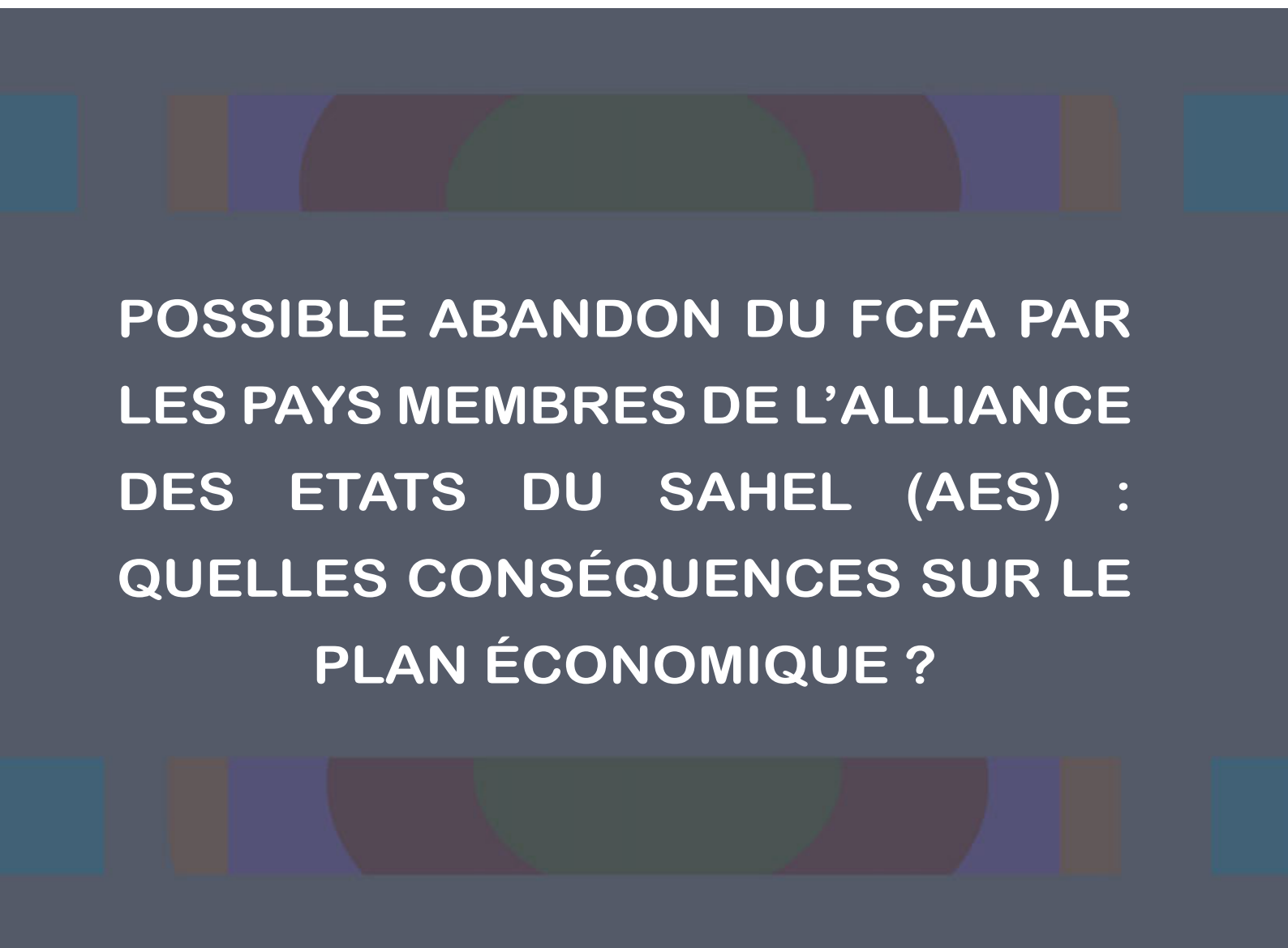
- Le premier s'explique par la volonté du pays des Ayatollahs de répondre aux frappes israéliennes contre ses points d'appuis en Syrie.

- Le second est une posture d'affirmation de sa puissance pour répondre aux défis yankees dans la région.

Cette opération semble être un piège contre la coalition occidentale avec l'Amérique en tête, sous le regard bien-pensant d'une Russie acculée en mer Noire. En soutenant le Hamas pour affaiblir l'Autorité Palestinienne, Israël était loin d'imaginer que les capacités de ce mouvement iraient au-delà des simples escarmouches des roquettes Kassam. Les solutions à l'emporte-pièce proposées, comme

la recolonisation de Gaza, montrent, à suffisance, une réincarnation des objectifs du sionisme militant qui n'est pas seulement anti Hamas mais antipalestinien. Cette brèche, très bien exploitée par les Houtis, semble trouver du répondant acté dans l'atteinte de leurs objectifs déclarés, en soutien à Gaza, à savoir, attaquer tout navire ayant des liens avec Israël s'engageant à poursuivre leurs attaques jusqu'à ce qu'Israël mette fin à sa propre attaque sur Gaza. La défense et l'escorte coûteux de porte-conteneurs naviguant au large des côtes yéménites permettent ainsi aux Houthis de diriger leurs attaques contre les navires de guerre américains et britanniques.

Pendant ce temps-là, le Sud de la mer Rouge et le Golfe d'Aden adjacent resteront une partie dangereuse du monde, alors que les Houtis gagneront en popularité, en expérience opérationnelle et en légitimité sur des forces considérées, dans la région, comme étrangères et hégémoniques.



# POSSIBLE ABANDON DU FCFA PAR LES PAYS MEMBRES DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL (AES) : QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ?

**Docteur Nicolas Eguandene DIATTA**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*

Dans le cadre de la consolidation de leur alliance et de la coordination des politiques économiques de leur pays respectif, les Etats composant l'Alliance des Etats du Sahel (AES) envisagent de mettre en place une union monétaire, visant à rompre de manière définitive avec le franc CFA (acronyme signifiant Communauté financière en Afrique). Cette monnaie décriée, du fait de son arrimage avec l'euro par un système de parité fixe, est considérée comme un symbole majeur de l'influence française en Afrique subsaharienne. Cette parité fixe est à l'origine d'une rigidité certaine de beaucoup d'agrégats économiques dans les pays membres de la zone. En effet, son taux de change est jugé surévalué, ce qui limite les importations et les exportations avec d'autres partenaires commerciaux.

Pour montrer le caractère atypique du Franc CFA, certains analystes (Nubukpo, 2007) soulignent que cette monnaie a été créée sans convergence économique préalable entre les différents territoires coloniaux, ni convergence entre les Nations indépendantes qui l'ont en partage. Le fait que son fonctionnement défie les règles de transparence en vigueur dans les instances monétaires et financières internationales est également souligné. Néanmoins, l'arrimage du Franc CFA à l'euro présente l'avantage de faciliter les investissements d'entreprises étrangères et les transferts en capitaux lorsque ces derniers sont européens, puisqu'ils n'ont alors pas à se soucier du risque de change. Le projet de nouvelle monnaie de l'AES,

qui est accompagné d'une volonté manifeste de rupture avec l'ancienne métropole pour créer de nouveaux liens avec d'autres puissances, est brandi comme la voie d'accès à la souveraineté politique et économique pour l'AES. Avec ce projet, le débat sur la monnaie, soutenu, par une majorité de panafricains dans les Etats utilisateurs du Franc CFA prend, donc, une nouvelle tournure. Un signal fort est envoyé à la France qui pourrait perdre son hégémonie économique au sein de l'Afrique, si ce projet arrive à prospérer. L'avènement d'une nouvelle monnaie au sein de l'AES ouvrirait une brèche de sortie du Franc CFA pour les autres pays de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, qui ont toujours voulu créer une monnaie souveraine régionale « Eco » mais dont les ambitions restent bloquées par des compromissions politiques.

L'adoption d'une monnaie nouvelle par l'AES garantirait, du coup, la centralisation de leurs réserves de change, contrairement au franc CFA, où la moitié des réserves de change est actuellement déposée auprès de la Banque de France. Dans ce cas, la mise en place d'une Banque Centrale et de fonds monétaires devient une nécessité, pour assurer la stabilité financière et garantir l'émission de la monnaie.

Le remplacement du Franc CFA, une monnaie imposant une surévaluation du taux de change et un déficit de financement de l'économie, permettra à ces pays de bâtir une monnaie flexible adossée à un panier

de devises de manière transitoire ou à l'or, définitivement. L'or est un actif refuge qui peut conserver sa valeur pendant des années lorsque les devises sont volatiles, donc l'ancrage de la monnaie à ce métal pourrait aider ces pays à faire face aux déficits de leurs balances des paiements et aux difficultés de stabilisation des prix. Le choix du dollar, comme devise de transaction internationale, peut être également une voie salutaire, permettant à ces pays de bénéficier d'avantages comparatifs dans les échanges de leurs abondantes ressources minières. Toutefois, ce choix comporte une part de risque : s'adosser au dollar pourrait, en effet, entraîner la baisse de leurs réserves de change avec l'expansion de la dédollarisation. D'ailleurs dans leurs projections spéculatives, certains spécialistes suggèrent la mise en place de deux futures monnaies :

- « Le Sahel », qui représentera la réserve internationale et le moyen d'évaluation des transactions internationales. Cette monnaie ne sera pas produite par une Banque centrale, mais sera plutôt une unité qui existera dans sa représentation naturelle qui est de 0,01 gramme d'or.

- Le Liptako, quant à elle, servira de monnaie de circulation uniquement à l'intérieur des pays membres de l'AES en remplacement du Franc CFA.

Ainsi dans le prolongement de ces projections, le Sahel = 0,01 gr d'or = 0,568181 euro et 0,632911 dollar = 373 F CFA = 373 Liptako, ce qui

signifie que le Liptako = 1/373 Sahel ou 0,00268096 Sahel. Ces spéculations illustrent, chez les Etats du Sahel, des velléités de dédollarisation de leurs économies en s'alignant sur l'or comme principal actif de réserve. Elles s'appuient sur un possible rapprochement entre ces pays et le bloc des BRICS, qui seraient ainsi les partenaires commerciaux privilégiés des Etats du Sahel.

L'intérêt croissant des BRICS pour l'Afrique se manifeste, actuellement, dans le domaine des ressources minières. La part prise par les BRICS dans les exportations africaines de minerais est de plus en plus importante, surtout dans les pays de l'AES, très riches en ressources minières. Les relations diplomatiques et politiques existant entre la Russie et les pays de l'AES pourraient ainsi faciliter un rapprochement monétaire entre ces derniers et les BRICS. Afin de maintenir leur influence d'exploitation minière dans ces pays, les BRICS pourraient choisir d'arrimer leur future monnaie au « Sahel » avec une parité fixe, et s'épargner ainsi le risque de change. Il faut cependant noter que même si la monnaie nouvelle pourrait faciliter les échanges commerciaux internes dans ces pays, elle ne garantit pas intégralement la stabilité de leurs économies. Un modèle de développement endogène, reposant sur la rationalisation des dépenses publiques et la structuration de leurs politiques économiques, serait plus profitable pour atteindre une stabilité économique durable.



# L'INFLUENCE D'ELON MUSK SUR LA GÉOPOLITIQUE MONDIALE

**Docteur Seydou KANTE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*

L'influence d'Elon Musk dans le domaine de la recherche et de l'innovation technologique cause d'importants bouleversements dans les équilibres étatiques traditionnels. Elle contribue à l'apparition de nouvelles dynamiques dans le jeu de pouvoirs entre États, indépendamment de l'ascendant de ces derniers sur la scène internationale. Les répercussions majeures de son avancée technologique dans le domaine géopolitique peuvent déjà être prédites, si l'on se base sur les récents développements liés à l'intervention d'Elon Musk sur certains théâtres d'opérations.

Originaire d'Afrique du Sud, Elon Musk, à travers SpaceX, a, non seulement, transformé l'industrie spatiale, mais il a, aussi, redéfini la manière dont les nations interagissent avec l'Espace.

En effet, la révolution énergétique initiée par Tesla a de nombreuses implications pour l'Afrique. Alors que de nombreux pays africains cherchent à diversifier leurs sources d'énergie et à développer des infrastructures durables, les avancées de Musk dans le domaine des véhicules électriques et des énergies renouvelables offrent des modèles à suivre.

Une collaboration accrue entre l'Afrique et les entreprises innovantes comme Tesla pourraient, ainsi, stimuler le développement durable et renforcer la position du continent sur la scène mondiale. La recherche d'Elon Musk dans le domaine de

l'intelligence artificielle (IA), à travers Neuralink, soulève, toutefois, des questions éthiques et géopolitiques majeures. L'Afrique, avec ses propres défis et opportunités, peut jouer un rôle clé dans les discussions mondiales sur la gouvernance de l'IA. La contribution du continent à l'élaboration de politiques et de normes internationales dans ce domaine émergent pourrait, notamment, permettre de renforcer sa voix sur la scène géopolitique.

L'ascendant de ce géant de la technologie a, toutefois, des répercussions sur le secteur de la géopolitique mondiale. Le cas d'Elon Musk démontre, en effet, que les acteurs des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), tels que les GAFAM et les BATX sont devenus des acteurs incontournables de la géopolitique mondiale. Leur puissante capacité d'action représente une nouvelle donne dans les dynamiques géopolitiques ; elle peut, notamment, modifier les rapports de force dans les contextes de conflits, contribuant ainsi à redéfinir les relations interétatiques, au point de menacer les pouvoirs traditionnels et conventionnels des États.

Dans le conflit israélo-palestinien, les réseaux sociaux tels que Twitter, Facebook, TikTok, YouTube, Telegram et Instagram ont permis aux populations de partager instantanément des informations, des images et des vidéos, offrant une visibilité mondiale aux événements de la région. Cette avancée technologique

peut influencer l'opinion publique et les réponses internationales, faisant écho aux affrontements sur le terrain dans le cyberspace. A titre d'illustration, Israël et le Hamas utilisent les réseaux sociaux pour promouvoir leurs agendas politiques et militaires, suscitant ainsi des réactions au niveau mondial.

La véracité des faits y est parfois fortement altérée par un flot d'images-chocs et de titres sensationnels, diffusés par le canal de ces réseaux qui sont ainsi utilisés pour convoier de fausses informations, des messages de propagande ou des contenus violents.

La guerre russo-ukrainienne a, également, introduit une nouvelle forme de combat, avec les opérations numériques et la guerre de l'information qui y occupent une place centrale. Les géants des NTIC y jouent un rôle crucial en orchestrant des cyber-attaques sophistiquées au moyen des médias sociaux pour influencer l'opinion publique internationale. Dans ce contexte, l'Ukraine a pu se tourner vers SpaceX d'Elon Musk pour obtenir des terminaux du service interne par satellite Starlink, contrecarrant ainsi la stratégie russe consistant à désactiver les communications ukrainiennes. Cette capacité à déployer des tactiques numériques pousse à la redéfinition de la nature des conflits et peut potentiellement remettre en cause l'impérieux pouvoir militaire de certains États.

Il existe, toutefois, un bémol à la fonction bénéfique des réseaux sociaux sur les conflits, il s'agit de la désinformation qui y sévit dans des proportions vertigineuses. Ce point est illustré par le conflit israélo-palestinien, la guerre russo-ukrainienne et les actions et propagandes menées par certains courants d'opinions.



**DU NOIR SUR L'ARC-EN-CIEL  
SUD-AFRICAIN :**

**QUEL SENS DONNER À L'ACTION  
SUD-AFRICAINE EN FAVEUR DE LA  
CAUSE PALESTINIENNE ?**

**Docteur Mouhidine Abdoukhadre SANOKO**

*Sociologue, Certifié en psychologie et Diplômé en Sciences  
Politiques, Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité  
(LDPS) du Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité  
(CHEDS)*

Les chefs d'État réunis lors du sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, dans le cadre de la 37<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue le 17 Février 2024, ont unanimement condamné l'offensive menée par Israël, dans la bande de Gaza, et appelé à la cessation immédiate des hostilités.

Moussa Faki, Président de la Commission de l'Union africaine, a qualifié l'offensive israélienne de "violation la plus flagrante" du droit international humanitaire, accusant Israël d'avoir "exterminé" les habitants de Gaza. "Nous condamnons vivement ces attaques sans précédent dans l'histoire de l'humanité", déclarait-il. L'occasion était également saisie par l'instance onusienne, pour encourager vivement la démarche entreprise par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice (CIJ), pour des faits de génocide à « Gaza ».

D'après les sources, un quart des habitants de Gaza sont, actuellement, en situation de famine, conséquence directe de la guerre qui a été relancée par l'attaque menée par le Hamas contre Israël le, 7 octobre 2023.

La démarche de l'Afrique du Sud devant la CIJ constitue un signal fort, au plan géopolitique. Au moment où la société internationale constate, à travers la tragédie palestinienne, l'utilisation à géométrie variable, par l'Europe et les États Unis, des valeurs universalistes dont ils se réclament, c'est un « géant » d'Afrique défenseur des causes émancipatrices, anticoloniales et antiracistes qui en devient le porte étendard, au nom des convictions politiques de l'ANC (Congrès National Africain). La sympathie sud-africaine à l'endroit des palestiniens s'inscrit en faux contre le comportement d'Israël, en raison du

soutien indéfectible que celui-ci avait apporté au gouvernement « raciste » de Prétoria, pendant l'Apartheid. La posture héroïque sud-africaine est-elle, cependant, de si bon aloi ?

Aucun humaniste ne trouverait à redire à cet élan dont les présupposés moraux sont certainement philanthropiques, pacifistes. L'attitude de la population sud-africaine vis-à-vis des ressortissants des autres États du continent africain, l'onde de choc des attaques récurrentes de leur population vis-à-vis des migrants africains, brûlés vifs dans le dessein manifeste d'annihiler tout désir d'immigration d'autres africains, invitent, cependant, à revisiter les accents de cette révolte diplomatique sud-africaine sur la scène internationale.

Paradoxalement, malgré de nombreuses mises en garde de l'Union Africaine, une bonne frange de la société sud-africaine s'illustre régulièrement par des attaques violentes à l'endroit des migrants subsahariens résidant sur leur sol, sans noter l'immense brasier que restent certaines zones du continent africain, en proie à l'instabilité chronique et aux atteintes quotidiennes ciblant les populations.

Dans une adresse à la presse, Julius Malema, jeune leader de l'ANC, lançait un appel aux palestiniens, leur offrant l'asile, pour échapper à l'enfer gazaoui. L'Afrique du Sud, également dénommée Nation arc-en-ciel, muette quant aux calamités qui s'abattent sans relâche sur les populations subsahariennes, adopte ici une posture curieuse de générosité bienveillante, à contre-courant du silence coupable qu'elle observe face aux poussées xénophobes de sa population à l'endroit des migrants africains.



# ROBERT BADINTER : LÉGISLATEUR ET JUGE

**Docteur Ousmane BALDE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*

Certains hommes écrivent l'Histoire, d'autres la font. Cette expression épouse à la perfection la vie et l'œuvre de Robert Badinter, brillant personnage, acteur omnipotent de la lutte pour l'abolition de la peine de mort et infatigable humaniste qui aura réussi à laisser le monde bien mieux qu'il ne l'avait trouvé. Le personnage, à coup sûr, fascine, il a pu être incompris par certains de ses contemporains mais il ne laissa jamais indifférent.

Il fut, pendant trente ans, avocat, presque cinq ans garde des sceaux, neuf ans président du Conseil constitutionnel, seize ans sénateur français. Ces différentes fonctions sont marquées par le courage de l'homme. S'adressant au Président François Mitterrand, qui venait de le nommer le 4 mars 1986, lors de son investiture comme Président de la République, à la tête du Conseil constitutionnel français, le tout nouveau juge constitutionnel prononça cette phrase : « M. François Mitterrand, mon ami, merci de me nommer président du Conseil constitutionnel, mais sachez que dès cet instant, envers vous, j'ai un devoir d'ingratitude ». Ce « devoir d'ingratitude » sera porté en bandoulière par plusieurs juridictions constitutionnelles dans le monde.

La vision intangible, universelle, des droits de l'Homme que portait le garde des sceaux de François Mitterrand a imprégné jusqu'au bout ses écrits et ses prises de position. C'est du haut de cette stature, que le 17 septembre 1981, le ministre de la justice Robert Badinter a fait abolir la loi sur la peine de mort en France.

Son engagement philanthrope ne faiblit pas malgré cet éminent jalon : il fit ensuite adopter une loi marquante qui fut d'ailleurs baptisée en son honneur, la fameuse loi Badinter, adoptée le 5 juillet 1985. Cette loi, autre acquis législatif d'importance à porter au palmarès de son auteur, fut étendue à de nombreux pays ; ce qui en fait un incontournable pilier du droit des assurances. Elle offre une protection bienheureuse et salutaire aux victimes d'accidents de la circulation, contribuant ainsi à façonner des pans entiers du droit de la responsabilité civile.



**REGARD SUR « LA VIE ET L'ŒUVRE »  
DE CHEIKH ANTA DIOP  
(7 FÉVRIER 1986 - 7 FÉVRIER 2024)**

**Docteur Papa Moussa Saliou GUEYE**

*Chercheur au Laboratoire Défense, Paix et Sécurité (LDPS) du  
Centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS)*

Le 7 février 2024, le monde universitaire sénégalais rendait un vibrant hommage à Cheikh Anta Diop, chercheur émérite, héraut et héros de son temps et personnage éponyme de la première université sénégalaise. La vie et l'héritage intellectuel de celui-ci furent révévés, à cette occasion qui marquait le 38<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition. Né le 29 décembre 1923 à Thiéytou et décédé le 7 février 1986 à Dakar, Cheikh Anta Diop reste une figure éminente de la pensée africaine moderne.

L'obtention de son doctorat en 1960 marque le début de son combat pour la conscience africaine, il fut enseignant au sein de l'université de Dakar, fondateur du premier Laboratoire africain de datation des fossiles archéologiques au radiocarbone, en collaboration avec celui du Commissariat français à l'Energie Atomique de Gif-sur-Yvette. Entre 1950 et 1953, il est secrétaire général des Etudiants du Rassemblement Démocratique Africain. Poursuivant la lutte sur un plan plus culturel, il participe aux différents congrès des artistes et écrivains noirs et, en 1960, il publie ce qui va décliner sa vision politique : « Les fondements économiques et culturels d'un futur Etat fédéral en Afrique noire. » Avec Théophile Obenga et Asante Kete Molefe, il est considéré comme l'un des inspirateurs du courant épistémologique de l'afrocentricité.

Malgré les critiques et le scepticisme qui entourent certaines de ses théories, Cheikh Anta Diop continue d'inspirer de nombreux intellectuels et chercheurs, notamment au sein de la

nouvelle culture afro-centriste. Son travail visionnaire a ouvert la voie à une renaissance de la conscience africaine et à une réévaluation de l'héritage culturel du continent. Le Sénégal a donc rendu hommage à un homme dont l'impact transcende les frontières nationales et dont l'héritage intellectuel continue d'influencer les générations présentes et futures. Son engagement en faveur de la vérité historique et de la reconnaissance de la contribution africaine à la civilisation mondiale fut un pas important dans la quête de dignité et de justice sur le continent africain.



**Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité**



12 Rue du Port, Dakar, Boulevard de la Défense



+221 33 842 70 23



[www.cheds.gouv.sn](http://www.cheds.gouv.sn)



CHEDS SENEGAL



[cheds.senegal](https://www.facebook.com/cheds.senegal)



CHEDS officiel



[@cheds\\_](https://twitter.com/cheds_)

ISSN 3020-0652

